

MINISTÈRE DE LA RÉGION WALLONNE



RÉGION WALLONNE

**Direction générale de l'Agriculture
Division de la Politique agricole
Direction de l'Analyse économique agricole**



**Evolution de l'économie agricole
et horticole de la Région wallonne
en 2004**

Conseil supérieur wallon de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de l'Alimentation

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE I. LES FACTEURS DE LA PRODUCTION	1
I.1 La main-d'œuvre	1
I.1.1 Situation mai 2003 à mai 2004	1
I.1.2 Evolution récente	7
I.1.3 Etat civil et formation du chef d'exploitation	8
I.1.4 Succession des exploitants	10
I.2 La terre	11
I.2.1 La superficie agricole utilisée (SAU)	11
I.2.2 La valeur vénale des terres	13
I.2.3 Les modes de faire-valoir des terres	15
I.3 Les cheptels	17
I.3.1 Cheptel bovin	17
I.3.2 Cheptel porcin	18
I.3.3 Cheptel avicole	19
I.3.4 Autres cheptels	20
I.4 Le matériel agricole	21
I.4.1 Les tracteurs	21
I.4.2 Autre matériel	23
CHAPITRE II. LES UNITES DE PRODUCTION	27
II.1 Nombre d'exploitations	27
II.2 Superficie agricole utilisée moyenne par exploitation	28
II.3 Répartition des exploitations selon l'orientation technico-économique	30
II.4 Répartition des exploitations selon la superficie cultivée	31
II.5 Répartition des exploitations selon le statut juridique et selon le volume de la main-d'œuvre	32
II.6 Nombre d'exploitations détentrices de bovins et de porcs	33
II.6.1 Nombre de détenteurs de bovins	33
II.6.2 Nombre de détenteurs de porcs	38
II.7 Taux de remplacement des exploitations agricoles et horticoles wallonnes	41
CHAPITRE III. LES PRODUCTIONS AGRICOLES WALLONNES	45
III.1 Les cultures agricoles	45
III.1.1 Les céréales	46
III.1.2 Les cultures industrielles	46

III.1.3	Les prés, les prairies et les cultures fourragères	47
III.1.4	Les pommes de terre	47
III.1.5	Terres arables retirées de la production	48
III.1.6	Importance et localisation des cultures agricoles	48
III.2	Les cultures horticoles	49
III.2.1	Les productions maraîchères	49
III.2.1.1	Les cultures de légumes en plein air	49
III.2.1.2	Les cultures sous serres	50
III.2.2	Les productions fruitières	50
III.2.2.1	Les cultures fruitières de plein air	50
III.2.2.2	Les cultures fruitières sous serres	50
III.2.3	Les pépinières et cultures ornementales	51
III.2.4	Les sapins de Noël	51
III.2.5	Importance et localisation des cultures horticoles	51
III.3	Les productions animales	52
III.3.1	Les productions bovines	52
III.3.1.1	La production de viande	53
III.3.1.2	Importance et localisation de la viande bovine	53
III.3.1.3	La production de lait	54
III.3.1.4	Importance et localisation de la production de lait	55
III.3.2	La production porcine	55
III.3.3	La production avicole	56
III.3.3.1	Le poulet de chair	56
III.3.3.2	Les poules pondeuses	56
III.3.4	Importance et localisation du secteur des granivores	56
III.3.5	La production chevaline	57
III.3.6	Les productions ovine et caprine	57
III.4	Les productions biologiques	58
III.4.1	Les productions végétales	58
III.4.2	Les productions animales	60
III.4.3	Evolution des productions sous contrôle	60
III.4.3.1	Les tendances	60
III.4.3.2	Le dynamisme du secteur végétal « bio » wallon	61
CHAPITRE IV.	EVOLUTION DES PRIX DES PRINCIPAUX PRODUITS ET MOYENS DE PRODUCTION AGRICOLES	63
IV.1	Les produits végétaux	63
IV.1.1	Les céréales	63
IV.1.2	Les pommes de terre	64
IV.1.3	Les betteraves sucrières	64
IV.2	Les produits animaux	65
IV.2.1	La viande bovine	65
IV.2.1.1	Les bovins de bonne qualité	65
IV.2.1.2	Les autres bovins	66
IV.2.2	La viande porcine	67
IV.2.3	La viande de volaille	68

IV.2.4	Le lait	69
IV.2.5	Les œufs	70
IV.3	Evolution des prix reçus, des prix payés et du rapport prix reçus/prix payés	71
IV.3.1	Indices des prix reçus	72
IV.3.1.1	Période 1990-2004	72
IV.3.1.2	Période 2000-2004	72
IV.3.2	Indice des prix payés.	74
IV.3.2.1	Période 1990-2004	74
IV.3.2.2	Période 2000-2004	74
IV.3.3	Les termes de l'échange (ciseau des prix)	75
CHAPITRE V.	LE CAPITAL AGRICOLE (APPROCHE MICRO-ECONOMIQUE)	77
V.1	Nature et importance des capitaux engagés	77
V.2	Endettement des exploitations professionnelles	80
CHAPITRE VI.	LES AIDES DIRECTES APPORTEES AU TITRE DE LA PAC	83
VI.1	Le 1 ^{er} pilier (données financières)	83
VI.1.1	Ventilation des aides par secteur	83
VI.2	Le 2 ^{ème} pilier (concours publics)	84
VI.2.1	Les mesures adoptées en Région wallonne	84
VI.2.2	Exécution du PDR entre 2000 et 2004	85
CHAPITRE VII.	EVOLUTION DU REVENU AGRICOLE	89
VII.1	Le revenu en agriculture	93
VII.1.1	Structure des produits et des charges	93
VII.1.1.1	Selon les orientations technico-économiques	93
VII.1.1.2	En Région wallonne	98
VII.1.2	Evolution du revenu du travail par hectare	99
VII.1.2.1	Selon les orientations technico-économiques	99
VII.1.2.2	Selon les régions agricoles	101
VII.1.3	Evolution du revenu du travail par unité de travail	102
VII.1.3.1	Selon les orientations technico-économiques	103
VII.1.3.2	Importance des aides dans le revenu	104
VII.1.3.3	Evolution du revenu sur une longue période	105
VII.1.3.4	Selon les régions agricoles	108
VII.1.3.5	Dispersion du revenu en Région wallonne	111
VII.1.4	Evolution du revenu familial par unité de travail familial	113
VII.2	Le revenu en horticulture	114
VII.2.1	Evolution du revenu du travail par hectare	114
VII.2.2	Evolution du revenu du travail par unité de travail	116

CHAPITRE VIII. VALEUR DE LA PRODUCTION AGRICOLE WALLONNE ET CONTRIBUTION DE CELLE-CI A LA PRODUCTION AGRICOLE BELGE ET A LA FORMATION DU PRODUIT INTERIEUR BRUT REGIONAL 121

VIII.1	Production agricole et horticole wallonne	121
VIII.1.1	Situation en 2004	121
VIII.1.2	Evolutions 1990-2004	122
VIII.1.3	Part de l'agriculture wallonne dans l'agriculture belge	124
VIII.1.4	Comparaison des structures des agricultures wallonne et flamande.	125
VIII.2	Valeur ajoutée brute de l'agriculture wallonne et part de celle-ci dans la valeur ajoutée brute régionale	126

CHAPITRE IX. PREVISIONS POUR 2005 127

IX.1	Les exploitations et les facteurs de production	127
IX.1.1	Les exploitations	127
IX.1.2	La main-d'œuvre	127
IX.1.3	La superficie agricole utilisée	127
IX.1.4	Le cheptel	128
IX.2	Les productions, les prix et les revenus	129
IX.2.1	Les productions	129
IX.2.1.1	Les productions végétales	129
IX.2.1.2	Les productions animales	129
IX.2.2	Les prix	130
IX.2.2.1	Les productions végétales	130
IX.2.2.2	Les productions animales	131
IX.2.3	Les revenus	134

PREAMBULE

Ce rapport annuel sur l'évolution de l'économie agricole et horticole de la Région wallonne est présenté conformément à l'arrêté du 8 janvier 1987 instituant le CSWAAA (Conseil supérieur wallon de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de l'Alimentation).

Cette édition est la dix-septième. Comme les deux années précédentes, elle a été établie par la direction de l'Analyse économique agricole du ministère de la Région wallonne.

Comme l'année dernière, ce rapport comporte neuf chapitres qui concernent :

- les facteurs de production ;
- les unités de production ;
- les productions ;
- les évolutions des prix des produits et des moyens de production ;
- le capital agricole ;
- les aides directes PAC ;
- le revenu agricole ;
- la valeur de la production wallonne et sa contribution dans l'agriculture nationale ;
- les prévisions pour 2005.

CHAPITRE I. LES FACTEURS DE LA PRODUCTION

I.1 LA MAIN-D'ŒUVRE

La personne qui doit effectuer la déclaration au recensement agricole est l'exploitant. Celui-ci est le responsable juridique et économique de l'entreprise, il peut être une personne physique ou une personne morale pour le compte et au nom de laquelle l'exploitation est mise en valeur.

Si l'exploitant est une personne morale, il n'y a pas de main-d'œuvre familiale. Toute la main-d'œuvre agricole de l'exploitation est considérée comme de la main-d'œuvre non familiale.

La main-d'œuvre familiale ou non familiale occupée régulièrement peut travailler à temps partiel ou à temps plein (38 heures et plus par semaine ou 20 jours et plus par mois).

Par ailleurs, la main-d'œuvre agricole prise en compte n'est pas celle qui est présente le jour du recensement mais celle qui couvre toute l'année précédente (de mai 2003 à mai 2004).

I.1.1 Situation mai 2003 à mai 2004

Au cours de la période de référence, 28 874 personnes ont exercé une activité dans le secteur agricole et horticole en Région wallonne (tableau 1.1). Elles représentent 29,3 % de la main-d'œuvre nationale dans ce secteur. La main-d'œuvre à temps plein représente 55,3 % de la main-d'œuvre totale (figure 1.1), cette proportion est supérieure à celle qui est observée sur le plan national. La Région wallonne compte 31,1 % de la main-d'œuvre nationale à temps plein et 27,4 % de la main-d'œuvre nationale à temps partiel.

La main-d'œuvre est majoritairement masculine (68,4 %), surtout lorsqu'elle est occupée à temps plein (77,9 %).

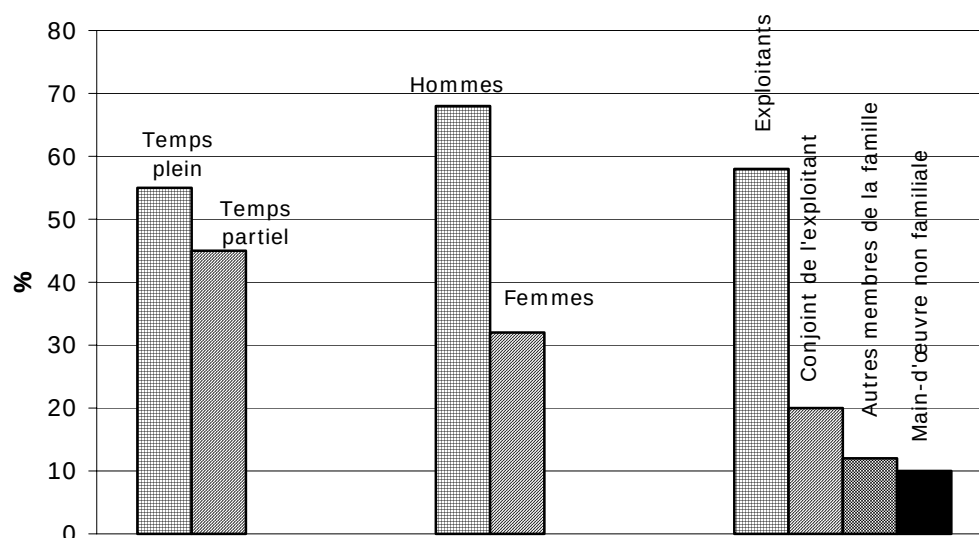
Les exploitants constituent la plus grande partie de la main-d'œuvre : 70,2 % de la main-d'œuvre à temps plein et 41,9 % de la main-d'œuvre à temps partiel. Parmi les exploitants à temps plein, on compte 13,6 % de femmes et parmi les exploitants à temps partiel, 24,3 %.

Les conjoints des exploitants forment le deuxième groupe en importance numérique. Il est très largement à dominance féminine. En Région wallonne, on dénombre 5 794 conjoints, dont environ 30 % à temps plein.

Les autres membres de la famille sont au nombre de 3 521, dont 39 % travaillent à temps plein. Environ 10 % des autres membres de la famille (360 personnes) sont des salariés.

La main-d'œuvre non familiale représente 2 951 personnes, soit 10,2 % de la main-d'œuvre totale (la main-d'œuvre des exploitations « personnes morales » en fait partie).

Figure 1.1 : Répartition de la main-d'œuvre agricole wallonne (mai 2003 à mai 2004)



Source : INS - Recensement agricole

En Région wallonne, près de deux exploitants sur trois n'ont pas de conjoint qui travaille dans l'exploitation.

Par rapport à la Région flamande, l'effectif de la main-d'œuvre non familiale occupée dans les exploitations wallonnes est assez faible. En effet, la Région flamande emploie nettement plus de main-d'œuvre non familiale, notamment en horticulture, secteur beaucoup plus développé dans cette région qu'en Région wallonne.

Tableau 1.1 : Situation de la main-d'œuvre agricole en Région wallonne et en Belgique (mai 2003 à mai 2004)

	Région wallonne		Belgique		A/B
	A	%	B	%	%
Main-d'œuvre à temps plein					
Exploitants :					
- hommes	9 678	86,4	29245	89,0	33,1
- femmes	1 524	13,6	3622	11,0	42,1
- total	11 202	100,0	32 867	100,0	34,1
Conjoints des exploitants :					
- hommes	127	7,5	367	6,1	34,6
- femmes	1 570	92,5	5 698	93,9	27,6
- total	1 697	100,0	6 065	100,0	28,0
Autres membres de la famille :					
- hommes	1 208	88,2	2 999	85,9	40,3
- femmes	161	11,8	491	14,1	32,8
- total	1 369	100,0	3 490	100,0	39,2
Main-d'œuvre non familiale :					
- hommes	1 422	83,9	7 106	80,1	20,0
- femmes	272	16,1	1 760	19,9	15,5
- total	1 694	100,0	8 866	100,0	19,1
Total :					
- hommes	12 435	77,9	39 717	77,4	31,3
- femmes	3 527	22,1	11 571	22,6	30,5
- total	15 962	100,0	51 288	100,0	31,1
Main-d'œuvre à temps partiel					
Exploitants :					
- hommes	4 092	75,7	13 179	78,2	31,0
- femmes	1 314	24,3	3 675	21,8	35,8
- total	5 406	100,0	16 854	100,0	32,1
Conjoints des exploitants :					
- hommes	759	18,5	2 393	15,3	31,7
- femmes	3 338	81,5	13 272	84,7	25,2
- total	4 097	100,0	15 665	100,0	26,2
Autres membres de la famille :					
- hommes	1 565	72,7	6 229	69,8	25,1
- femmes	587	27,3	2 690	30,2	21,8
- total	2 152	100,0	8 919	100,0	24,1
Main-d'œuvre non familiale :					
- hommes	914	72,7	3 125	54,4	29,2
- femmes	343	27,3	2 620	45,6	13,1
- total	1 257	100,0	5 745	100,0	21,9
Total :					
- hommes	7 330	56,8	24 926	52,8	29,4
- femmes	5 582	43,2	22 257	47,2	25,1
- total	12 912	100,0	47 183	100,0	27,4
Total général					
- hommes	19 765	68,5	64 643	65,6	30,6
- femmes	9 109	31,5	33 828	34,4	26,9
- total	28 874	100,0	98 471	100,0	29,3

Source : INS - Recensement agricole

La main-d'œuvre agricole est répartie de manière inégale entre les diverses régions agricoles (tableau 1.2).

Tableau 1.2 : Répartition de la main-d'œuvre agricole en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne et dans les régions agricoles situées en territoire wallon (mai 2003 à mai 2004)

	Belgique	Région flamande	Région wallonne	Région sablo-limoneuse (Rég. wallonne)	Région limoneuse (Rég. wallonne)	Région herbagère (Fagne)	Famenne
Main-d'œuvre à temps plein							
Exploitants							
- hommes	29 245	19 556	9 678	571	3 507	199	696
- femmes	3 622	2 098	1 524	66	460	19	132
- total	32 867	21 654	11 202	637	3 967	218	828
Conjoints des exploitants	6 065	4 365	1 697	126	760	32	95
Autres membres de la famille	3 490	2 120	1 369	67	485	28	107
Main-d'œuvre non familiale	8 866	7 149	1 694	147	835	14	43
Total	51 288	35 288	15 962	977	6 047	292	1 073
Main d'œuvre à temps partiel							
Exploitants							
- hommes	13 179	9 082	4 092	273	1 226	110	330
- femmes	3 675	2 361	1 314	90	413	34	85
- total	16 854	11 443	5 406	363	1 639	144	415
Conjoints des exploitants	15 665	11 562	4 097	220	1 345	74	280
Autres membres de la famille	8 919	6 762	2 152	142	823	25	111
Main d'œuvre non-familiale	5 745	4 481	1 257	121	512	16	41
Total	47 183	34 248	12 912	846	4 319	259	847
Total général	98 471	69 536	28 874	1 823	10 366	551	1 920
Temps plein/total (%)	52,1	50,7	55,3	53,6	58,3	53,0	55,9
Exploitants/total (%)	50,5	47,6	57,5	54,9	54,1	65,7	64,7

Tableau 1.2 (suite) : Répartition de la main-d'œuvre agricole en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne et dans les régions agricoles situées en territoire wallon (mai 2003 à mai 2004)

	Ardenne	Région jurassique	Région herbagère liégeoise (Rég. wallonne)	Campine hennuyère	Condroz	Haute Ardenne
Main-d'œuvre à temps plein						
Exploitants						
- hommes	1 422	367	1 054	20	1 315	527
- femmes	343	95	145	3	169	92
- total	1 765	462	1 199	23	1 484	619
Conjoints des exploitants	249	59	97	4	242	33
Autres membres de la famille	227	53	132	5	201	64
Main-d'œuvre non familiale	116	45	157	5	313	19
Total	2 357	619	1 585	37	2 240	735
Main d'œuvre à temps partiel						
Exploitants						
- hommes	614	127	530	14	604	264
- femmes	179	47	159	3	189	115
- total	793	174	689	17	793	379
Conjoints des exploitants	627	170	590	4	471	316
Autres membres de la famille	260	137	205	0	258	191
Main d'œuvre non-familiale	85	26	140	3	291	22
Total	1 765	507	1 624	24	1 813	908
Total général	4 122	1 126	3 209	61	4 053	1 643
Temps plein/total (%)	57,2	55,0	49,4	60,7	55,3	44,7
Exploitants/total (%)	62,1	56,5	58,8	65,6	56,2	60,7

Source : INS - Recensement agricole

La Région wallonne comprend dix régions agricoles : sept sont situées entièrement sur le territoire wallon (région herbagère Fagne, Famenne, Ardenne, région jurassique, Campine hennuyère, Condroz et Haute Ardenne) et trois partiellement (une petite partie de la région sablo-limoneuse, une grande partie de la région limoneuse et la quasi totalité de la région herbagère liégeoise).

Parmi les régions agricoles, c'est la région limoneuse qui compte le plus de personnes employées en agriculture : 10 366, soit 35,9 % du total. Elle est suivie de loin par l'Ardenne (4 121 personnes) et par le Condroz (4 053 personnes), et ensuite par la région herbagère liégeoise (3 209 personnes). Leur part dans la main-d'œuvre totale wallonne est respectivement de 14,3, de 14,0 et de 11,1 %. Viennent ensuite la Famenne, la région sablo-limoneuse et la Haute Ardenne, avec 1 920 (6,7 %), 1 823 (6,3 %) et 1 643 (5,7 %) unités. La région jurassique ne compte plus que 1 126 personnes (3,9 % du total wallon) et la région herbagère (Fagne) 551 personnes (1,9 %). La Campine hennuyère, région très petite, n'occupe que 59 personnes en agriculture.

La part de la main-d'œuvre occupée à temps plein représente 55,3 % de la main-d'œuvre totale en Région wallonne contre 50,7 % en Région flamande. Elle varie assez sensiblement d'une région agricole à l'autre : la valeur la plus élevée atteint 58,3 % en région limoneuse et la plus faible s'élève à 44,7 % en Haute Ardenne.

Le pourcentage d'exploitants dans la main-d'œuvre totale varie lui aussi mais plus fortement. Il est sensiblement plus élevé en Région wallonne (57,5 %) qu'en Région flamande (47,6 %). Les plus fortes proportions d'exploitants sont observées en région herbagère (Fagne) (65,7 %), en Campine hennuyère (65,6 %) et en Famenne (64,7 %). A l'opposé, les plus faibles proportions concernent la région limoneuse (54,1 %) et la région sablo-limoneuse (54,9 %).

Le tableau 1.3 donne la répartition de la main-d'œuvre selon les provinces wallonnes.

Tableau 1.3 : Répartition de la main-d'œuvre agricole selon les provinces wallonnes (mai 2003 à mai 2004)

	Brabant wallon	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur
Main-d'œuvre à temps plein					
Exploitants					
- hommes	689	3 134	2 401	1 810	1 644
- femmes	113	413	310	438	250
- total	802	3 547	2 711	2 248	1 894
Conjoints des exploitants	99	788	222	320	268
Autres membres de la famille	90	423	312	285	259
Main-d'œuvre non familiale	191	583	389	173	358
Total	1 182	5 341	3 634	3 026	2 779
Main d'œuvre à temps partiel					
Exploitants					
- hommes	292	1 108	1 171	720	801
- femmes	104	334	416	219	241
- total	396	1 442	1 587	939	1 042
Conjoints des exploitants	320	1 146	1 222	821	588
Autres membres de la famille	159	629	612	382	370
Main d'œuvre non-familiale	127	405	377	113	235
Total	1 002	3 622	3 798	2 255	2 235
Total général	2 184	8 963	7 432	5 281	5 014
Temps plein/total (%)	54,1	59,6	48,9	57,3	55,4
Exploitants/total (%)	54,9	55,7	57,8	60,3	58,6

Source : INS - Recensement agricole

En Région wallonne, c'est la province du Hainaut qui compte le plus de personnes employées en agriculture : 8 963 unités (31,0 % du total wallon). La province de Liège arrive en deuxième position avec 7 432 personnes (25,7 %). Les provinces de Luxembourg et de Namur viennent ensuite, avec respectivement 5 281 (18,3 %) et 5 014 (17,4 %) personnes travaillant dans le secteur agricole. Le Brabant wallon occupe la dernière place avec 2 184 personnes (7,6 % du total wallon).

Il convient cependant de mentionner ici que les provinces du Hainaut et de Liège sont de loin les plus peuplées. Proportionnellement, c'est la province de Luxembourg qui est la plus agricole, ensuite vient celle de Namur.

La part de la main-d'œuvre à temps plein dans la main-d'œuvre totale varie d'une province à l'autre. Elle est la plus élevée dans le Hainaut (59,6 %) où les productions

végétales occupent une place importante et la plus faible dans la province de Liège (48,9 %) où la production laitière est la plus répandue.

Le pourcentage d'exploitants dans la main-d'œuvre totale diffère moins selon les provinces. La valeur la plus faible est observée dans le Brabant wallon (54,9 %) et la valeur la plus élevée est relevée dans la province de Luxembourg (60,3 %).

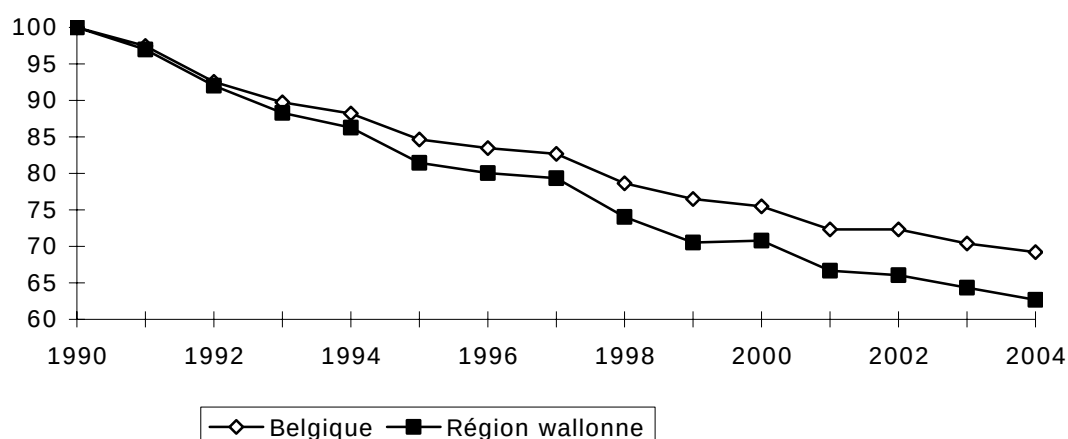
I.1.2 Evolution récente

En 1991, la Région wallonne comptait 44 672 personnes qui travaillaient dans le secteur agricole. Treize années plus tard, le nombre de personnes exerçant une activité agricole ou horticole a régressé de plus d'un tiers. Par rapport à 2003, le recul est de 2,6 % (778 personnes).

Le tableau 1.4 reprend les chiffres de la main-d'œuvre agricole en Belgique et en Région wallonne pour les années 2001, 2002, 2003 et 2004 (main-d'œuvre totale, exploitants, main-d'œuvre à temps plein et main-d'œuvre à temps partiel). La répartition de la main-d'œuvre entre temps plein (complet) et temps partiel n'est réalisée que depuis l'année 2000, auparavant elle se faisait sur base de la notion de permanent et non permanent.

La figure 1.2 illustre l'évolution relative, sur base 1990 = 100, de la main-d'œuvre agricole totale en Belgique et en Région wallonne. En 2004, en Belgique, la main-d'œuvre totale ne représente plus que 68,9 % de celle qui a été recensée en 1990 et pour la Région wallonne, elle n'atteint plus que 62,4 %.

Figure 1.2 : Evolution relative du nombre de personnes occupées dans le secteur agricole en Belgique et en Région wallonne (1990 à 2004) (1990 = 100)



Source : INS - Recensements agricoles

Tableau 1.4 : Main-d'œuvre agricole en Belgique et en Région wallonne (2001 à 2004)

	2001	2002	2003	2004
Main-d'œuvre totale				
Belgique	102 868	102 922	100 151	98 471
Région wallonne	30 723	30 426	29 652	28 874
dont :				
Exploitants				
Belgique	55 954	53 602	51 549	49 721
Région wallonne	18 765	17 927	17 260	16 608
Main-d'œuvre à temps plein				
Belgique	53 857	53 547	51 987	51 288
Région wallonne	16 895	16 725	16 286	15 962
Main-d'œuvre à temps partiel				
Belgique	49 011	49 375	48 164	47 183
Région wallonne	13 828	13 701	13 366	12 912

Source : INS - Recensements agricoles

I.1.3 Etat civil et formation du chef d'exploitation

En 2004, au niveau de la Belgique, 76,8 % des exploitants sont mariés. Cette proportion est plus faible en Région wallonne (72,6 %) qu'en Région flamande (78,9 %). Le pourcentage de célibataires atteint 18,7 % en Région wallonne contre 14,3 % en Région flamande. Les veufs représentent 4,9 % du nombre total des exploitants wallons et 4,4 % en Région flamande. Le nombre d'exploitants séparés représente 3,8 % en Région wallonne et seulement 2,4 % en Région flamande.

Le tableau 1.5 donne la répartition des exploitants selon leur état civil pour l'ensemble de la Belgique, la Région flamande, la Région wallonne, les régions agricoles et les provinces.

Tableau 1.5 : Etat civil des exploitants en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne, dans les régions agricoles et dans les provinces (1^{er} mai 2004)

	Célibataire		Marié(e)		Veuf(ve)		Séparé(e)		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Belgique	7 850	15,8	38 203	76,8	2 257	4,5	1 438	2,9	49 748	100
Région flamande	4 737	14,3	26 123	78,9	1 451	4,4	804	2,4	33 115	100
Région wallonne	3 111	18,7	12 067	72,6	806	4,9	633	3,8	16 617	100
Région sablo-limoneuse	184	18,4	710	71,0	58	5,8	48	4,8	1000	100
Région limoneuse	948	16,9	4 104	73,1	312	5,6	247	4,4	5 611	100
Région herbagère (Fagne)	53	14,7	269	74,3	21	5,8	19	5,2	362	100
Famenne	259	20,8	878	70,7	67	5,4	39	3,1	1 243	100
Ardenne	526	20,5	1 855	72,5	113	4,4	66	2,6	2 560	100
Région jurassique	147	23,1	447	70,1	26	4,1	17	2,7	637	100
Région herb. liégeoise	369	19,6	1 372	72,7	65	3,4	82	4,3	1 888	100
Campine hennuyère	6	15,0	30	75,0	1	2,5	3	7,5	40	100
Condroz	400	17,6	1 671	73,3	108	4,7	100	4,4	2 279	100
Haute Ardenne	219	21,9	733	73,4	35	3,5	12	1,2	999	100
Brabant wallon	183	15,2	886	73,9	74	6,2	56	4,7	1 199	100
Hainaut	893	17,9	3 630	72,7	244	4,9	224	4,5	4 991	100
Liège	834	19,4	3 112	72,3	193	4,5	162	3,8	4 301	100
Luxembourg	652	20,5	2 319	72,7	139	4,4	78	2,4	3 188	100
Namur	549	18,7	2 120	72,2	156	5,3	113	3,8	2 938	100

Source : INS - Recensement agricole

Des différences existent au niveau des régions agricoles. Il y a une proportion d'exploitants mariés plus importante en Campine hennuyère (75,5 %), en région herbagère (Fagne) (74,3 %) et en Condroz (73,3 %). A l'inverse, les exploitants célibataires sont proportionnellement plus nombreux en région jurassique (23,1 %) et en Haute Ardenne (23,1 %). Le pourcentage de veufs et de veuves varie de 2,5 % en Campine hennuyère à 5,8 % dans la région sablo-limoneuse. Quant au nombre d'exploitants séparés, il varie de 1,2 % en Ardenne à 7,5 % en Campine hennuyère.

Au niveau des provinces, les différences observées ne sont pas très importantes. La proportion d'exploitants mariés varie de 72,2 % dans la province de Namur à 73,9 % dans le Brabant wallon. C'est dans cette province que le taux de célibat est le plus faible (15,2 %) et dans la province de Luxembourg qu'il est le plus élevé (20,5 %).

Comme le recensement de mai 2004 ne fournit pas d'informations sur la formation reçue par les exploitants, on a repris les renseignements fournis par le recensement de 2003. On distingue trois niveaux : la formation agricole exclusivement pratique, la formation agricole élémentaire et la formation agricole complète. Le tableau 1.6 présente les résultats obtenus pour la Belgique, la Région flamande et la Région wallonne.

Tableau 1.6 : Niveau de formation des exploitants en Belgique, en Région flamande et en Région wallonne (1^{er} mai 2003)

Niveau de formation agricole	Belgique		Région flamande		Région wallonne	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Exclusivement pratique	29 972	58,1	20 037	58,4	9 928	57,5
Elémentaire	10 869	21,1	7 316	21,3	3 548	20,5
Complète	10 739	20,8	6 942	20,2	3 793	22,0
Total	51 580	100,0	34 295	100,0	17 269	100,0

Source : INS - Recensement agricole

On constate qu'au niveau national, 58,1 % des exploitants ont une formation agricole exclusivement pratique. Ce pourcentage est assez semblable en Région wallonne (57,5 %) et en Région flamande (58,4 %).

La proportion d'exploitants ayant reçu une formation agricole élémentaire est de 21,1 % en Belgique. Elle atteint 20,5 % en Région wallonne et 21,3 % en Région flamande.

Enfin, la proportion d'exploitants ayant suivi une formation agricole complète s'élève à 20,8 % au niveau national. Cette proportion est un peu plus importante en Région wallonne (22,0 %) qu'en Région flamande (20,2 %).

Malgré les efforts considérables qui ont été accomplis, on constate que le niveau de formation des agriculteurs reste assez faible. Leur savoir et leur savoir-faire sont avant tout tirés de leur expérience pratique et des connaissances transmises par leurs prédécesseurs (le plus souvent les parents).

Il ne faut cependant pas perdre de vue que les exploitants agricoles disposent d'un encadrement important. Néanmoins, ce sont les agriculteurs les mieux formés qui sont également les plus ouverts au progrès et les mieux à même de tirer profit de l'avancement des connaissances et des techniques.

I.1.4 Succession des exploitants

Afin d'obtenir des informations sur la continuité des exploitations, les agriculteurs sont invités, lors du recensement agricole, à répondre à une question relative à leur succession. Ont-ils, oui ou non, un successeur présumé pour leur exploitation ? Les résultats relatifs à la Belgique, à la Région flamande et à la Région wallonne figurent au tableau 1.7. Ces données permettent aussi de mettre en évidence l'importance du nombre d'exploitants âgés de 50 ans et plus.

Tableau 1.7 : Succession des exploitants de 50 ans et plus en Belgique, en Région flamande et en Région wallonne (1^{er} mai 2004)

		Belgique	Région flamande	Région wallonne
Oui	Nombre	4 201	2 511	1 690
	%	15,5	13,7	19,4
	Superf. (ha)	162 181,85	66 383,92	95 797,93
	Sup. moy. (ha)	38,60	26,44	56,69
Non	Nombre	15 713	11 341	4 363
	%	58,0	61,8	50,1
	Superf. (ha)	201 521,55	103 572,82	97 854,76
	Sup. moy. (ha)	12,83	9,13	22,43
Ne sait pas	Nombre	7 167	4 502	2 663
	%	26,5	24,5	30,5
	Superf. (ha)	175 897,69	81 555,31	94 317,38
	Sup. moy. (ha)	24,54	18,16	35,42
Agric. > 50 ans	Nombre	27 081	18 354	8 716
	% / total des exploitants	54,4	55,4	52,5
	Superf. (ha)	539 601,09	251 512,05	287 970,07
	Sup. moy. (ha)	19,93	13,70	33,04

Source : INS - Recensement agricole

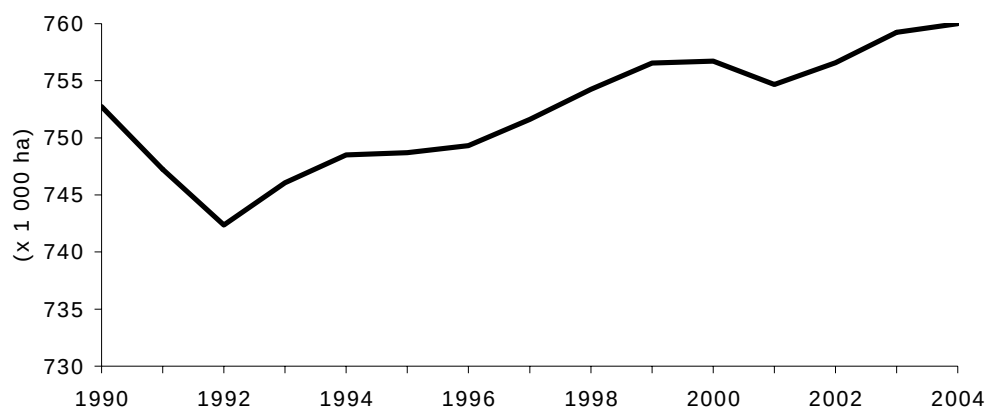
Pour l'ensemble du pays, on observe que sur 100 exploitants âgés d'au moins 50 ans, environ 15 d'entre eux déclarent avoir un successeur présumé. Ce nombre est plus élevé en Région wallonne (19) qu'en Région flamande (14). Certains exploitants sont dans l'incertitude : 26,5 % sur le plan national. Cette proportion atteint 30,5 % en Région wallonne contre 24,5 % en Région flamande. Le principal facteur qui semble déterminer l'existence d'un successeur potentiel est la taille de l'exploitation. En effet, les agriculteurs wallons qui ont un successeur présumé disposent en moyenne d'une superficie de 56,7 ha, alors que ceux qui n'en ont pas ne cultivent, en moyenne, que 22,4 ha. Le même phénomène est observé en Région flamande : 26,4 ha pour ceux qui déclarent avoir un successeur et 9,1 ha pour ceux qui déclarent ne pas en avoir.

I.2 LA TERRE

I.2.1 La superficie agricole utilisée (SAU)

Au 1^{er} mai 2004, la SAU wallonne atteint 759 772 ha, soit 54,5 % de la SAU nationale (1 393 788 ha). Elle représente 45,1 % de la superficie totale de la Région wallonne, qui atteint 1 684 430 ha.

Figure 1.3 : Evolution de la SAU en Région wallonne, (1990 à 2004) (x 1 000 ha)



Source : INS – Recensements agricoles

Au fil du temps, la SAU wallonne n'a cessé de décroître (figure 1.3). Cette diminution est due à plusieurs facteurs dont les principaux sont bien connus : développement de l'économie (création de parcs industriels), amélioration des conditions de vie (construction de maisons individuelles, infrastructures de service public, ...) et construction de voies de communication.

A partir de 1992, la diminution a été arrêtée et on observe même une hausse légère de la SAU à un taux moyen de 0,3 % par an. La réforme de la PAC décidée en 1992 et mise en application à partir du 1^{er} juillet 1993, en renforçant le lien entre la production et le sol, a favorisé cette évolution. Depuis 1999, la SAU est cependant plus stable.

Entre 2003 et 2004, la SAU wallonne a été en légère augmentation; cette augmentation se retrouve dans la majorité des régions agricoles et dans les provinces de Luxembourg et de Namur (tableau 1.8).

Chiffres repères

SAU en RW

X 1 000 ha	
1990	742
2003	759
2004	760

Tableau 1.8 : Variation de la SAU en Région flamande, en Région wallonne et dans les régions agricoles et les provinces wallonnes, entre 2003 et 2004 et importance relative des régions agricoles et des provinces dans la Région wallonne

	SAU (ha)		
	2003	2004	Région wallonne
Région flamande	632 635	633 769	
Région wallonne	759 231	759 772	100,0
Région sablo-limoneuse	45 715	45 530	6,0
Région limoneuse	271 838	271 767	35,8
Région herbagère liégeoise	55 976	55 804	7,3
Campine hennuyère	1 283	1 299	0,2
Condroz	135 870	135 885	17,9
Haute Ardenne	26 391	26 606	3,5
Région herbagère (Fagne)	14 967	14 992	2,0
Famenne	63 592	64 044	8,4
Ardenne	110 634	110 700	14,5
Région jurassique	32 965	33 145	4,4
Brabant wallon	64 012	64 035	8,4
Hainaut	222 226	221 860	29,2
Liège	160 060	159 947	21,1
Luxembourg	147 963	148 203	19,5
Namur	164 970	165 727	21,8

Source : INS – Recensements agricoles

Au cours du temps, les évolutions ont été variables selon les lieux : avant la réforme de la PAC, la diminution de la superficie a été plus importante en Région flamande qu'en Région wallonne. Depuis 1990, l'augmentation a été plus forte en Région flamande (+5 %) qu'en Région wallonne (+1 %).

En ce qui concerne la répartition de la SAU wallonne entre les provinces et les régions agricoles, on constate que la province du Hainaut est la plus grande province agricole avec 29,2 % de la SAU, tandis que le Brabant wallon est la province la plus petite (8,4 %). La région limoneuse est de loin la plus grande région agricole de la Région wallonne (35,8 %), elle devance le Condroz (17,9 %) et l'Ardenne (14,5 %).

I.2.2 La valeur vénale des terres

En Région wallonne, en 2004, 3 929 parcelles de terres de culture ont été vendues de gré à gré, portant sur une superficie de 5 758 ha et une somme de 79 441 238 euros. En moyenne, la parcelle vendue a une superficie de 1,47 ha et le prix atteint 13 797 euros/ha (tableau 1.9). Par rapport à 2003, la superficie vendue augmente de 9 % et le prix moyen de vente est en hausse de 7,4 %. En Région flamande, 7 005 parcelles ont été vendues, pour une superficie de 5 540 ha et une somme de 114 948 042 euros. En moyenne, la parcelle est plus petite qu'en Région wallonne, avec 1,00 ha, mais le prix est nettement plus élevé : 20 748 euros/ha. Par rapport à 2003, la superficie vendue a augmenté de 107 ha (+2 %) et le prix moyen de vente a augmenté de 6,2 %.

Les prix des terres de culture varient fortement. Ils sont les moins élevés dans le Luxembourg, où le prix moyen atteint 10 200 euros/ha. A l'opposé, les terres de culture sont particulièrement chères en Brabant wallon (19 800 euros/ha). Le prix des terres de culture est de l'ordre de 16 750 euros/ha en province de Liège, de 13 100 euros/ha en province du Hainaut et de 12 800 euros/ha en province de Namur.

En 2004, les ventes de terres agricoles de gré à gré se répartissent comme suit : 491 ha en Brabant wallon, 1 503 ha en Hainaut, 1 333 ha à Liège, 1 329 ha en Luxembourg et 1 102 ha dans la province de Namur.

En ce qui concerne les prairies, 2 421 parcelles ont été vendues de gré à gré en Région

wallonne en 2004, portant sur une superficie de 2 403 ha et un montant de 31 496 011 euros. En moyenne, la superficie vendue est de 0,99 ha, le prix atteignant 13 109 euros/ha. Comme pour les terres de culture, on constate des différences significatives à l'intérieur du territoire wallon.

Les ventes publiques, quant à elles, sont moins importantes que les ventes de gré à gré : elles ont porté en 2004 sur 114 ha pour les terres et sur 93 ha pour les prairies. Comme pour les ventes de gré à gré, on observe des différences de prix importantes selon les régions.

Tableau 1.9 : Prix des terres agricoles vendues de gré à gré dans les provinces et arrondissements de la Région wallonne (en 2004)

	Euros / ha
Région wallonne	13 797
Brabant wallon	19 837
Hainaut	13 100
Ath	12 888
Charleroi	19 686
Mons	13 175
Mouscron	31 672
Soignies	11 381
Thuin	10 615
Tournai	10 540
Liège	16 756
Huy	17 791
Liège	16 904
Verviers	14 818
Waremme	17 106
Luxembourg	10 214
Arlon	47 314
Bastogne	10 386
Marche	7 290
Neufchâteau	7 884
Virton	7 784
Namur	12 804
Dinant	8 587
Namur	15 660
Philippeville	13 888

Source : INS – *Annuaire de statistiques financières*

Parmi les facteurs explicatifs des différences, on constate d'une manière générale que le prix des terres arables et des prairies est d'autant plus élevé que la densité de population est importante.

Deux observations importantes :

- la superficie vendue annuellement en Belgique diminue sensiblement au fil du temps : au début des années 90, le nombre d'hectares vendus approchait 30 000; en 2004, il n'atteint plus que 16 103;
- on constate une augmentation importante des prix des terres et des prairies au cours des dernières années (tableau 1.10). Entre 1995 et 2004, les prix ont augmenté en moyenne de 54 % en Région wallonne et de 40 % en Région flamande.

Tableau 1.10 : Evolution des prix de vente des terres agricoles (1995 et 2004) (euros/ha – ventes de gré à gré)

	1995	2004	2004 / 1995 en %
Belgique	12 107	17 235	+42
Région flamande	14 806	20 748	+40
Région wallonne	8 956	13 797	+54
Anvers	17 355	23 356	+35
Brabant flamand	12 448	18 471	+48
Brabant wallon	12 345	19 837	+61
Flandre occidentale	16 045	21 163	+32
Flandre orientale	14 783	21 422	+45
Hainaut	8 354	13 100	+57
Liège	10 964	16 756	+53
Limbourg	13 324	18 372	+38
Luxembourg	5 219	10 214	+96
Namur	8 190	12 804	+56

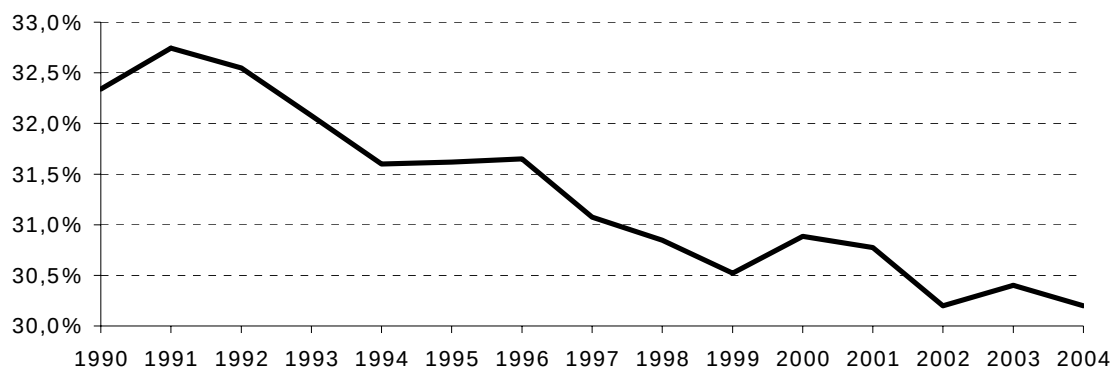
Source : INS – Annuaire de statistiques financières

I.2.3 Les modes de faire-valoir des terres

Les deux principaux modes de faire-valoir des terres agricoles sont le faire-valoir direct (l'exploitant est le propriétaire) et le faire-valoir indirect (l'exploitant n'est pas le propriétaire). Les autres modes de faire-valoir (métayage, par exemple) ne concernent qu'une faible part de la SAU.

En Région wallonne, la part de la SAU en faire-valoir direct est relativement faible, notamment par rapport aux régions voisines. Dans les années 80, le pourcentage de la SAU en faire-valoir direct a d'abord eu tendance à augmenter, avant de régresser quelque peu dans les années 90. En 2004, 30,2 % des terres cultivées en Région wallonne appartiennent à l'exploitant (figure 1.4). En 2003, le pourcentage était de 30,4.

Figure 1.4 : Evolution de la part de la SAU cultivée en faire-valoir direct en Région wallonne (1990 à 2004) (%)



Source : INS – Recensements agricoles

En Région flamande, 33,8 % de la SAU sont en faire-valoir direct. Le pourcentage de la SAU en faire-valoir direct varie quelque peu selon les régions agricoles et les provinces. Il est le plus faible en région limoneuse (28 %) et en Famenne (29,3 %). Le Condroz, assez bien orienté vers les grandes cultures, affiche aussi une valeur peu élevée (29,9 %). A l'opposé, la proportion de faire-valoir direct est plus grande dans le sud et l'est de la Région wallonne : région jurassique (35,7 %), Haute Ardenne (34,1 %) et Ardenne (36 %).

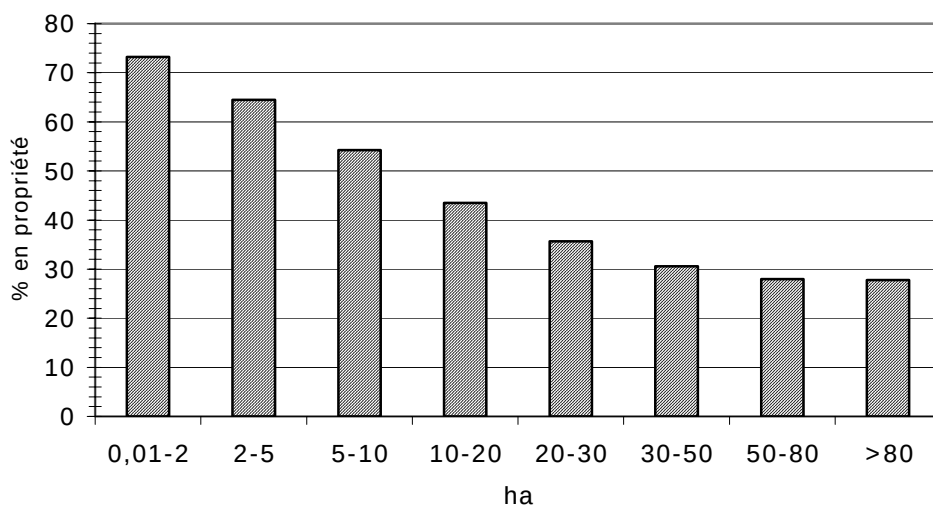
Sur le plan provincial, le taux de faire-valoir direct est le plus faible en Hainaut (26,6%). Il est le plus élevé dans la province de Luxembourg (35,3 %). Cette province est, en effet, relativement plus rurale et agricole.

Si la proportion des terres en faire-valoir direct varie en fonction des lieux, elle varie plus fortement encore en relation avec la taille des exploitations (figure 1.5). D'une manière générale, le pourcentage de faire-valoir direct est d'autant plus faible que la superficie cultivée s'accroît. Dans les exploitations de moins de 10 ha, les agriculteurs et horticulteurs sont, en moyenne, propriétaires des deux tiers des terres qu'ils cultivent. Au-delà de 80 ha, cette proportion tombe à 27,8%.

Chiffres repères

% faire-valoir direct	
Wallonie	30,2
Régions agricoles	
limoneuse	28,0
jurassique	36,6
Provinces	
Hainaut	27,0
Luxembourg	35,3

Figure 1.5 : Part de la superficie en faire-valoir direct selon la taille de l'exploitation en Région wallonne (en 2004)



Source : INS – Recensement agricole

I.3 LES CHEPTELS

En Région wallonne, le secteur agricole est fortement dominé par les élevages et plus précisément par les élevages bovins. Suite au contingentement de la production laitière, le secteur s'est considérablement restructuré et on a assisté à un important accroissement de la production de viande bovine à partir des vaches allaitantes.

Par ailleurs, les élevages hors-sol, traditionnellement de faible importance, ont connu un développement non négligeable au cours des dernières années.

I.3.1 Cheptel bovin

Après avoir atteint un maximum de 1 554 525 têtes en 1995, le nombre total de bovins recensés en Région wallonne diminue régulièrement. Alors que la réduction du cheptel laitier consécutive à l'instauration des quotas laitiers était compensée par un accroissement du cheptel destiné à la production de viande, ce n'est plus le cas depuis 1995 et, suite à la seconde crise de la vache folle, on enregistre même, en 2002 et 2003, une diminution du cheptel allaitant. En Région flamande, on observe la même évolution mais elle y est encore plus accentuée qu'en Région wallonne.

De 1990 à 2004, l'ampleur de la diminution du nombre de bovins varie selon la région agricole. Si, pour l'ensemble de la Région wallonne, la réduction s'élève à un peu plus de 11 %, elle atteint des valeurs supérieures dans les régions agricoles où la production laitière est relativement importante (tableau 1.11). C'est le cas de la Haute Ardenne (26,4% de diminution) ainsi que de la région herbagère liégeoise et de la région sablo-limoneuse (environ 21 %). A l'inverse, certaines régions voient l'effectif de leur cheptel bovin se maintenir presque au même niveau que celui qui a été enregistré en 1990. Il s'agit de la Famenne, de l'Ardenne

Chiffres repères	
Cheptel bovin en RW	
(x 1 000 têtes)	
1990	1.532
1995	1.555
2003	1.372
2004	1 364

et de la région jurassique.

Tableau 1.11 : Nombre de bovins en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1990 à 2004)

	1990	%	1995	%	2000	%	2004	%
Belgique	3 248 780	100	3 286 181	101,2	3 041 565	93,6	2 738 648	84,3
Région flamande	1 715 772	100	1 731 113	100,9	1 558 075	90,8	1 374 090	80,1
Région wallonne	1 532 494	100	1 554 525	101,4	1 483 060	96,8	1 364 222	89,0
Région sablo-limoneuse	75 735	100	74 090	97,8	65 312	86,2	59 148	78,1
Région limoneuse	423 461	100	433 189	102,3	395 110	93,3	358 603	84,7
Région herbagère (Fagne)	37 026	100	37 984	102,6	36 929	99,7	33 665	90,9
Famenne	141 647	100	146 942	103,7	147 149	103,9	137 185	96,8
Ardenne	314 605	100	330 360	105,0	332 087	105,6	312 120	99,2
Région jurassique	68 717	100	72 222	105,1	74 837	108,9	67 903	98,8
Région herbagère liégeoise	160 067	100	150 998	94,3	138 171	86,3	126 495	79,0
Campine hennuyère	2 815	100	2 534	90,0	2 310	82,1	2 104	74,7
Condroz	229 582	100	235 198	102,4	226 530	98,7	208 945	91,0
Haute Ardenne	78 839	100	71 008	90,1	64 625	82,0	58 054	73,6
Brabant wallon	79 284	100	79 188	99,9	68 625	86,6	62 092	78,3
Hainaut	420 527	100	425 110	101,1	391 319	93,1	355 189	84,5
Liège	352 865	100	338 831	96,0	312 563	88,6	282 927	80,2
Luxembourg	391 463	100	409 258	104,5	414 466	105,9	389 289	99,4
Namur	288 355	100	302 138	104,8	296 087	102,7	274 725	95,3

Source : INS - Recensements agricoles

I.3.2 Cheptel porcin

En Région wallonne, l'effectif du cheptel porcin n'a pas cessé de diminuer jusqu'en 1996 (272 187 têtes). Depuis lors, il progresse régulièrement et s'élève à 356 302 têtes en 2004 (tableau 1.12). Par rapport à la Région flamande, la Région wallonne a un effectif porcin très faible : celui-ci représentait seulement 3,8 % du cheptel national en 1996 mais passe tout de même à 5,6 % en 2004, suite aussi au fait que le cheptel porcin s'est sensiblement réduit en Région flamande.

Les régions agricoles qui comptent les plus grands effectifs porcins sont la région limoneuse (48,2 % de l'effectif wallon) et la région herbagère liégeoise (17,1 %). Au niveau des provinces, les effectifs porcins les plus importants se trouvent dans le Hainaut (42,5 % de l'effectif wallon) et dans la province de Liège (28,9 %).

Chiffres repères	
Cheptel porcin en RW	
(x 1 000 têtes)	
1990	305
1996	272
2003	351
2004	356

Tableau 1.12 : Nombre de porcs en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1990 à 2004)

	1990	%	1995	%	2000	%	2004	%
Belgique	6 700 422	100	7 268 491	108,5	7 368 539	110,0	6 355 333	94,8
Région flamande	6 395 797	100	6 990 977	109,3	7 051 094	110,2	5 999 029	93,8
Région wallonne	304 611	100	277 514	91,1	317 433	104,2	356 302	117,0
Région sablo-limoneuse	29 106	100	24 547	84,3	23 832	81,9	22 961	78,9
Région limoneuse	160 240	100	154 294	96,3	164 768	102,8	171 576	107,1
Région herbagère (Fagne)	2 248	100	874	38,9	4 042	179,8	4 477	199,2
Famenne	4 553	100	6 465	142,0	14 105	309,8	22 483	493,8
Ardenne	12 347	100	9 007	72,9	9 347	75,7	17 826	144,4
Région jurassique	2 015	100	1 376	68,3	1 136	56,4	2 223	110,3
Région herbagère liégeoise	69 209	100	60 732	87,8	64 968	93,9	60 969	88,1
Campine hennuyère	180	100	37	20,6	32	17,8	23	12,8
Condroz	19 074	100	16 260	85,2	29 012	152,1	46 733	245,0
Haute Ardenne	5 639	100	3 922	69,6	6 191	109,8	7 031	124,7
Brabant wallon	32 537	100	26 226	80,6	28 329	87,1	27 153	83,5
Hainaut	114 250	100	115 770	101,3	133 120	116,5	151 443	132,6
Liège	118 006	100	99 349	84,2	108 172	91,7	102 861	87,2
Luxembourg	14 027	100	13 005	92,7	17 197	122,6	28 813	205,4
Namur	25 791	100	23 164	89,8	30 615	118,7	46 032	178,5

Source : INS - Recensements agricoles

I.3.3 Cheptel avicole

De 1990 à 2004, la production avicole a connu un important développement en Région wallonne (+317 %) alors qu'en Région flamande, après une progression de 41 % entre 1990 et 2000, elle enregistre une diminution sensible et ne présente plus qu'une hausse de 22 % en 2004 (tableau 1.13). Si, en 1990, le cheptel avicole wallon représentait un peu plus de 4 % du cheptel national, en 2004, il en constitue 13,3 %.

Parmi le cheptel avicole recensé en Région wallonne, c'est la production de poulets de chair qui a augmenté le plus fortement : de 1990 à 2004, le nombre de têtes a été multiplié par cinq.

Les régions agricoles qui comptent le plus grand nombre de volailles sont la région limoneuse (38,2 % de l'effectif wallon) et le Condroz (22,6 %). Au niveau des provinces, les effectifs les plus importants se trouvent dans le Hainaut (34,5 % de l'effectif wallon) et dans la province de Liège (24,6 %).

Chiffres repères

Total volailles en RW

(x 1 000 unités)

1990	1 168
2003	4 500
2004	4 866

Tableau 1.13 : Nombre de volailles en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1990 à 2004)

	1990	%	1995	%	2000	%	2004	%
Belgique	27 166 776	100	33 467 657	123,2	40 636 926	149,6	36 506 390	134,4
Région flamande	25 998 165	100	31 860 249	122,5	36 663 318	141,0	31 639 165	121,7
Région wallonne	1 168 084	100	1 607 346	137,6	3 973 281	340,2	4 866 341	416,6
Région sablo-limoneuse	152 997	100	178 055	116,4	353 112	230,8	342 201	223,7
Région limoneuse	555 690	100	693 647	124,8	1 549 472	278,8	1 860 770	334,9
Région herbagère (Fagne)	5 688	100	34 091	599,3	89 687	1576,8	130 727	2298,3
Famenne	25 214	100	65 682	260,5	236 359	937,4	361 575	1434,0
Ardenne	100 547	100	166 314	165,4	442 600	440,2	563 428	560,4
Région jurassique	22 740	100	18 463	81,2	14 708	64,7	34 690	152,6
Région herbagère liégeoise	127 576	100	145 274	113,9	350 090	274,4	400 741	314,1
Campine hennuyère	673	100	315	46,8	284	42,2	213	31,6
Condroz	138 246	100	271 024	196,0	878 044	635,1	1 097 853	794,1
Haute Ardenne	38 713	100	34 481	89,1	58 925	152,2	74 143	191,5
Brabant wallon	127 723	100	189 012	148,0	445 197	348,6	491 186	384,6
Hainaut	567 085	100	679 252	119,8	1 437 505	253,5	1 677 632	295,8
Liège	218 760	100	257 411	117,7	953 253	435,8	1 195 330	546,4
Luxembourg	124 364	100	226 646	182,2	500 121	402,1	637 963	513,0
Namur	130 152	100	255 025	195,9	637 205	489,6	864 230	664,0

Source : INS - Recensements agricoles

I.3.4 Autres cheptels

En 2004, la Région wallonne détient respectivement 37 %, 43,5 % et 34,2 % du nombre total des ovins, des caprins et des équidés recensés en Belgique (tableau 1.14).

Les régions agricoles qui détiennent le plus grand nombre d'animaux appartenant à ces autres cheptels sont la région limoneuse, le Condroz (ovins et équidés) et la région herbagère (caprins).

Tableau 1.14 : Nombre d'ovins, de caprins et d'équidés en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1^{er} mai 2004)

	Ovins	Caprins	Equidés
Belgique	150 650	25 478	31 945
Région flamande	94 966	14 391	20 994
Région wallonne	55 674	11 082	10 910
Région sablo-limoneuse	2 794	429	1 296
Région limoneuse	14 153	2 717	2 982
Région herbagère (Fagne)	738	2 660	114
Famenne	5 408	1 295	1 096
Ardenne	9 903	786	1 514
Région jurassique	5 790	130	368
Région herbagère liégeoise	7 187	1 564	1 210
Campine hennuyère	212	2	69
Condroz	8 936	729	1 892
Haute Ardenne	553	770	369
Brabant wallon	3 599	380	1 352
Hainaut	11 338	3 002	2 845
Liège	14 017	2 755	2 369
Luxembourg	14 991	940	1 980
Namur	11 729	4 005	2 364

Source : INS - Recensement agricole

I.4 LE MATERIEL AGRICOLE

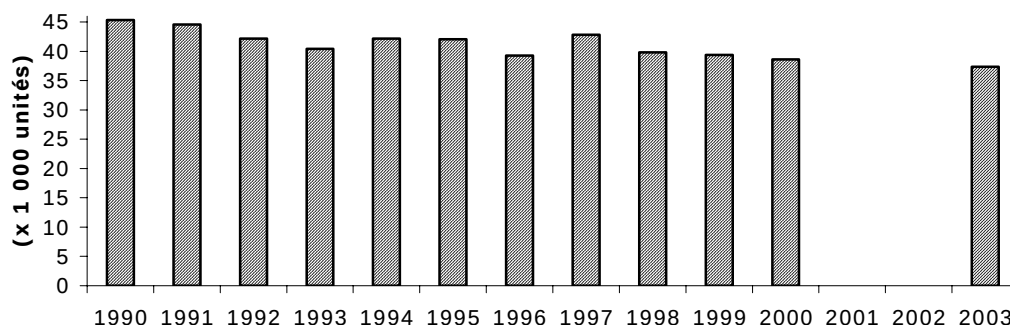
Depuis 2000, le recensement du matériel agricole ne s'effectue plus que tous les 3 ans. C'est la raison pour laquelle les données ci-dessous sont extraites du recensement au 1^{er} mai 2003.

I.4.1 Les tracteurs

Le nombre de tracteurs recensés en Région wallonne était de 46 446 en 1990. Avant cette date, il avait montré une légère tendance à la baisse. Après cette date, il présente une tendance franchement orientée à la diminution. Le nombre de tracteurs a, en effet, régressé sensiblement en 1992 et 1993, années de la réforme de la PAC, pour atteindre 40 409 unités. Malgré des reprises en 1994 et 1997, la tendance générale reste à la baisse. En 2003, le nombre de tracteurs s'élève à 37 385 unités, soit environ 1 234 unités de moins qu'en 2000 et 9 061 unités de moins qu'en 1990 (figure 1.6).

Chiffres repères	
Matériel agricole wallon en 2003	
(x 1 000 unités)	
Tracteurs	37,3
Moissonneuse-batteuses.	3,7
Récolt. bett.	0,8
Récolt. p-d-t	1,0
Ram.-presses	6,6
Récolt. maïs	0,5
Ensileuses	0,6

Figure 1.6 : Evolution du nombre de tracteurs en Région wallonne (1990 à 2003)
(pas de données pour 2001 et 2002)



Source : INS - Recensements agricoles

En 2003, on recense 95 986 tracteurs en Belgique, dont 38,9 % en Région wallonne (tableau 1.15). La superficie moyenne par tracteur est de 14,5 ha en Belgique. Elle est de 10,8 ha en Région flamande et atteint 20,3 ha en Région wallonne. La diminution du nombre de tracteurs est cependant beaucoup moins importante que celle des exploitations. L'évolution du nombre de tracteurs agricoles est liée à l'évolution du nombre d'exploitations et à l'évolution de leur puissance.

Parmi les régions agricoles, c'est en région limoneuse, en Ardenne et dans le Condroz que l'on recense le plus de tracteurs : 14 211, 5 419 et 4 963, soit respectivement 38, 14,5 et 13,2 % du total wallon. Sur le plan provincial, c'est en Hainaut que l'on en recense le plus : 12 364, soit 33,1 % du total wallon. La province de Liège détient 23,8 % des tracteurs recensés en Région wallonne, pour 18,5 % dans le Luxembourg, 16,7 % dans la province de Namur et 7,9 % dans le Brabant wallon.

Le rapport SAU/nombre de tracteurs varie d'une région à l'autre. Il est le plus élevé en Condroz (27,4 ha) et en Famenne (24,6 ha). A l'opposé, il n'atteint que 12,3 ha en Haute Ardenne et 16,1 ha en région herbagère liégeoise. La SAU moyenne par tracteur est de 18 ha dans le Hainaut et en province de Liège. Elle atteint cependant 26,4 ha dans la province de Namur.

En Région wallonne, 50% des tracteurs agricoles ont une puissance supérieure à 60 KW ; cette proportion atteint 61 % en région limoneuse et 60 % en région sablo-limoneuse et en Condroz. Sur le plan provincial, c'est dans le Brabant wallon que l'on trouve le pourcentage le plus élevé (66 %) de tracteurs de forte puissance.

En Région wallonne, on compte en moyenne 2,0 tracteurs par exploitation (1,6 en Région flamande). Cette moyenne est dépassée en région limoneuse (2,3), en région sablo-limoneuse (2,1) et en région jurassique (2,1). Au niveau des provinces, on a un nombre moyen de 2,2 dans le Hainaut et dans le Brabant wallon.

Tableau 1.15 : Nombre de tracteurs, superficie moyenne par tracteur, nombre de tracteurs par exploitation et pourcentage de tracteurs de plus de 60KW en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne et dans les régions agricoles et provinces wallonnes (1^{er} mai 2003)

	Nombre de tracteurs	Superficie (ha) /tracteur	% de plus de 60 KW	Tracteur / exploitation
Belgique	95 986	14,5	44	1,7
Région flamande	58 579	10,8	40	1,6
Région wallonne	37 385	20,3	50	2,0
Région sablo-limoneuse	2 356	19,4	60	2,1
Région limoneuse	14 211	19,1	61	2,3
Région herbagère (Fagne)	718	20,8	38	1,8
Famenne	2 584	24,6	41	1,9
Ardenne	5 419	20,4	31	2,0
Région jurassique	1 441	22,9	45	2,1
Région herbagère liégeoise	3 472	16,1	34	1,7
Campine hennuyère	77	16,7	52	1,8
Condroz	4 963	27,4	60	1,9
Haute Ardenne	2 144	12,3	30	2,0
Brabant wallon	2 944	21,7	66	2,2
Hainaut	12 364	18,0	57	2,2
Liège	8 902	18,0	43	1,9
Luxembourg	6 932	21,3	35	2,0
Namur	6 244	26,4	53	1,9

Source : INS – Recensement agricole

I.4.2 Autre matériel

En Région wallonne, le nombre de moissonneuses-batteuses était de l'ordre de 5 000 unités en 1980. Il a régressé par la suite, d'abord légèrement puis sensiblement dans les années 90 pour atteindre 3 689 unités en 2003, ce qui représente 66 % des moissonneuses recensées en Belgique (tableau 1.16).

La région limoneuse (partie wallonne) compte à elle seule 1 806 moissonneuses-batteuses, soit 49 % du total recensé en Région wallonne. Le Condroz en recense 661 (17,9 % du total wallon) et l'Ardenne 355 (9,6 %). Le nombre de moissonneuses-batteuses est évidemment directement lié à la superficie consacrée aux céréales dans la région considérée.

Au niveau provincial, on constate que le nombre de moissonneuses-batteuses est de loin le plus important dans le Hainaut : 1 279 unités ou 35 % du total wallon. La province de Liège en détient 21 %, la province de Namur 19 % et les provinces de Luxembourg et du Brabant wallon respectivement 13,9 et 10,5 %.

Tableau 1.16 : Matériel agricole recensé en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne et dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1^{er} mai 2003)

	Moisson- neuses- batteuses	Moto- culteurs	Récol- teuses de betteraves	Récol- teuses de p-d-t	Ramas- seuses- presses	Récol- teuses de maïs	Ensileuses
Belgique	5 614	4 236	1 209	2 534	9 258	1 035	1 165
Région flamande	1 925	3 145	429	1 556	2 672	586	524
Région wallonne	3 689	1 091	786	978	6 586	449	661
Région sablo- limoneuse	246	70	52	87	294	16	34
Région limoneuse	1 806	359	564	622	1 775	175	220
Région herbagère (Fagne)	23	16	3	2	162	11	29
Famenne	143	49	12	22	494	19	54
Ardenne	355	219	3	84	1 446	53	83
Région jurassique	154	36	7	46	447	32	41
Région herb. liégeoise	155	90	15	13	622	80	73
Campine hennuyère	10	1	2	4	16	-	1
Condroz	661	134	124	87	793	54	89
Haute Ardenne	136	117	4	11	462	9	37
Brabant wallon	389	84	99	40	327	10	30
Hainaut	1 279	291	255	609	1 641	110	225
Liège	797	305	314	126	1 625	194	158
Luxembourg	514	234	10	135	1 858	85	133
Namur	710	177	108	68	1 135	50	115

Source : INS – Recensement agricole

Le recensement au 1^{er} mai 2003 dénombre 1 091 motoculteurs en Région wallonne, soit un quart du total national. Ils se trouvent surtout dans les provinces du Hainaut et de Liège.

Le nombre de récolteuses de betteraves est de 786, soit 65 % du total national. La région limoneuse, à elle seule, compte plus de 70 % des récolteuses de betteraves recensées en Région wallonne. Le Condroz compte 15,7 % du total wallon. Au niveau provincial, c'est Liège qui compte le plus de récolteuses de betteraves, avec 40 % du total wallon.

Le nombre de récolteuses de pommes de terre en Région wallonne est de 978, soit 38,5 % du total national. Les récolteuses de pommes de terre se trouvent avant tout dans la région limoneuse (662). Sur le plan provincial, c'est le Hainaut qui arrive largement en tête, avec 62,3 % des récolteuses de pommes de terre recensées en Région wallonne.

Les récolteuses de maïs sont au nombre de 449 en Région wallonne, soit 43,3 % du total national. Dans ce total, la région limoneuse en détient le plus : 175 (39 %). Si l'on considère les provinces, c'est la province de Liège qui en détient le plus : 194 (43,2 %).

On a recensé 6 586 ramasseuses-presses (paille et fourrages), soit 70 % du total national. Si on en trouve un grand nombre en région limoneuse (1 775), on en recense également un grand nombre en Ardenne (1446), dans le Condroz (793), en région herbagère (622) et en Haute Ardenne (462). Sur le plan provincial, c'est la province de Luxembourg qui en recense le plus : 1 858.

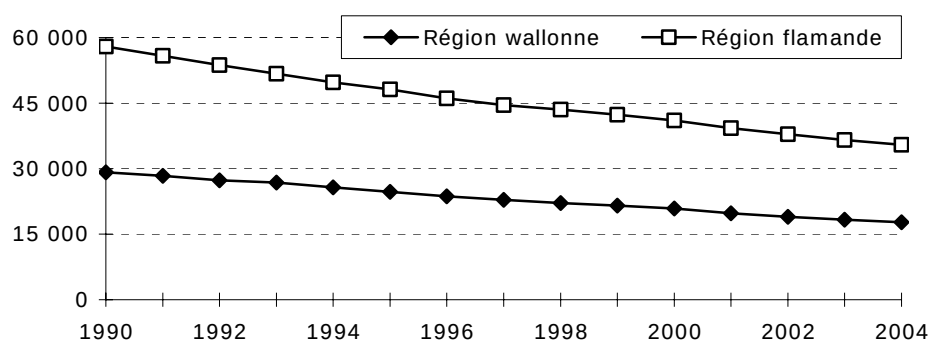
Enfin, on a dénombré 661 ensileuses (56,7 % du total belge). Les régions agricoles qui en comptent le plus sont la région limoneuse, l'Ardenne et la région herbagère liégeoise. Sur le plan provincial, ce sont le Hainaut et la province de Liège qui en comptent le plus.

CHAPITRE II. LES UNITES DE PRODUCTION

II.1 NOMBRE D'EXPLOITATIONS

En mai 2004, le nombre d'exploitations agricoles et horticoles, recensées en Région wallonne, atteint 17 712 unités, ce qui représente 33,3 % des exploitations belges. Le nombre d'exploitations wallonnes décroît de manière continue, il était de 29 178 en 1990. La même évolution est observée en Région flamande, où le nombre d'exploitations a chuté de 57 934 en 1990 à 35 486 en 2004 (figure 2.1).

Figure 2.1 : Evolution du nombre d'exploitations en Région wallonne et en Région flamande (1990 à 2004)



Source : INS - Recensements agricoles

La réduction du nombre d'exploitations constitue une tendance fondamentale, liée au développement économique global.

En Région wallonne, depuis 1990, la diminution annuelle du nombre d'exploitations a le plus souvent avoisiné 800 unités mais a parfois dépassé 1 000 unités. Entre 2003 et 2004, le nombre d'exploitations s'est réduit de 630 unités.

Si, en valeur relative, aucune différence n'est observée entre la Région flamande et la Région wallonne dans leur ensemble (-39 % entre 1990 et 2004), l'ampleur du phénomène de régression du nombre d'exploitations varie quelque peu selon la région (tableau 2.1).

Chiffres repères	
Nombre d'exploitations en RW	
(x 1 000 unités)	
1990	29,2
2003	18,3
2004	17,7

Une diminution particulièrement importante du nombre d'exploitations a été observée en Haute Ardenne, région plus particulièrement orientée vers la production laitière (-54 % entre 1990 et 2004). Par contre, la réduction a été relativement moins importante en Condroz et en région limoneuse (-35 % et -36 %).

Sur le plan provincial, on constate également quelques divergences dans le rythme de réduction du nombre d'exploitations. La diminution a été plus forte dans les provinces de Liège et de Luxembourg (-42 % et -43 % entre 1990 et 2004) que dans la province du Brabant wallon (-34 %).

Tableau 2.1 : Evolution du nombre d'exploitations en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1990 à 2004)

	1990	%	1995	%	2000	%	2004	%
Belgique	87 180	100	72 865	84	61 926	71	53 221	61
Région flamande	57 934	100	48 104	83	41 047	71	35 486	61
Région wallonne	29 178	100	24 719	85	20 843	71	17 712	61
Région sablo-limoneuse	1 685	100	1 448	86	1 269	75	1 097	65
Région limoneuse	9 462	100	8 096	86	6 966	74	6 099	64
Région herbagère (Fagne)	648	100	568	88	468	72	376	58
Famenne	2 119	100	1 848	87	1 554	73	1 284	61
Ardenne	4 592	100	3 907	85	3 179	69	2 647	58
Région jurassique	1 129	100	986	87	805	71	660	58
Région herbagère liégeoise	3 412	100	2 791	82	2 313	68	1 965	58
Campine hennuyère	60	100	56	93	45	75	42	70
Condroz	3 882	100	3 311	85	2 880	74	2 530	65
Haute Ardenne	2 189	100	1 708	78	1 364	62	1 012	46
Brabant wallon	2 011	100	1 744	87	1 532	76	1 323	66
Hainaut	8 521	100	7 209	85	6 167	72	5 354	63
Liège	7 936	100	6 521	82	5 466	69	4 591	58
Luxembourg	5 733	100	4 917	86	3 981	69	3 290	57
Namur	4 977	100	4 328	87	3 697	74	3 154	63

Source : INS - Recensements agricoles

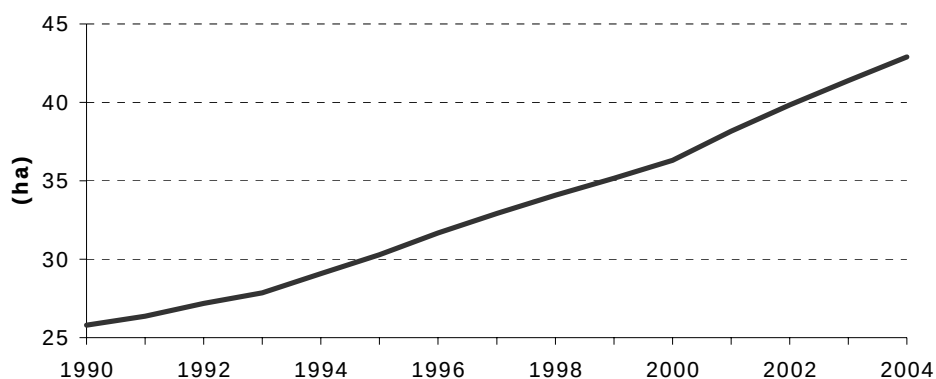
II.2 SUPERFICIE AGRICOLE UTILISEE MOYENNE PAR EXPLOITATION

Avant la réforme de la PAC de 1992, la superficie agricole utilisée régressait régulièrement mais depuis cette réforme qui accorde des paiements directs en fonction de la superficie cultivée et limite la charge en bétail pour l'attribution de primes, elle a quelque peu augmenté. Parallèlement, la diminution du nombre d'exploitations s'est poursuivie, si bien que la superficie moyenne n'a cessé de croître.

En Région wallonne, la superficie moyenne par exploitation était de 25,8 ha en 1990. En augmentation continue, elle atteint 42,9 ha en 2004, soit, par rapport à 1990, un accroissement de 17,1 ha ou de 66 % (figure 2.2).

Chiffres repères	
Superficie moyenne des exploitations en RW	
(ha)	
1990	25,8
2003	41,4
2004	42,9

Figure 2.2 : Evolution de la superficie moyenne par exploitation en Région wallonne (1990 à 2004)



Source : INS - Recensements agricoles

La superficie moyenne par exploitation varie sensiblement d'une région à l'autre en fonction des conditions pédo-climatiques et des spéculations pratiquées. En Région wallonne, la superficie moyenne représente, en 2004, plus de deux fois celle qui est observée en Région flamande : 42,9 ha contre seulement 17,9 ha (tableau 2.2).

Cette différence est due à une densité d'exploitations nettement plus élevée dans le nord du pays, où l'on rencontre de nombreuses entreprises horticoles ainsi que des élevages hors-sols (porcs et volailles).

De fortes différences sont enregistrées entre les régions agricoles. C'est dans le Condroz que la superficie moyenne est la plus élevée, près de 54 ha. Elle est également relativement importante en région jurassique et en Famenne (près de 50 ha). Vient ensuite la région limoneuse, où la superficie moyenne est de 44,6 ha. A l'opposé, on observe les superficies moyennes les plus faibles en Haute Ardenne et en région herbagère liégeoise. D'une manière générale, la superficie moyenne est donc plus grande dans les régions où l'on pratique les grandes cultures et l'élevage bovin et plus faible dans celles orientées vers la production laitière.

Au niveau provincial, on constate aussi des écarts importants. La superficie moyenne atteint un peu moins de 35 ha dans la province de Liège, mais dépasse les 52 ha dans la province de Namur.

Tableau 2.2 : Evolution de la superficie moyenne par exploitation en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1990 à 2004)

	1990	%	1995	%	2000	%	2004	%
Belgique	15,57	100	18,78	121	22,51	145	26,19	168
Région flamande	10,42	100	12,87	124	15,52	149	17,86	171
Région wallonne	25,80	100	30,29	117	36,31	141	42,90	166
Région sablo-limoneuse	26,64	100	32,49	122	37,56	141	41,50	156
Région limoneuse	28,70	100	33,54	117	39,05	136	44,56	155
Région herbagère (Fagne)	23,25	100	26,95	116	32,62	140	39,87	171
Famenne	29,60	100	33,48	113	40,65	137	49,88	169
Ardenne	22,92	100	27,03	118	34,24	149	41,82	182
Région jurassique	27,19	100	31,15	115	40,77	150	50,22	185
Région herbagère liégeoise	16,96	100	19,62	116	23,88	141	28,40	167
Campine hennuyère	22,70	100	22,12	97	28,02	123	30,92	136
Condroz	34,66	100	40,46	117	46,69	135	53,71	155
Haute Ardenne	13,17	100	15,58	118	19,07	145	26,29	200
Brabant wallon	32,12	100	38,00	118	43,64	136	48,40	151
Hainaut	25,98	100	30,77	118	36,04	139	41,44	160
Liège	20,59	100	24,26	118	29,00	141	34,84	169
Luxembourg	24,38	100	28,44	117	36,54	150	45,05	185
Namur	32,88	100	37,58	114	44,27	135	52,55	160

Source : INS – Recensements agricoles

Au cours du temps, la superficie moyenne progresse significativement dans toutes les régions (tableau 2.2).

Au cours de la même période de 1990 à 2004, les hausses les plus importantes sont observées dans la partie sud de la Région wallonne : plus de 23 ha en région jurassique, plus de 20 ha en Famenne et près de 19 ha en Ardenne. Par contre, l'augmentation de la superficie moyenne est plus faible dans les régions orientées vers la production laitière : environ 11 ha en région herbagère liégeoise et un peu plus de 13 ha en Haute Ardenne.

Au niveau des provinces, les hausses de superficie résultent des observations enregistrées dans les régions agricoles : la plus forte dépasse les 20 ha dans la province de Luxembourg et la plus faible atteint environ 14 ha dans la province de Liège.

II.3 REPARTITION DES EXPLOITATIONS SELON L'ORIENTATION TECHNIQUE-ECONOMIQUE

La classification des exploitations selon l'orientation technico-économique (OTE) est basée sur la notion de marge brute standard, l'OTE étant déterminée par la contribution relative des différentes spéculations de l'exploitation à la marge brute standard totale de celle-ci. La marge brute standard (MBS) d'une spéculation correspond à une situation moyenne et s'obtient en déduisant de la valeur de la production brute (y compris les subsides) les principaux coûts spécifiques (semences, engrais, aliments, etc...) qui s'y rapportent ; elle s'exprime par ha pour les productions végétales et par tête pour les animaux et porte sur une période de production de 12 mois.

En multipliant les superficies des spéculations végétales et les têtes de bétail par les MBS correspondantes, et en additionnant les résultats de ces produits, on obtient la MBS totale d'une exploitation. Les MBS utilisées sont des valeurs représentant la situation moyenne de la Région wallonne, elles se réfèrent à une période de cinq années et font l'objet d'une actualisation tous les deux ans. C'est ainsi que les MBS centrées sur l'année 2000 (période 1998 à 2002) servent à classer les exploitations recensées en 2003 et 2004.

Le schéma de classification des exploitations agricoles selon les orientations technico-économiques est repris dans la décision de la Commission des CE du 7 juin 1985 et parue au Journal Officiel n° L220 du 17 août 1985.

L'objectif de cette classification est de constituer des groupes homogènes d'exploitations, en vue de permettre l'analyse de la situation des exploitations à partir de critères économiques, de comparer entre elles les exploitations de même orientation ainsi que de permettre un suivi des différents secteurs de production en agriculture.

En 2004, la répartition des exploitations de la Région wallonne selon l'orientation technico-économique montre que 82,5 % d'entre elles sont spécialisées (tableau 2.3). La spécialisation concerne principalement la production de viande bovine (24,1 % des exploitations), les cultures agricoles (18,9 % des exploitations), la production de lait (14,0 % des exploitations) et la production bovine mixte « lait et viande » (13,7 % des exploitations).

Quant aux exploitations mixtes (présentant deux orientations ou plus), elles combinent principalement les cultures et les bovins (14,1 %).

Tableau 2.3 : Répartition du total des exploitations de la Région wallonne selon l'orientation technico-économique (1^{er} mai 2004)

OTE	Dénomination	Nombre	%
	<i>Exploitations spécialisées en :</i>		
1	cultures agricoles	3 343	18,9
2	cultures horticoles	260	1,4
3	cultures permanentes	176	1,0
41	production de lait	2 478	14,0
42	production de viande bovine	4 270	24,1
43	production bovine mixte	2 318	13,1
44	production d'autres herbivores	1 559	8,8
5	production de granivores	211	1,2
	<i>Exploitations mixtes de :</i>		
6	polyculture	207	1,2
7	polyélevage	223	1,3
81	cultures et bovins	2 500	14,1
82	cultures et porcs	146	0,8
9	Exploitations non classées	21	0,1
	Total	17 712	100,0

Source : INS - Recensement agricole

II.4 REPARTITION DES EXPLOITATIONS SELON LA SUPERFICIE CULTIVEE

Parmi les exploitations recensées au 1^{er} mai 2004, on constate que la classe de superficie la plus répandue est celle des 30 à 50 ha, avec 3 425 unités, soit près de 20 % du total des exploitations. Les exploitations hors-sol sont au nombre de 219 (1,2 % du total)

tandis que, à l'autre extrême, on compte 2 683 exploitations (15,15 % du total) qui cultivent plus de 80 ha. Un peu moins de la moitié des exploitations wallonnes ont moins de 30 ha, tandis que près d'un tiers d'entre elles disposent de plus de 50 ha. Les premières ne cultivent, au total, qu'environ 12 % de la SAU, alors que les secondes en cultivent près de 70 % (tableau 2.4).

D'une manière générale, on constate qu'il existe encore en Région wallonne un nombre élevé d'exploitations de taille modeste, mais les grandes exploitations occupent une part de plus en plus grande de la superficie cultivée.

Tableau 2.4 : Répartition du total des exploitations de la Région wallonne selon la classe de superficie (1^{er} mai 2004)

	Exploitations				Superficie			
	Nombre	%	Nombre cumulé	% cumulé	Superficie (ha)	%	Superficie cumulée (ha)	% cumulé
total	17 712	100,00			759 772	100,00		
0 ha	219	1,24	219	1,24	0	0,00	0	0,00
0,01 ha – 2 ha	1 145	6,46	1 364	7,70	1 111	0,15	1 111	0,15
2 ha – 5 ha	1 365	7,71	2 729	15,41	4 598	0,61	5 709	0,75
5 – 10 ha	1 658	9,36	4 387	24,77	11 951	1,57	17 660	2,32
10 – 20 ha	2 153	12,16	6 540	36,92	31 632	4,16	49 292	6,49
20 – 30 ha	1 803	10,18	8 343	47,10	44 987	5,92	94 279	12,41
30 – 50 ha	3 415	19,28	11 758	66,38	135 001	17,77	229 280	30,18
50 – 80 ha	3 271	18,47	15 029	84,85	206 978	27,24	436 258	57,42
> 80 ha	2 683	15,15	17 712	100,00	323 514	42,58	759 772	100,00

Source : INS – Recensement agricole

II.5 REPARTITION DES EXPLOITATIONS SELON LE STATUT JURIDIQUE ET SELON LE VOLUME DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Au 1^{er} mai 2004, 1 095 exploitants (6,2% du total) sont des personnes morales : 1 012 sont des sociétés et 83 des institutions publiques ou semi-publiques.

L'apparition des personnes morales n'est pas nouvelle : on en dénombrait 261 (0,8% du total) en 1984 et 676 (2,6% du total) en 1994.

Au cours des dernières années, c'est surtout l'importance relative qu'elles représentent qui prend de l'ampleur. Ces exploitations « personnes morales » utilisent 9,4% de la SAU et représentent environ 10% de la marge brute globale.

Plus de 45% d'entre elles sont spécialisées en grandes cultures et 25% en production bovine, surtout en viande.

En ce qui concerne leur localisation, 488 (44%) se trouvent en région limoneuse (8 % des exploitations de la région) et 251 (23%) en Condroz (10% des exploitations de la région).

Au 1^{er} mai également, l'INS a recensé 12 498 exploitations (70,6%) dites à temps plein (occupant au moins une unité de travail) et 5 214 exploitations (20,9%) dites à temps partiel (occupant moins d'une unité de travail).

La superficie moyenne des exploitations à temps plein est de 54,8 ha et celle des exploitations à temps partiel est de 14,3 ha.

La majorité de ces exploitations à temps partiel sont de petites exploitations : 80% d'entre elles ont moins de 20ha. On y trouve cependant aussi des exploitations de taille plus importante, notamment 282 exploitations de plus de 50 ha. Ce sont probablement là des exploitations en société, ou dont l'exploitant exerce une activité principale ailleurs.

Ce groupe des exploitations à temps partiel utilise 10% de la SAU et 8,8% de la main-d'œuvre totale. On y trouve aussi 1/3 (361) du total des personnes morales et 60% (1 889) du total des exploitants de plus de 65 ans.

II.6 NOMBRE D'EXPLOITATIONS DETENTRICES DE BOVINS ET DE PORCS

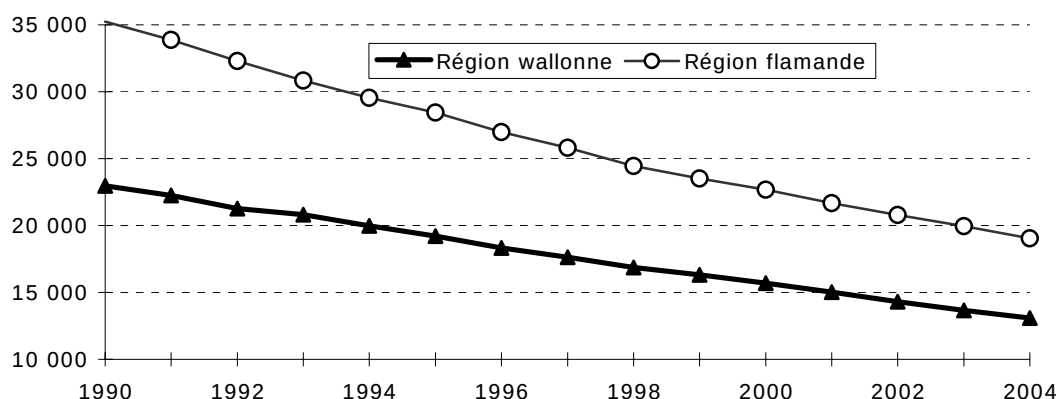
II.6.1 Nombre de détenteurs de bovins

En 2004, on a dénombré en Région wallonne 13 097 détenteurs de bovins, ce qui signifie que la production bovine est présente dans 73,9 % des exploitations wallonnes, c'est moins qu'en 1990 où elle concernait 78,7 % des exploitations.

En Région wallonne, le nombre de détenteurs de bovins diminue régulièrement. De 1990 à 2004, il s'est réduit de 43 % (figure 2.3).

Chiffres repères	
Détenteurs de bovins en RW	
(x 1 000 unités)	
1990	23,0
2003	13,7
2004	13,1

Figure 2.3 : Evolution du nombre de détenteurs de bovins en Région wallonne et en Région flamande (1990 à 2004)



Source : INS - Recensements agricoles

En Région flamande, l'évolution est comparable à celle qui est observée en Région wallonne. Toutefois, le nombre de détenteurs de bovins y est plus élevé : 19 042 en 2004, mais il ne représente que 53,7 % des exploitants agricoles flamands. En 1990, les valeurs étaient respectivement de 35 233 détenteurs et 60,8 %.

Le nombre de détenteurs de bovins varie sensiblement d'une région agricole à l'autre (tableau 2.5). C'est en région limoneuse que le nombre de détenteurs de bovins est le plus important : en 2004, on en compte 3 878. Parmi les autres régions, on trouve le plus de détenteurs de bovins en Ardenne (2 369), en Condroz (1 746) et dans la région herbagère liégeoise (1 550).

Sur le plan provincial, la répartition du nombre de détenteurs de bovins est la suivante : 29,0 % dans le Hainaut, 26,1 % dans la province de Liège, 22,1 % dans la province de Luxembourg, 17,7 % dans la province de Namur et 5,1 % en Brabant wallon.

Tableau 2.5 : Cheptel bovin, nombre de détenteurs et cheptel bovin moyen en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1^{er} mai 2004)

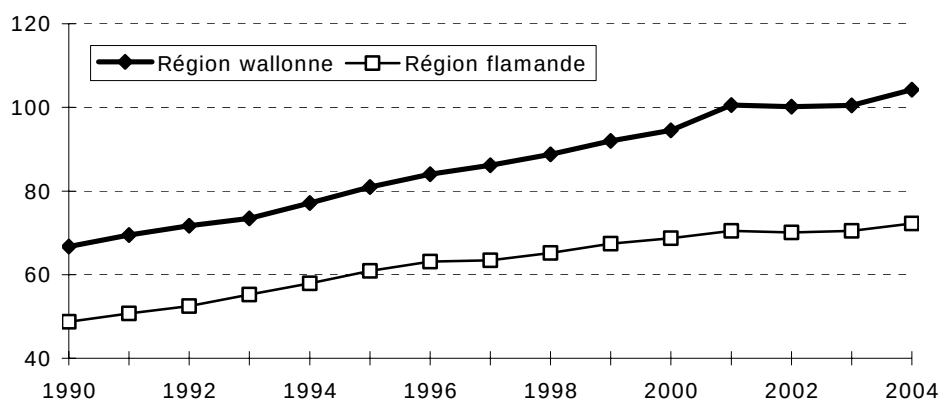
	Cheptel	Nombre de détenteurs	Cheptel moyen
Belgique	2 738 648	32 146	85,2
Région flamande	1 374 090	19 042	72,2
Région wallonne	1 364 222	13 097	104,2
Région sablo-limoneuse	59 148	643	92,0
Région limoneuse	358 603	3 878	92,5
Région herbagère (Fagne)	33 665	331	101,7
Famenne	137 185	1 070	128,2
Ardenne	312 120	2 369	131,8
Région jurassique	67 903	567	119,8
Région herbagère liégeoise	126 495	1 550	81,6
Campine hennuyère	2 104	25	84,2
Condroz	208 945	1 746	119,7
Haute Ardenne	58 054	918	63,2
Brabant wallon	62 092	674	92,1
Hainaut	355 189	3 796	93,6
Liège	282 927	3 411	82,9
Luxembourg	389 289	2 899	134,3
Namur	274 725	2 317	118,6

Source : INS – Recensement agricole

Le cheptel bovin moyen par exploitation détentrice a toujours suivi une tendance à la hausse mais, après une diminution sensible du nombre de bovins en 2001, il est resté stationnaire entre 2001 et 2003 (figure 2.4). Il a légèrement augmenté en 2004. Il est actuellement de 104 têtes de bétail en moyenne par exploitation détentrice (66 têtes en 1990). Le même phénomène a été observé en Région flamande : 72 têtes en 2004 contre 49 en 1990.

Chiffres repères	
Cheptel bovin moyen en RW	
(têtes)	
1990	66
2003	100
2004	104

Figure 2.4 : Evolution du cheptel bovin moyen en Région wallonne et en Région flamande (1990 à 2004)



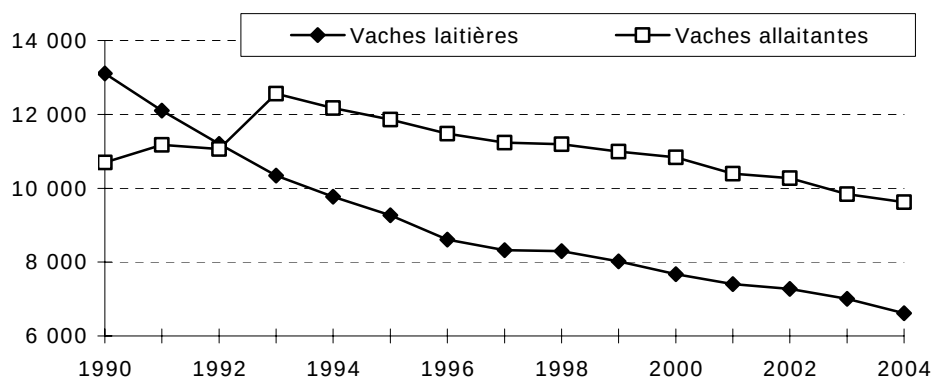
Source : INS - Recensements agricoles

C'est en Ardenne et en Famenne que le cheptel bovin moyen est le plus important, respectivement 132 têtes et 128 têtes. La dimension moyenne du cheptel bovin est par contre plus faible dans les régions agricoles orientées vers la production de lait, soit 63 têtes en Haute Ardenne et 82 têtes en région herbagère liégeoise.

On observe également des différences assez nettes selon les provinces. Le cheptel bovin moyen varie de 83 têtes dans la province de Liège à 134 têtes dans la province de Luxembourg.

Suite à la réforme de la PAC en 1992, on a assisté à la poursuite de la restructuration du cheptel bovin vers la production de viande bovine. Ce phénomène avait commencé avec l'instauration des quotas laitiers en 1984, laquelle avait provoqué une augmentation rapide des rendements laitiers entraînant une forte diminution du nombre de vaches laitières et du nombre de producteurs laitiers (figure 2.5).

Figure 2.5 : Evolution du nombre de détenteurs de vaches laitières et de vaches allaitantes en Région wallonne (1990 à 2004)



Source : INS - Recensements agricoles

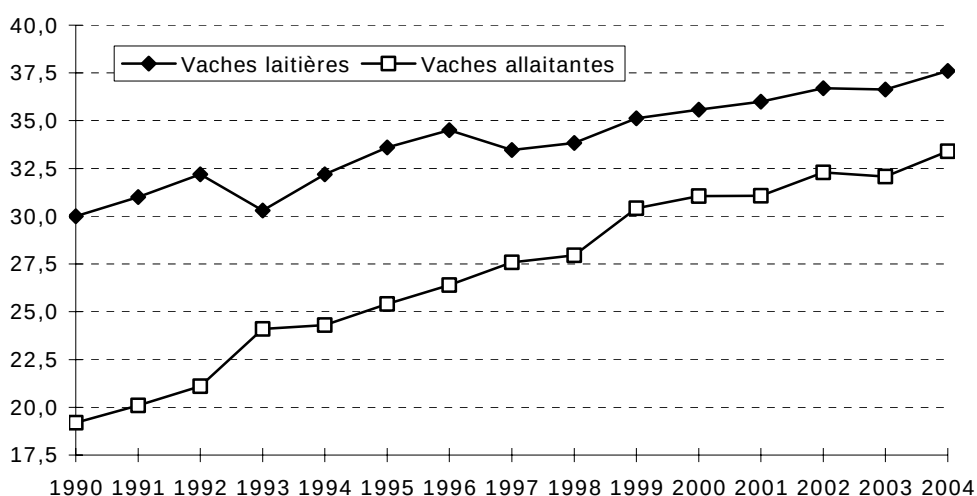
Si, en 1990, 57 % des détenteurs de bovins wallons déclaraient posséder des vaches laitières, cette proportion tombe à 51 % en mai 2004. A cette date, on ne recense plus que 6 618 détenteurs de vaches laitières en Région wallonne contre 13 107 en 1990. Depuis l'instauration des quotas laitiers, le nombre de producteurs laitiers a été divisé par trois. Toutefois, avec la mise en place au cours de la campagne 1996-97 d'un nouveau système de transfert de quotas via un Fonds des Quotas, la diminution du nombre de détenteurs de vaches laitières s'est sensiblement ralentie.

A l'inverse, le nombre de détenteurs de vaches allaitantes a fortement progressé suite à l'instauration des quotas laitiers pour culminer en 1993 à 12 557 unités. Depuis lors, il diminue régulièrement et il s'établit en 2004 à 9 620 unités, ce qui représente 73 % des détenteurs de bovins.

Si le nombre de vaches laitières a sensiblement régressé en Région wallonne, la diminution du nombre de détenteurs a été plus rapide encore, si bien que le nombre moyen de vaches laitières par exploitation détentrice n'a cessé de croître.

Concernant les vaches allaitantes, on constate également une hausse du troupeau moyen, mais dans ce cas-ci elle a résulté, dans un premier temps, d'une augmentation du cheptel allaitant et dans un deuxième temps d'une diminution de ce dernier mais relativement moins forte que celle du nombre de détenteurs (figure 2.6).

Figure 2.6 : Evolution du nombre moyen de vaches laitières et du nombre moyen de vaches allaitantes en Région wallonne (1990 à 2004)



Source : INS – Recensements agricoles

En 2004, le nombre moyen de vaches laitières par troupeau est de 38 têtes contre 30 en 1990. Pour les vaches allaitantes, on atteint 33 têtes en 2004 contre 19 en 1990. Sur 100 détenteurs de vaches laitières en Belgique, on en compte 42 en Région wallonne (tableau 2.6).

Les régions limoneuse et herbagère liégeoise contribuent largement à la production laitière wallonne puisqu'on y trouve respectivement 32 et 16 % des détenteurs de vaches laitières ainsi que 27 et 20 % du cheptel laitier de la Région wallonne. Par exploitation, le nombre moyen de vaches laitières est plus faible en région limoneuse (31 têtes) qu'en région herbagère liégeoise (49). Cette dernière région est la plus spécialisée en production laitière. Viennent ensuite le Condroz, l'Ardenne et la Haute Ardenne, qui détiennent entre 10 et 13 % des vaches laitières et qui ont des troupeaux comprenant en moyenne de 34 à 40 vaches laitières.

Sur le plan provincial, les provinces du Hainaut et de Liège dominent, avec respectivement 32,5 et 34,7 % du cheptel laitier wallon. Les détenteurs de vaches laitières de ces provinces représentent respectivement 36,2 et 29,7 % du nombre total de détenteurs en Région wallonne. Le cheptel moyen est le plus élevé dans la province de Liège (44 têtes) et le plus faible dans le Brabant wallon (32 têtes).

Tableau 2.6 : Nombre de vaches laitières, nombre de détenteurs et cheptel moyen en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1^{er} mai 2004)

	Cheptel	Nombre de détenteurs	Cheptel moyen
Belgique	568 571	15 817	35,9
Région flamande	319 743	9 197	34,8
Région wallonne	248 764	6 618	37,6
Région sablo-limoneuse	11 782	360	32,7
Région limoneuse	67 175	2 147	31,3
Région herbagère (Fagne)	7 948	193	41,2
Famenne	20 027	482	41,5
Ardenne	24 777	719	34,5
Région jurassique	7 732	177	43,7
Région herbagère liégeoise	50 976	1 033	49,3
Campine hennuyère	697	19	36,7
Condroz	32 484	855	38,0
Haute Ardenne	25 166	633	39,8
Brabant wallon	10 055	316	31,8
Hainaut	80 755	2 399	33,7
Liège	86 360	1 967	43,9
Luxembourg	34 023	940	36,2
Namur	37 571	996	37,7

Source : INS – Recensement agricole

Concernant les vaches allaitantes, la Région wallonne compte 45 % des détenteurs mais 61 % du cheptel national. Le cheptel moyen y est pratiquement le double de celui qu'on observe en Région flamande (tableau 2.7).

La spéculation du veau au pis est présente un peu partout en Région wallonne, même dans les régions orientées vers les grandes cultures. Les régions comptant le plus de vaches allaitantes sont l'Ardenne, la région limoneuse et le Condroz, qui comprennent respectivement 31, 24 et 16 % du cheptel wallon ainsi que 22, 30 et 14 % des détenteurs de vaches allaitantes de la Région wallonne.

Le cheptel moyen varie sensiblement d'une région à l'autre. Il est le plus élevé en Ardenne (47 têtes) qui est la région spécialisée dans l'élevage bovin. Il est également important en région jurassique (41 têtes), en Famenne (41 têtes) et dans le Condroz (39 têtes). A l'opposé, le nombre moyen de vaches allaitantes est le plus faible en Haute Ardenne (10 têtes).

Sur le plan provincial, c'est le Luxembourg qui est le plus orienté vers l'élevage bovin puisqu'il comprend 38 % du cheptel et 27 % des détenteurs wallons. Cette province présente également le cheptel moyen de vaches allaitantes le plus élevé (48 têtes).

Chiffres repères		
Détenteurs de bovins en RW		
(x 1 000 unités)		
	Vaches laitières	Vaches allaitantes
1990	13,1	10,7
1993	10,3	12,6
2003	7,0	9,8
2004	6,6	9,6

Tableau 2.7 : Nombre de vaches allaitantes, nombre de détenteurs et cheptel moyen en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1^{er} mai 2004)

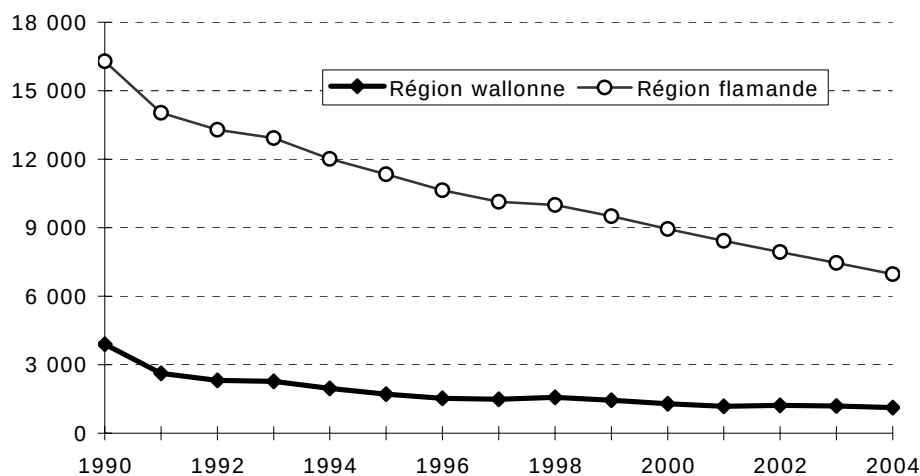
	Cheptel	Nombre de détenteurs	Cheptel moyen
Belgique	523 692	21 255	24,6
Région flamande	202 310	11 630	17,4
Région wallonne	321 296	9 620	33,4
Région sablo-limoneuse	11 962	490	24,4
Région limoneuse	75 789	2880	26,3
Région herbagère (Fagne)	5 897	239	24,7
Famenne	36 707	887	41,4
Ardenne	99 970	2 118	47,2
Région jurassique	20 256	495	40,9
Région herbagère liégeoise	14 890	748	19,9
Campine hennuyère	229	16	14,3
Condroz	51 300	1 319	38,9
Haute Ardenne	4 296	428	10,0
Brabant wallon	14 258	516	27,6
Hainaut	66 860	2 766	24,2
Liège	46 213	1 902	24,3
Luxembourg	123 145	2 590	47,5
Namur	70 820	1 846	38,4

Source : INS – Recensement agricole

II.6.2 Nombre de détenteurs de porcs

Depuis 1990, le nombre de détenteurs de porcs a diminué de 70 % en Région wallonne et de 54 % en Région flamande, tant et si bien qu'au 1^{er} mai 2004, la spéculation porcine ne concerne plus que 6,3 % des exploitations wallonnes et 19,6 % des exploitations flamandes. Toutefois, en Région wallonne, le nombre de détenteurs de porcs reste assez stable depuis trois ans (figure 2.7).

Figure 2.7 : Evolution du nombre de détenteurs de porcs en Région wallonne et en Région flamande (1990 à 2004)



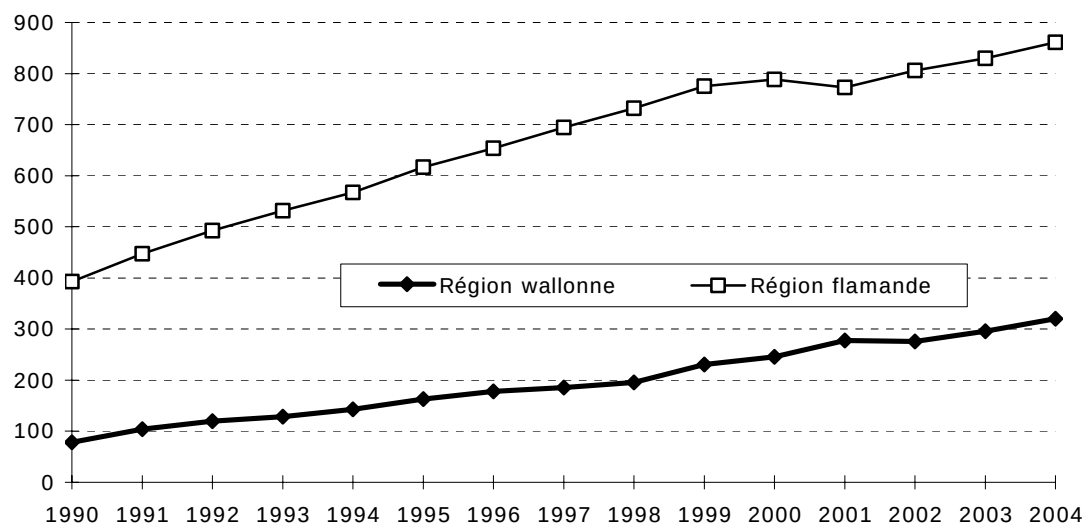
Source : INS - Recensements agricoles

En 2004, la Région wallonne compte 1 115 détenteurs de porcs (13,8 % de l'ensemble des détenteurs belges) mais elle ne détient que 5,6 % du cheptel porcin national.

Parallèlement à la diminution du nombre de détenteurs, le cheptel moyen a fortement augmenté. En Région wallonne, il est passé de 78 têtes en 1990 à 320 têtes en 2004 tandis qu'en Région flamande il est passé de 393 à 861 têtes (figure 2.8). La taille du cheptel porcin dépend surtout du degré de spécialisation de l'exploitation. En Région flamande, une part importante des exploitations qui détiennent des porcs sont spécialisées et ont de ce fait une dimension moyenne nettement plus importante qu'en Région wallonne, où la production porcine est plus souvent une production d'appoint.

Chiffres repères	
Détenteurs de porcs en RW	
(x 1 000 unités)	
1990	3,9
2003	1,2
2004	1,1

Figure 2.8 : Evolution du cheptel porcin moyen en Région wallonne et en Région flamande (1990 à 2004)



Source : INS - Recensements agricoles

Parmi les régions agricoles, c'est la région limoneuse qui est la plus concernée par la production porcine : on y recense plus de 40 % des détenteurs et la moitié du cheptel porcin wallon. Les autres régions où la production porcine occupe une certaine importance sont la région herbagère liégeoise et le Condroz (tableau 2.8).

Le cheptel porcin moyen varie fortement d'une région à l'autre. Il passe de 6 têtes en Campine hennuyère à 387 têtes en région limoneuse.

Sur le plan provincial, la production porcine est surtout présente dans les provinces du Hainaut (31 % des détenteurs et 43 % du cheptel) et de Liège (31 % des détenteurs et 29 % du cheptel). La taille moyenne du cheptel porcin varie aussi fortement d'une province à l'autre : elle va de 167 têtes dans la province de Luxembourg à 434 dans la province du Hainaut.

Tableau 2.8 : Nombre de porcs, nombre de détenteurs et cheptel porcin moyen en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne et dans les régions agricoles et les provinces wallonnes (1^{er} mai 2004)

	Cheptel	Nombre de détenteurs	Cheptel moyen
Belgique	6 355 333	8 087	786
Région flamande	5 999 029	6 971	861
Région wallonne	356 302	1 115	320
Région sablo-limoneuse	22 961	68	338
Région limoneuse	171 576	443	387
Région herbagère (Fagne)	4 477	14	320
Famenne	22 483	66	341
Ardenne	17 826	142	126
Région jurassique	2 223	30	74
Région herbagère liégeoise	60 969	172	354
Campine hennuyère	23	4	6
Condroz	46 733	152	307
Haute Ardenne	7 031	24	293
Brabant wallon	27 153	83	327
Hainaut	151 443	349	434
Liège	102 861	345	298
Luxembourg	28 813	173	167
Namur	46 032	165	279

Source : INS – Recensement agricole

II.7 TAUX DE REMPLACEMENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET HORTICOLES WALLONNES

Le nombre de déclarants devenus exploitants entre le 1^{er} mai 2003 et le 1^{er} mai 2004 en Région wallonne est de 343 (tableau 2.9), soit 25 de plus qu'au cours de l'année précédente.

Les nouveaux déclarants cultivent une superficie totale de 13 970 ha, la moyenne étant de 40,73 ha. En Région flamande, on compte 573 nouveaux déclarants, la superficie moyenne atteignant 14,24 ha. Le nombre de nouveaux déclarants varie fortement selon les régions agricoles, de même que la superficie moyenne concernée. Cette dernière atteint 50 ha en Famenne mais seulement 15,2 ha en région sablo-limoneuse.

Sur le plan des provinces, on observe également de grandes différences. De l'ensemble des nouveaux déclarants, 27,7 % se sont installés dans le Hainaut, 23,9 % dans la province de Liège, 21,9 % dans la province de Luxembourg, 21 % dans la province de Namur et 5,5 % en Brabant wallon. La superficie moyenne varie de 24,9 ha dans la province de Liège à 55,9 ha dans la province de Namur.

Le taux de remplacement des exploitations est le rapport entre le nombre de nouveaux déclarants et le nombre d'exploitants ayant quitté la profession (ce dernier nombre étant la somme du nombre de nouveaux déclarants et du nombre d'exploitations en moins). L'évolution du taux de remplacement des exploitations en Région wallonne est donnée au

tableau 2.10. Au cours de la période 1990 à 2004, le taux de remplacement est le plus souvent resté inférieur à 0,50. Pour 2004, il s'élève à 0,35, ce qui signifie qu'entre mai 2003 et mai 2004, 35 agriculteurs se sont installés en Région wallonne pour 100 agriculteurs qui ont quitté la profession.

Tableau 2.9 : Nombre de nouveaux déclarants entre le 1^{er} mai 2003 et le 1^{er} mai 2004, superficies totale et moyenne cultivées par eux en Belgique, en Région flamande, en Région wallonne, dans les régions agricoles et les provinces wallonnes

	Nombre	Superficie (ha)	Sup moy (ha)
Belgique	916	22 129	24,16
Région flamande	573	8 159	14,24
Région wallonne	343	13 970	40,73
Région sablo-limoneuse ^[1]	248	3 773	15,21
Région limoneuse ^[1]	185	5 307	28,69
Région herbagère (Fagne)	6	255	42,50
Famenne	30	1 500	50,00
Ardenne	64	2 395	37,42
Région jurassique	14	683	48,79
Région herbagère liégeoise ^[1]	37	780	21,08
Campine hennuyère	3	-	-
Condroz	49	2 674	54,57
Haute Ardenne	13	272	20,92
Brabant wallon	19	916	48,21
Hainaut	95	4 179	43,99
Liège	82	2 042	24,90
Luxembourg	75	2 805	37,40
Namur	72	4 028	55,94

Source : INS – Recensements agricoles

^[1] Données relatives à l'ensemble de la région (située en partie en Région flamande et en partie en Région wallonne).

Tableau 2.10 : Evolution du taux de remplacement des exploitations agricoles et horticoles, en Région wallonne (1990 à 2004)

	Nombre d'exploitations	Nombre de nouveaux déclarants (A)	Diminution du nombre d'exploitations (B)	(A)/(A+B)
1990	29 178	1 129		
1991	28 340	1 042	838	0,55
1992	27 317	973	1 023	0,49
1993	26 782	1 416	535	0,73
1994	25 738	1 359	1 044	0,57
1995	24 719	654	1 019	0,39
1996	23 652	673	1 067	0,39
1997	22 829	666	823	0,45
1998	22 128	563	701	0,45
1999	21 510	512	618	0,45
2000	20 843	534	667	0,44
2001	19 779	464	1 064	0,30
2002	18 989	346	790	0,30
2003	18 342	318	647	0,33
2004	17 712	343	630	0,35

Source : INS – Recensements agricoles

Le taux de remplacement des exploitations varie sensiblement selon le lieu (tableau 2.11).

Tableau 2.11 : Taux de remplacement des exploitations entre le 1^{er} mai 2003 et le 1^{er} mai 2004 pour la Belgique, la Région flamande, la Région wallonne, les régions agricoles et les provinces wallonnes

Belgique	0,35
Région flamande	0,34
Région wallonne	0,35
Région sablo-limoneuse ^[1]	0,36
Région limoneuse ^[1]	0,45
Région herbagère (Fagne)	0,21
Famenne	0,39
Ardenne	0,40
Région jurassique	0,50
Région herbagère liégeoise ^[1]	0,25
Campine hennuyère	1,00
Condroz	0,36
Haute Ardenne	0,24
Brabant wallon	0,32
Hainaut	0,34
Liège	0,32
Luxembourg	0,43
Namur	0,36

Source : INS – Recensements agricoles

Sans tenir compte de la Campine hennuyère, le taux de remplacement le plus élevé est observé en région jurassique (0,50). A l'opposé, les taux de remplacement les plus faibles sont enregistrés en région herbagère (Fagne) (0,21) et en Haute Ardenne (0,24).

Sur le plan provincial, le taux de remplacement est le plus élevé dans le Hainaut (0,43) et le plus faible dans la province de Liège et dans le Brabant wallon (0,32).

^[1] Données relatives à l'ensemble de la région (située en partie en Région flamande et en partie en Région wallonne).

CHAPITRE III. LES PRODUCTIONS AGRICOLES WALLONNES

Pour estimer la production agricole au cours d'une campagne ou d'une année, il faut disposer de deux informations : la superficie consacrée à la culture ou le nombre de têtes de bétail et le rendement moyen estimé (par hectare ou par tête). La production obtenue sur cette base est donc elle-même une estimation.

D'une manière générale, l'agriculture wallonne se caractérise par des productions de grandes cultures (céréales, plantes industrielles), des cultures fourragères et par des productions animales (essentiellement bovines) liées au sol.

L'utilisation du sol par l'exploitation agricole wallonne (tableau 3.1) traduit bien cette orientation : les cultures arables couvrent 53,8 % de la superficie agricole utilisée et les prairies permanentes 45,9 %. Lorsqu'on observe l'évolution sur une longue période, on constate une augmentation de la part des cultures arables au détriment des prairies permanentes.

Tableau 3.1 : Utilisation du sol par l'exploitation agricole en Région wallonne (1^{er} mai 2003 et 2004) (ha)

	2003	2004
Terres arables	407 062	409 034
Cultures permanentes	2 093	2 136
Prairies permanentes	349 931	348 480
Cultures sous serres	56	53
Autres	87	69
Superficie agricole utilisée	759 231	759 772

Source : INS - Recensements agricoles

III.1 LES CULTURES AGRICOLES

Globalement pour l'année 2004, les superficies couvertes par les différents groupes de cultures se répartissent, en ordre d'importance décroissante de la superficie agricole utilisée (SAU), en prairies permanentes (45,9 %), céréales pour le grain (23,5 %, dont 73 % de froment), cultures industrielles (11,5 %), cultures fourragères (11,6 %) et jachères (2,1 %).

Par rapport à 2003, on observe une diminution limitée des ensemencements en betteraves sucrières (-3,7 %), mais une augmentation pour la chicorée à inuline (+3,7 %) et le lin (+2,2 %).

Tableau 3.2. : Superficie agricole utilisée (ha), rendement moyen estimé (Qx/ha) et production totale (tonnes) pour les principales cultures agricoles en 2004 et production de 2003, en Région wallonne

	2004			2003
	Superficie (ha)	Rendement (100kg/ha)	Production (tonnes)	Production (tonnes)
Froment d'hiver	129 843	90,9	1 180 052	1 055 771
Escourgeon	22 067	84,8	187 189	133 873
Epeautre	9 993	68,4	68 338	51 682
Betteraves sucrières	54 656	705,2	3 854 226	4 039 475
Chicorée à inuline	13 026	468,2	609 885	549 638
Lin (Paille)	13 211	59,8	78 972	85 999
Pommes de terre (Bintje)	15 613	491,9	768 060	617 237
Colza	5 470	41,3	22 566	16 340
Maïs fourrager	52 878	476,3	2 518 558	2 613 372
Prairies temporaires fauchées	26 530	80,5	213 517	164 544
Prairies permanentes fauchées	120 959	57,9	700 705	709 815

Source : INS - Statistiques agricoles

Les variations observées dans la production d'une année à l'autre sont la conséquence d'une variation des superficies cultivées et/ou des rendements.

III.1.1 Les céréales

En Région wallonne, la superficie consacrée aux céréales en 2004 couvre 178 459 ha (+4 027 ha par rapport à 2003), soit 55,9 % des emblavements en céréales de la Belgique et 23,5 % de la SAU wallonne.

La production de froment d'hiver, céréale la plus représentée, est estimée à 1 180 052 tonnes, soit une augmentation de 11,8 % par rapport à 2003 (tableau 3.2). Celle-ci vient d'une augmentation de la superficie cultivée (+5,4 %) et d'une hausse du rendement (+6,6 %) due aux conditions climatiques favorables. Le rendement moyen estimé pour la Région wallonne est d'environ 91 quintaux (Qx)/ha. Cependant, il varie entre 67,7 Qx/ha en région jurassique et 92,8 Qx/ha en région limoneuse.

La production d'escourgeon, seconde céréale en importance, est de l'ordre de 187 189 tonnes, soit une augmentation de 40 %, due à la hausse (+11 %) des surfaces ensemencées et, conjointement, à la variation importante (+26 %) du rendement. Le rendement moyen estimé pour la Région wallonne s'élève à 84,8 Qx/ha et varie entre 58,3 Qx/ha en Ardenne et 87,2 Qx/ha en Condroz.

L'épeautre, céréale la plus cultivée en Ardenne, dont les emblavements couvrent 9 993 ha, voit sa production progresser de 32 % par rapport à 2003, pour s'établir à 68 338 tonnes. Cet accroissement est dû à l'augmentation de la superficie cultivée ainsi qu'à l'amélioration du rendement.

III.1.2 Les cultures industrielles

Les plantes qualifiées d'industrielles sont celles qui ne peuvent être utilisées directement sur l'exploitation et qui doivent subir une transformation importante par des procédés élaborés nécessitant souvent de lourds investissements.

Elles regroupent les betteraves sucrières, le lin, la chicorée à café, la chicorée à inuline, les plantes oléagineuses, le tabac, le houblon ainsi que les plantes médicinales, aromatiques et condimentaires. Elles couvrent en 2004 une superficie de 87 386 ha, soit 11,5 % de la SAU wallonne.

Les betteraves sucrières, la chicorée à inuline et le lin textile représentent respectivement 62,5 %, 15 % et 15,1 % des surfaces réservées aux plantes industrielles en Région wallonne.

Le recul de la superficie ensemencée en betteraves sucrières en 2004 en Région wallonne (54 656 ha, soit 3,7 % de moins qu'en 2003) et la diminution du rendement en racines (705,2 Qx/ha, -0,9 %) impliquent une baisse de la production de 4,6 %, qui s'établit ainsi à 3 854 226 tonnes (4 039 475 tonnes en 2003).

Parmi les autres plantes industrielles présentes de manière significative en Région wallonne, on trouve le lin et la chicorée à inuline. Ces deux productions ont une importance équivalente en termes de superficie puisqu'on recense 13 211 ha de lin et 13 161 ha de chicorée à inuline.

A l'exception des années 1992 et 2002, la superficie en lin textile n'a cessé d'augmenter au cours des 20 dernières années. Les provinces du Hainaut et de Liège occupent à elles seules 2/3 de la superficie consacrée à cette culture en 2004. Compte tenu à la fois d'un rendement en paille de 59,8 Qx/ha, en baisse de près de 10 % par rapport à 2003, et d'un léger accroissement de la superficie cultivée (+2,2 %), la production de lin (paille) en Région wallonne approche 79 000 tonnes, soit 8,2 % de moins qu'en 2003.

La culture de chicorée à inuline est en pleine expansion depuis le début des années 1990. Entre 2003 et 2004, son importance a encore augmenté de 3,7 %, passant de 12 685 ha à 13 026 ha. Avec un rendement de 46,8 tonnes à l'ha (+7 % par rapport à 2003), la production s'élève à 609 885 tonnes de racines (+11 %). Cette culture est essentiellement située en région limoneuse.

La culture du colza (5470 ha), concentrée sur la province de Namur (69 %), connaît une forte hausse (+21,3 %) par rapport à 2003.

III.1.3 Les prés, les prairies et les cultures fourragères

Les prés, les prairies et les cultures fourragères couvrent 436 573 ha en 2004, soit 57,5 % de la SAU wallonne.

Les prés et prairies couvrent à eux seuls 377 236 ha (86,4 % du total des fourrages) dont 28 756 ha de prairies temporaires. Il est à noter que ces dernières progressent de façon régulière depuis une vingtaine d'années ; ainsi en 2004, elles représentent 7 % des terres arables. Par ailleurs, 147 489 ha de prairies ont la fauche pour principale destination.

Le rendement en matière sèche des prairies temporaires (26 530 ha) pour la fauche est estimé à 80,5 Qx/ha (contre 80,83 Qx/ha en 2003). Celui des prairies permanentes (120 959 ha) pour la fauche est estimé à 57,9 Qx/ha (contre 53,8 Qx/ha en 2003). Dès lors, la production totale récoltée en 2004 s'élève à 914 222 tonnes de matière sèche, soit une hausse de 4,6 % par rapport à l'année 2003.

Sur les 59 337 ha consacrés aux autres cultures fourragères, 52 878 ha le sont au maïs fourrager récolté plante entière. Grâce à un rendement estimé à 47,6 tonnes de masse verte à l'hectare, la production de 2004 s'élève à 2 518 558 tonnes, soit -1,3 % par rapport à 2003.

La superficie en betteraves fourragères continue à diminuer et n'atteint plus que 906 ha dont plus de la moitié, soit 53 %, se trouve dans la province du Hainaut.

III.1.4 Les pommes de terre

En ce qui concerne la culture de pommes de terre, la surface qui y est consacrée en 2004 s'élève à 24 846 ha (+10,8 %), dont 1 187 ha destinés à produire des plants de pommes

de terre et 15 613 ha pour les pommes de terre de conservation de la variété « Bintje », cette dernière assurant près de 65 % du volume produit.

En moyenne, le rendement (de la variété « Bintje ») observé en 2004 est en hausse par rapport à 2003 de 11,2 %, si bien que la production totale, qui s'élève à 768 060 tonnes, est plus élevée de 24,4 % par rapport à l'année précédente.

III.1.5 Terres arables retirées de la production

A la suite à la réforme de la PAC de 1992, une part des terres arables consacrées à la production de céréales, oléagineux et protéagineux doit être retirée de la production et bénéficie à titre compensatoire de mesures de soutien.

On distingue la jachère aidée sans production, la jachère dite non-alimentaire, constituée de terres utilisées pour la production de cultures industrielles non destinées à l'alimentation humaine ou animale, la jachère non aidée et les tournières enherbées.

Tableau 3.3 : Superficie des terres arables retirées de la production (hors jachère non alimentaire), en Région wallonne, au 1^{er} mai, en 2003 et en 2004 (ha)

	2003	2004
Jachères aidées	16 230	11 607
Tournières enherbées	3 433	3 782
Jachères non aidées	982	819
Total	20 645	16 208

Source : INS - Recensements agricoles

La jachère (hors jachère non alimentaire) couvrait, en 2004, 16 208 ha en Région wallonne (-21,5 %), soit 4 % de la superficie des terres arables.

III.1.6 Importance et localisation des cultures agricoles

Pour mesurer l'importance du secteur des grandes cultures et des autres secteurs de l'agriculture (voir ci-après) dans les communes de la Région wallonne, les données suivantes ont été utilisées :

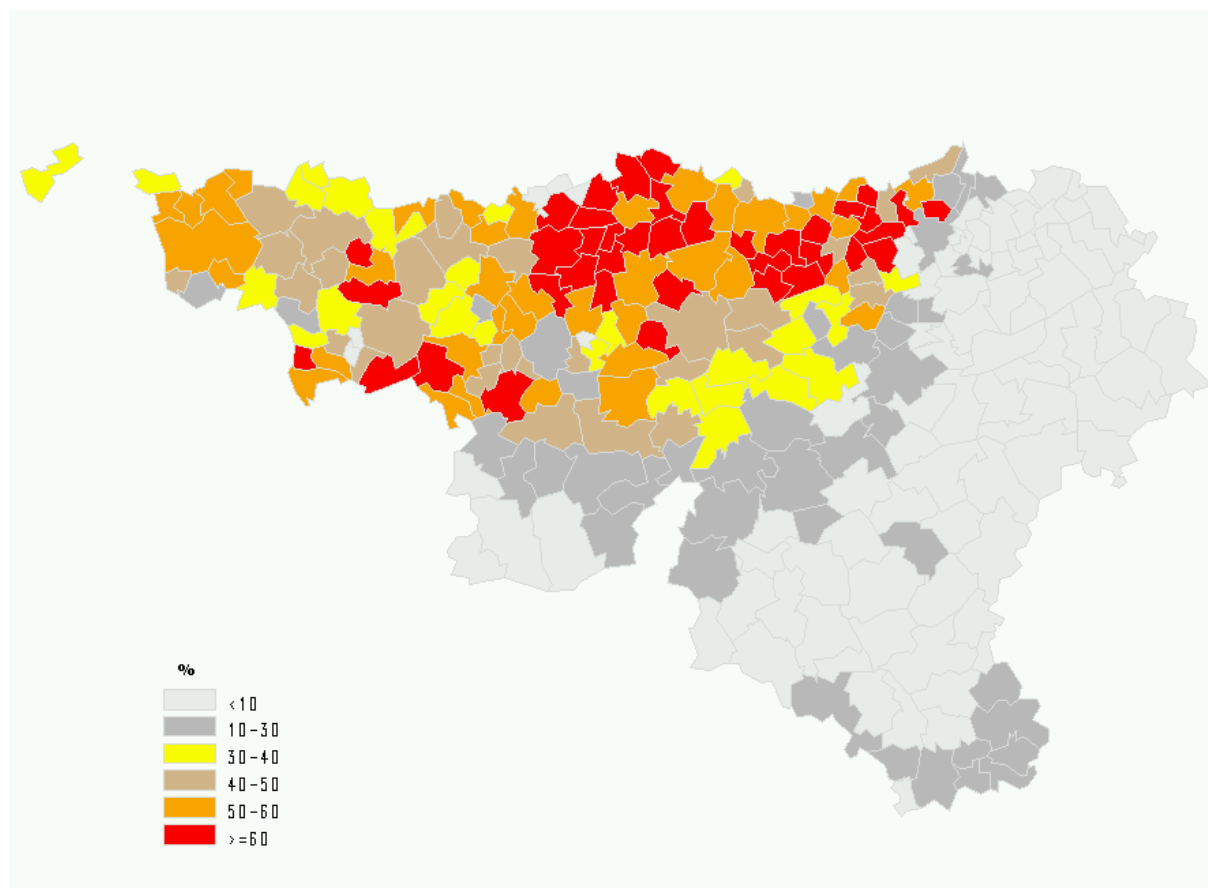
- d'une part, les superficies des différentes cultures et le nombre d'animaux recensés par l'INS dans les communes en 2004 ;
- d'autre part, les marges brutes standard (MBS) centrées sur l'année 2000 (la marge brute standard d'une production est définie comme le solde entre la valeur standard du produit agricole brut et les coûts spécifiques qui peuvent lui être facilement affectés).

En multipliant les premières données par les secondes, on obtient des produits qui peuvent être agrégés par secteurs et ensuite rapportés à la valeur de la marge brute standard totale dans la commune considérée.

Les calculs ont été effectués pour toutes les communes, à l'exception de neuf d'entre elles où l'activité agricole est très réduite (La Hulpe, Rixensart, Farciennes, Quaregnon, Colfontaine, Beyne-Heusay, Saint-Nicolas, Seraing et Martelange).

Les communes où les grandes cultures occupent une place très importante dans l'activité des exploitations se situent principalement en région limoneuse (carte 3.1).

Carte 3.1 : Importance du secteur des grandes cultures dans les communes de la Région wallonne, en 2004



en % de la valeur (exprimée en MBS) de la production agricole totale dans la commune

Source : calculs sur base des données du recensement agricole au 1^{er} mai 2004

III.2 LES CULTURES HORTICOLES

III.2.1 Les productions maraîchères

Les légumes sont très nombreux et chaque espèce se décline en diverses variétés ayant des besoins spécifiques. Les productions maraîchères sont donc très variées. Toutefois, on distinguera les cultures de légumes en plein air et les cultures sous serres.

III.2.1.1 Les cultures de légumes en plein air

Les cultures de légumes en plein air couvraient une superficie de 3 300 ha il y a une vingtaine d'années. En 2004, elles couvrent 12 148 ha, soit 3 % de la superficie des terres arables de la Région wallonne. Par rapport à l'année 2003, on observe une diminution de la superficie de l'ordre de 546 ha, soit -4,3 %.

Malgré la forte croissance de ce type de cultures (+6 % l'an en moyenne), la superficie wallonne reste bien en deçà de la superficie couverte en Région flamande (27 699 ha). On notera toutefois que le taux annuel d'augmentation est de 2,9 % en Région flamande, soit la moitié de celui de la Région wallonne.

Les cultures de légumes en plein air sont avant tout destinées à l'industrie de la transformation. Les petits pois et les haricots verts pour l'industrie couvrent

respectivement 6 125 ha et 2 071 ha. Les carottes pour l'industrie et pour la consommation à l'état frais représentent quant à elles respectivement 851 ha et 337 ha. Enfin, 985 ha sont occupés par les racines de witloof.

Les conditions climatiques relativement plus favorables de 2004 ont entraîné une augmentation de la production telle qu'elle a induit une forte diminution des prix par rapport à 2003.

III.2.1.2 Les cultures sous serres

Les cultures de légumes sous serres tendent à s'accroître ces dernières années en Région wallonne. Toutefois, on en recense 6,8 ha en 2004, contre 7,85 ha en 2003. Ce mode de production reste toutefois marginal par rapport à l'ensemble de la Belgique où l'on recense 1 145 ha de culture de légumes sous verre.

Le besoin de diversification est une des raisons du développement, encore timide, des productions maraîchères en Région wallonne et il existe de réelles potentialités de croissance. Cependant, le développement de ces productions rencontre des problèmes d'organisation, notamment sur le plan de la commercialisation.

III.2.2 Les productions fruitières

On distingue ici les productions de plein air, en ce compris les fraises sous petits tunnels, cloches ou plastique perforé et les cultures fruitières sous serres.

III.2.2.1 Les cultures fruitières de plein air

En 2004, on recensait 1 605 ha de cultures fruitières de plein air, soit 5,7 % de plus qu'en 2003. Ce sont les vergers (1 524 ha) qui en représentent la plus grosse part. Ceux-ci se partagent essentiellement entre les pommiers (666 ha, +5 %), les poiriers (642 ha, +5,8 %) et les cerisiers (163 ha). La culture de fraises couvre quant à elle 81 ha.

En quelques décennies, les cultures fruitières de plein air se sont profondément modifiées. Elles sont devenues de plus en plus intensives et la spécialisation s'est accentuée. L'adoption des arbres de basse tige, d'une part, et de variétés dont l'entrée en production est beaucoup plus rapide, d'autre part, a permis d'accroître les rendements tout en réduisant les intrants. Le développement de la culture intégrée, plus naturelle, se poursuit.

En 2004, la Région wallonne aura produit un peu moins de 24 000 tonnes de pommes et un peu moins de 19 500 tonnes de poires, soit respectivement une augmentation de 15,9 % et de 33,8 % par rapport à 2003. La variété « Conférence » représente près de 84 % de la production totale des poires.

Les cultures et plantations fruitières sont très présentes dans la province de Liège. En 2004, on y recense près de 1 000 ha, soit 62,6 % des cultures fruitières de plein air.

En 2004, on relève 1 524 ha de vergers dans 165 exploitations, soit une moyenne de 9,23 ha par exploitation.

III.2.2.2 Les cultures fruitières sous serres

En 2004, les cultures fruitières sous serres recouvrent 13,80 hectares (+0,72 ha par rapport à 2003), dont 13,16 ha de fraises.

Cette superficie concerne 56 exploitations, soit, en moyenne, 24,6 ares par exploitation.

III.2.3 Les pépinières et cultures ornementales

En 2004, l'Institut National de Statistique recense 574,35 hectares de pépinières en plein air dont 238,03 ha de plants d'ornement, 202,82 ha de plants forestiers et 133,50 ha de plants fruitiers. Cette superficie est en régression car en 2003 on en recensait 613,32 ha (-6,4 %).

On trouve les plants d'ornement en province du Hainaut (57 %), les plants forestiers à plus de 70 % dans les provinces de Luxembourg et de Namur et les plants d'arbres fruitiers dans le Hainaut et en province de Liège.

Les cultures ornementales en plein air couvrent 60,43 ha dont 48,13 ha de chrysanthèmes en pots.

Enfin, les cultures ornementales sous serres représentent 27,06 ha dont 18,27 ha de plantes de parterres et de balcons.

III.2.4 Les sapins de Noël

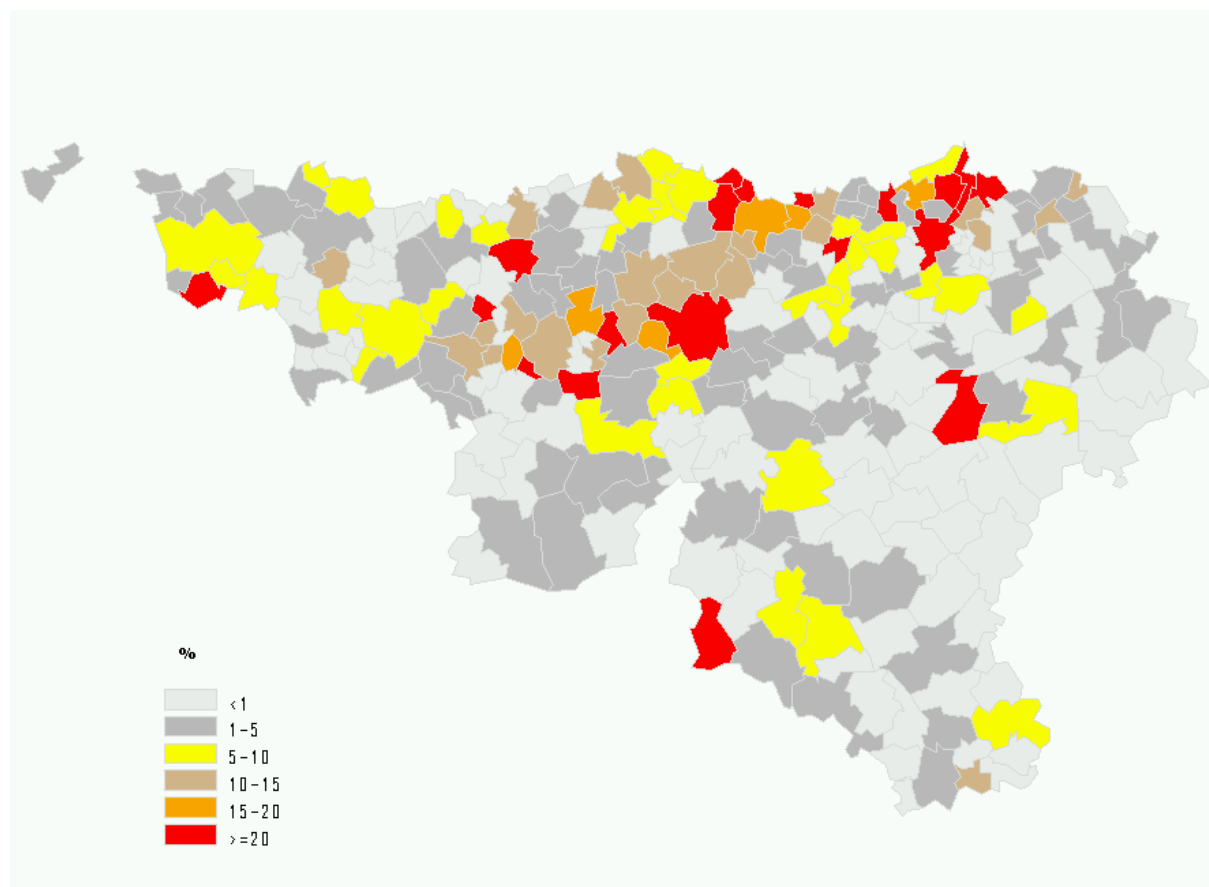
La superficie agricole consacrée aux sapins de Noël en Région wallonne couvre près de 555 hectares, soit 70 % de la superficie de sapins de Noël recensée au niveau de la Belgique. Ce type de production est essentiellement localisé dans les provinces de Namur et de Luxembourg.

Il n'est pas aisé d'évaluer les superficies consacrées aux sapins de Noël car il arrive que la destination des jeunes arbres plantés varie dans le temps, en fonction de l'évolution du marché notamment.

III.2.5 Importance et localisation des cultures horticoles

Les communes où les cultures horticoles (légumes, fruits, pépinières, fleurs et plantes ornementales) occupent une place relativement importante sont assez dispersées en Région wallonne (carte 3.2).

Carte 3.2 : Importance du secteur horticole dans les communes de la Région wallonne, en 2004



en % de la valeur (exprimée en MBS) de la production agricole totale de la commune

Source : calculs sur base des données du recensement agricole au 1^{er} mai 2004

III.3 LES PRODUCTIONS ANIMALES

III.3.1 Les productions bovines

Au 1^{er} mai 2004, l'effectif total des bovins en Région wallonne s'élevait à 1 364 222 têtes (50 % du cheptel belge), soit une diminution de 5 856 têtes ou de 0,4 % par rapport au recensement de 2003.

Plusieurs causes peuvent expliquer cette diminution, notamment le régime des quotas laitiers qui, limitant le volume de lait produit, induit une réduction du nombre de vaches laitières, vu l'augmentation régulière du rendement laitier.

On peut aussi évoquer la crise de 2000-2001 (ESB, fièvre aphteuse) qui a fragilisé de nombreuses exploitations et amené certaines d'entre elles à abandonner la spéculation. Ainsi, entre le 1^{er} mai 2003 et le 1^{er} mai 2004, on enregistre la disparition de 561 exploitations détenant des bovins en Région wallonne (-4,1 %).

A la suite des diverses crises qui ont marqué la seconde moitié des années 90 (ESB, dioxine...), l'effectif bovin wallon s'est réduit de plus de 10 % entre 1990 et 2003. Durant cette période, la restructuration du cheptel bovin entamée à la suite de l'instauration des quotas laitiers s'est poursuivie avec la réforme de 1992. En 1990, sur un total de près de 600 000 vaches, 34 % étaient des vaches allaitantes mais en 2004, sur un total d'un peu plus de 570 000 vaches, 56 % relèvent de cette catégorie (tableau 3.4).

Avec la race Blanc Bleu Belge dont l'effectif des vaches représente 58 % du total des vaches recensées en Région wallonne, l'exploitation bovine wallonne s'est orientée résolument vers la viande.

De plus, les exploitations détenant des bovins ont tendance à se spécialiser. En 2004, sur les 13 097 exploitations détenant des bovins, 6 618 détiennent des vaches laitières et 9 620 des vaches allaitantes.

Tableau 3.4 : Composition du cheptel bovin wallon, au 1^{er} mai, en 2003 et 2004 (têtes)

	2003	2004	Différence %
Bovins de moins d'1 an	357 593	353 984	-1,0
Bovins de 1 à 2 ans			
- Mâles	67 052	69 668	+3,9
- Femelles	202 758	197 775	-2,5
Bovins de 2 ans et plus			
- Mâles	17 360	18 382	+5,9
- Femelles	154 970	154 353	-
- Vaches laitières	256 713	248 764	-3,1
- Vaches allaitantes	315 632	321 296	+1,8
Total	1 370 078	1 364 222	-0,4

Source : INS – Recensements agricoles

III.3.1.1 La production de viande

Pour exprimer la production de viande bovine, on utilise la notion de « production indigène brute » (PIB). Celle-ci est égale au nombre des abattages (production nette) augmenté des exportations d'animaux vivants et diminué des importations d'animaux vivants. Pour déterminer la PIB de la Région wallonne, on a utilisé les données disponibles au niveau national, lesquelles ont été extrapolées au prorata du potentiel de production présent en Région wallonne.

En 2004, la production indigène brute de viande bovine à l'échelon de la Belgique s'élève à 300 000 tonnes (en équivalent poids carcasse) dont 50 600 tonnes (en équivalent poids carcasse) de veaux de boucherie. Par rapport à 2003, c'est une augmentation de l'ordre de 2,6 %.

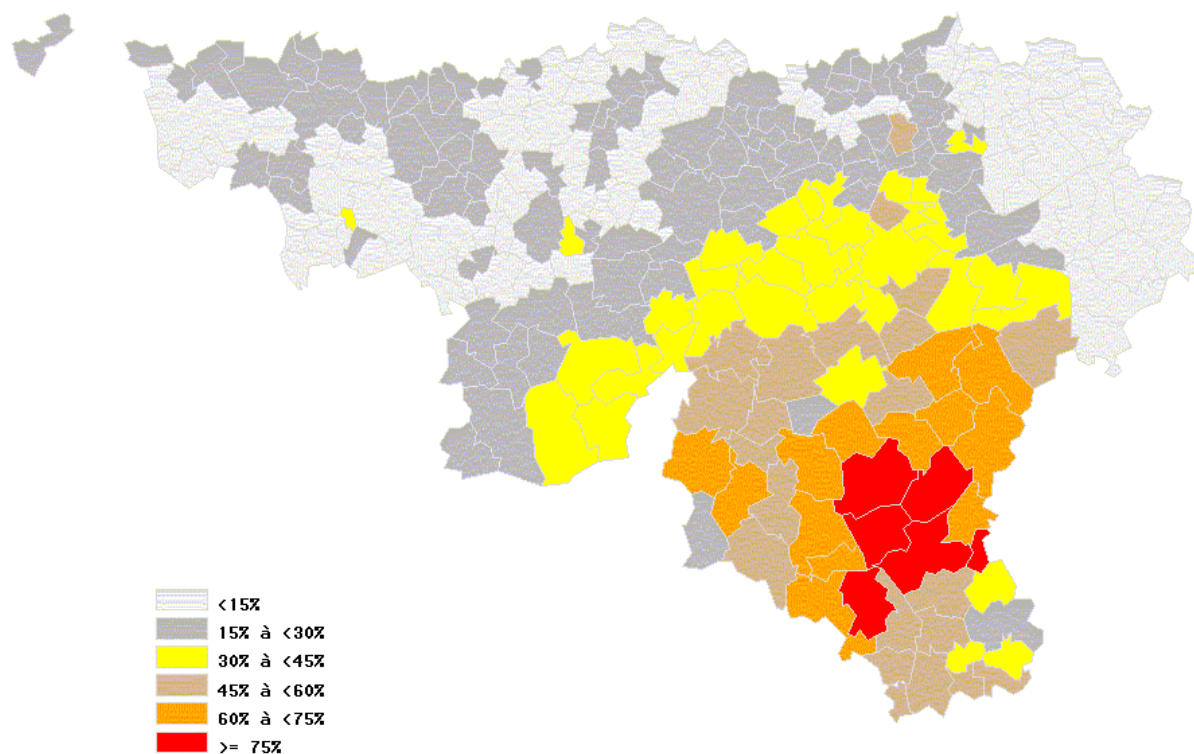
La production nette (les abattages en Belgique) s'élève à près de 277 000 tonnes (en équivalent poids carcasse).

Si on émet l'hypothèse qu'en Région wallonne la viande de gros bovins représente 70 % de la production indigène brute belge et celle des veaux 2 %, on peut estimer la PIB wallonne à 175 000 tonnes (en équivalent poids carcasse). Il convient de tempérer ce chiffre en rappelant que l'exploitation bovine wallonne est de type « naisseur-éleveur » et que l'engraissement des bovins se fait de moins en moins dans l'exploitation d'origine.

III.3.1.2 Importance et localisation de la viande bovine

Les communes où la production de viande bovine (obtenue surtout à partir des vaches allaitantes) constitue une activité très importante sont principalement situées dans le sud de la Région wallonne et particulièrement dans la province de Luxembourg (carte 3.3).

Carte 3.3 : Importance du secteur de la viande bovine dans les communes de la Région wallonne, en 2004



en % de la valeur (exprimée en MBS) de la production agricole totale dans la commune

Source : calculs sur base des données du recensement agricole au 1^{er} mai 2004

III.3.1.3 La production de lait

En 2004, la production laitière wallonne a été obtenue à partir d'environ 249 000 vaches (dont un certain nombre appartient au rameau mixte de la race BBB).

Sur les 3,1 milliards de litres de quota livraison de la Belgique, la Région wallonne dispose de 1,232 milliard de litres (tableau 3.5). Le quota livraison moyen est de l'ordre de 194 000 litres par exploitation pour la campagne 2004-2005, en hausse de 10 000 litres ou de 5,5 % par rapport à la campagne 2003-2004.

Tableau 3.5 : Répartition du quota livraison selon les provinces wallonnes en 2004

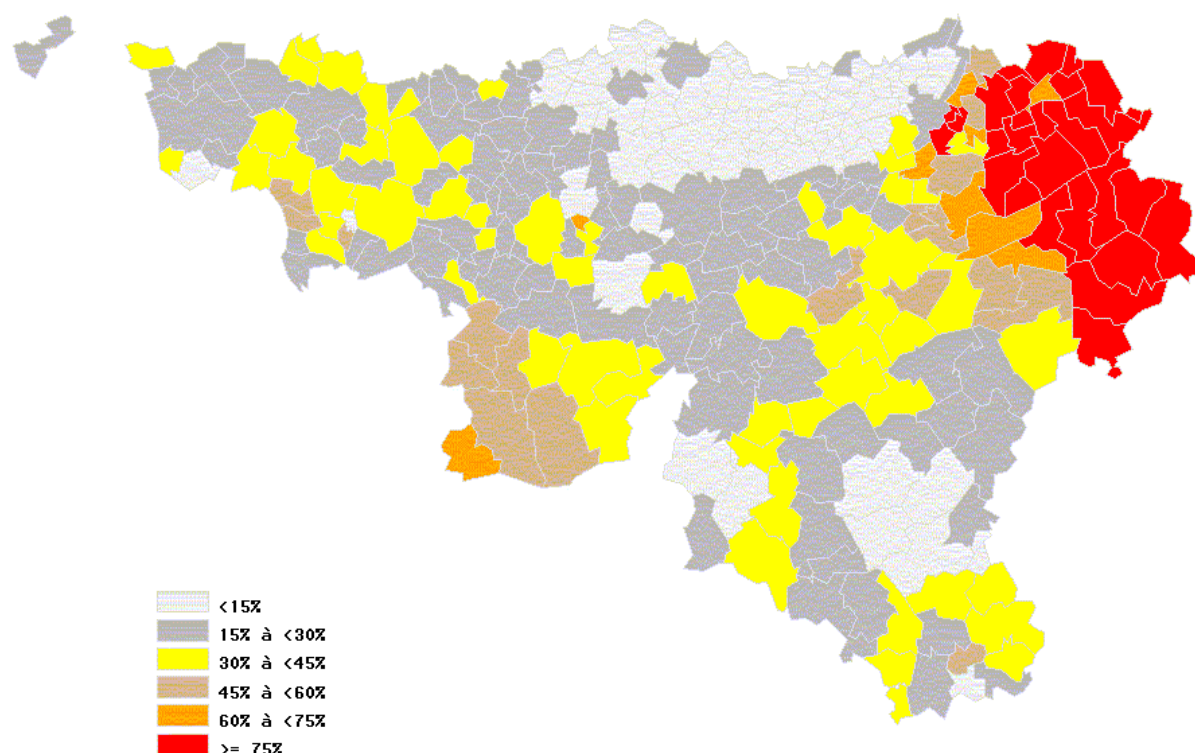
	Quota (millions de litres)	Quota (%)	Nombre de producteurs
Brabant wallon	45,8	3,7	291
Hainaut	346,0	28,1	2 281
Liège	496,0	40,3	1 955
Luxembourg	172,9	14,0	879
Namur	171,2	13,9	939
Région wallonne	1 231,9	100,0	6 345

Source : DGA-Ig2

III.3.1.4 Importance et localisation de la production de lait

Les communes où la production de lait occupe une place très importante dans l'économie des exploitations sont concentrées dans la province de Liège (région herbagère liégeoise et Haute Ardenne) ainsi que le montre la carte 3.4.

Carte 3.4 : Importance du secteur laitier dans les communes de la Région wallonne, en 2004



en % de la valeur (exprimée en MBS) de la production agricole totale dans la commune

Source : calculs sur base des données du recensement agricole au 1^{er} mai 2004

III.3.2 La production porcine

Entre le recensement au 1^{er} mai 2003 et le recensement au 1^{er} mai 2004, le nombre total de porcs détenus en Belgique a diminué de 183 276 têtes (-2,8 %), dont près de 39 000 truies.

En Région wallonne, on constate une augmentation des effectifs entre 2003 et 2004 de l'ordre de 5 300 têtes (+1,5 %) pour s'établir à 356 302 porcs, dont près de 25 800 truies, ce dernier chiffre étant toutefois en recul de 2,4 %.

En 1990, la Région wallonne comptait près de 305 000 porcs pour 3 898 détenteurs, soit 78 porcs, en moyenne, par détenteur. Cette spéculation concernait alors 13,4 % des exploitations agricoles. En 2004, cette proportion n'est plus que de 6,3 %, soit 1 115 exploitations détenant, en moyenne, 320 porcs.

Le nombre d'exploitations détenant des truies s'élève à 518 en 2004 (50 truies par exploitation) alors qu'en 1990, on en comptait 1 997 (20 truies par exploitation).

Compte tenu du fait que la part du potentiel de reproduction wallon dans la Belgique représente 4,2 %, on estime la production indigène brute de viande porcine de la Région wallonne à près de 43 800 tonnes (en équivalent poids carcasse) en 2004.

La production nette (les abattages) en Région wallonne est, quant à elle, de 181 400 tonnes.

La production porcine wallonne est surtout concentrée dans les provinces du Hainaut (151 443 porcs) et de Liège (102 861 porcs).

III.3.3 La production avicole

En 2003, la production avicole a été marquée par l'apparition d'une épidémie de peste aviaire en provenance des Pays-Bas. En date du 16 avril 2003, le transport de volailles et d'œufs a été fortement limité sur tout le territoire de la Belgique. Il s'en est suivi, pour les exploitations avicoles wallonnes, un abattage et un vide sanitaire préventif, complet pour quatre d'entre elles et partiel pour les autres, soit une rétention anormale des animaux ou, selon le cas, une prolongation anormale du vide sanitaire entre deux cycles de production. La levée partielle de l'interdiction de la circulation des animaux entre exploitations est intervenue le 5 juin 2003. Compte tenu de la désorganisation de la planification de la production des poussins d'un jour, les vides « sanitaires » se sont prolongés pour atteindre parfois plus de 4 mois dans le cas le plus défavorable de la spéculation poules pondeuses.

Cette crise a fortement perturbé le secteur avicole wallon en 2003.

III.3.3.1 Le poulet de chair

En 1990, on dénombrait 609 870 poulets de chair dans 1 165 exploitations. En 2004, on en dénombre 3 382 273 dans 590 exploitations (+10,5 % par rapport à 2003). Il est à noter que 101 exploitations déclarent détenir plus de 10 000 poulets de chair et représentent plus de 90 % du secteur en Région wallonne.

En 2004, la production indigène brute de viande de poulet et de poules de la Belgique était de l'ordre de 289 000 tonnes (-9,1 % par rapport à 2002 et +2% par rapport à 2003). La part de la Région wallonne dans cette production est de l'ordre de 15 %.

III.3.3.2 Les poules pondeuses

La consommation moyenne d'œufs est stationnaire depuis plusieurs années, mais l'utilisation des œufs s'est diversifiée grâce au développement de l'industrie agroalimentaire.

Au 1^{er} mai 2004, la Région wallonne compte 1 275 400 poules pondeuses, soit 43 400 de plus qu'en 2003 (+3,5 %).

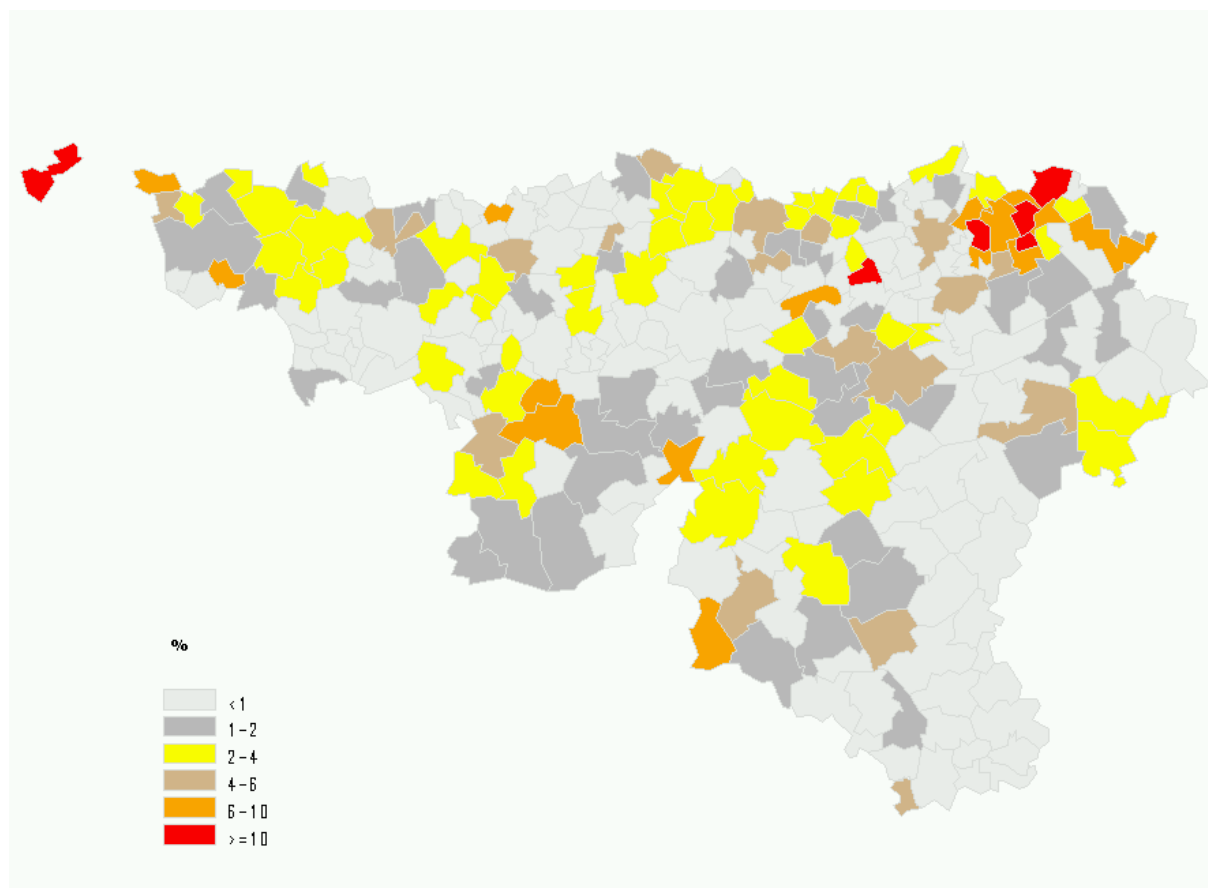
La production d'œufs en Région wallonne se répartit dans les provinces du Hainaut (41 %), de Luxembourg (21,5 %) et de Liège (18,3 %).

Le nombre de détenteurs de poules pondeuses recensés par l'INS est de 2 455, cependant 1,4 % d'entre eux détiennent 86 % de l'effectif. La production d'œufs, comme la production de viande de volaille, se concentre et se spécialise.

III.3.4 Importance et localisation du secteur des granivores

Les productions hors-sol (porcs et volailles) sont peu développées en Région wallonne et ne représentent une importance significative dans l'économie des exploitations que dans quelques communes (carte 3.5).

Carte 3.5 : Importance du secteur des granivores dans les communes de la Région wallonne, en 2004



en % de la valeur (exprimée en MBS) de la production agricole totale dans la commune

Source : calculs sur base des données du recensement agricole au 1^{er} mai 2004

III.3.5 La production chevaline

En 1990, 2 282 chevaux agricoles étaient recensés en Région wallonne. En 2004, on en recense encore 1 875, mais également 8 312 autres chevaux et poneys. C'est dans la province de Luxembourg que les chevaux agricoles sont les plus nombreux, viennent ensuite les provinces du Hainaut, de Liège et de Namur.

Le rapport entre les chevaux agricoles et les autres chevaux se révèle être le plus élevé dans le Luxembourg et le plus bas en Brabant wallon.

III.3.6 Les productions ovine et caprine

Les productions ovine et caprine étaient plus répandues autrefois car elles mettaient en valeur des terres de moindre qualité. Ces productions étaient compatibles avec une agriculture plus extensive. Avec le temps, les terres marginales ont été améliorées ou abandonnées (boisées).

En 1990, un peu moins de 70 000 moutons étaient recensés dans les exploitations agricoles wallonnes. En 2004, on n'en recense plus que 55 700. Ils sont détenus dans 1 532 exploitations, à part plus ou moins égale dans les provinces de Liège, de Luxembourg, du Hainaut et de Namur, et en quantité plus faible en Brabant wallon.

L'élevage du mouton jouit actuellement d'un bon encadrement en Région wallonne. Toutefois, cette dernière (comme le pays) est loin d'atteindre l'autosuffisance pour cette production.

En 2004, le nombre de caprins recensés en Région wallonne s'élève à 11 082 têtes.

Il faut noter, tant en ce qui concerne le cheptel ovin que caprin, qu'un grand nombre de particuliers, hors recensements, détiennent des animaux et qu'il est difficile d'en évaluer le nombre.

III.4 LES PRODUCTIONS BIOLOGIQUES

Deux organismes certificateurs sont agréés en vue de superviser l'ensemble des opérateurs (producteurs, transformateurs et importateurs) du secteur « bio ». Il s'agit de « ECOCERT » (Belgique) et de « BLIK » (division du groupe « INTEGRA »), organisations dont les activités dépassent largement les frontières du Royaume.

Tout opérateur désireux de s'inscrire dans le mode biologique est tenu de notifier son activité auprès d'un de ces deux organismes certificateurs qui veillera au respect des cahiers des charges relatifs au(x) domaine(s) d'activité de l'opérateur en question.

En ce qui concerne la production agricole proprement dite, il n'est pas concevable de passer de but en blanc du mode conventionnel de production au mode biologique. Par conséquent, les agriculteurs qui s'engagent dans cette voie passent par une « période de conversion » d'une durée d'environ deux ans avant que leur production puisse être vendue sous l'appellation « produit issu de l'agriculture biologique » et certifiée comme telle.

L'agrobiologiste wallon est en moyenne plus jeune que l'agriculteur wallon moyen et dispose d'une SAU nettement plus grande (près de 20 % de plus) que ce dernier.

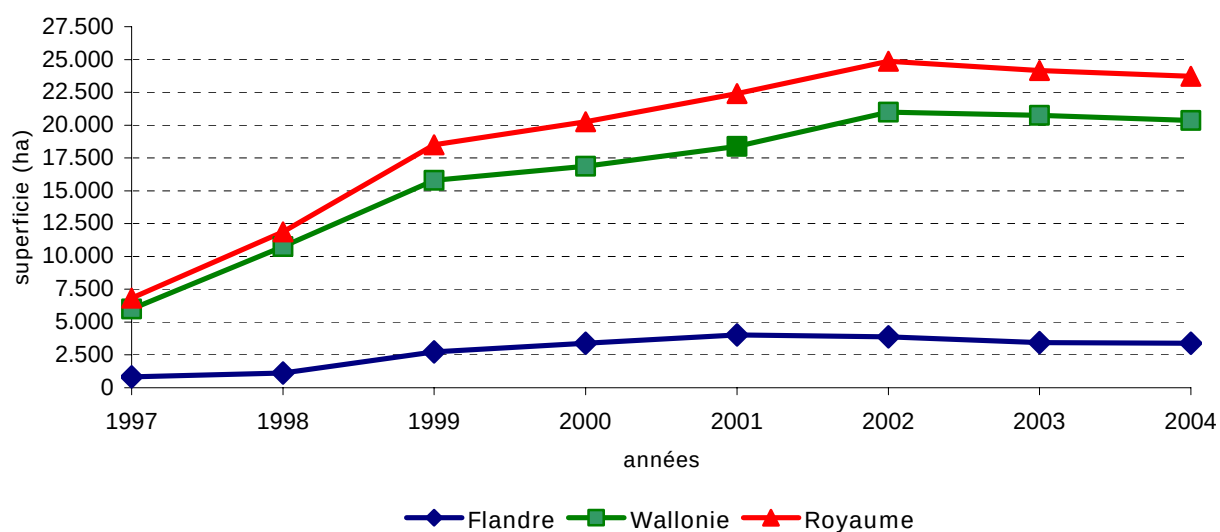
III.4.1 Les productions végétales

En 2004, la superficie sous contrôle (bio et conversion) atteint près de 20 345 ha, soit un léger tassement (-1,9%) par rapport à l'année précédente. Le même phénomène est observé en Région flamande, où l'on a enregistré 3 383 ha en 2004 (y compris la Région de Bruxelles-capitale), soit -1,4% en regard de 2003. Il en résulte que la superficie sous contrôle wallonne représente, comme l'année précédente, près de 86 % du total belge. Comme en 2003, les superficies sous contrôle forment globalement 2,7 % de la SAU recensée en Région wallonne en 2004 et 0,5 % en Région flamande.

Il est à noter que l'on se situe nettement en deçà de l'objectif fixé dans le « Contrat d'avenir pour la Wallonie » (CAWA) qui était de 4 % de la SAU recensée en Wallonie convertie au mode de production biologique pour 2004 (10 % en 2010). Ceci vient en partie de ce que les nouvelles mesures prises par le Gouvernement wallon pour promouvoir ce mode de production n'ont été diffusées que dans le courant du premier semestre de l'année 2004. L'année 2005 sera certainement plus révélatrice de l'impact de ces nouvelles mesures sur l'adoption de ce mode de production par les agriculteurs wallons.

La figure 3.1 ci-après donne l'évolution récente des superficies sous contrôle en Région flamande, en Région wallonne et en Belgique.

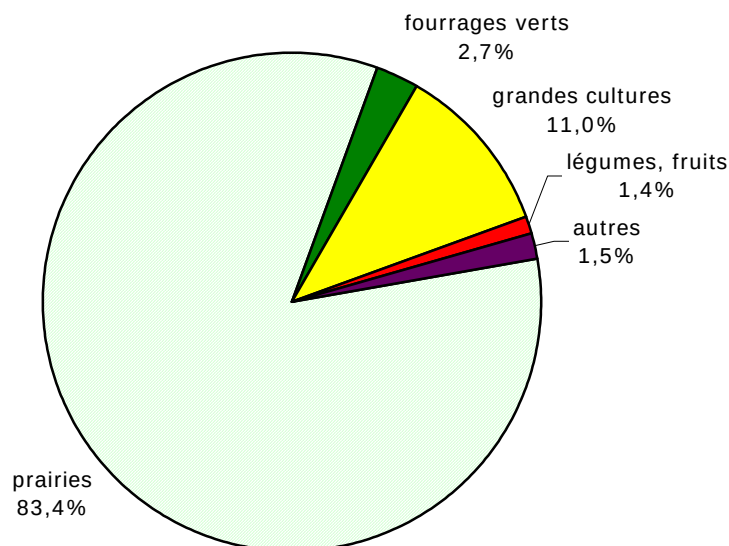
Figure 3.1 : Agriculture biologique : Evolution des superficies sous contrôle de 1997 à 2004



Source : Ministère de la Région wallonne/DGA, Ministère de la Communauté flamande, Département EWBL/ALT-VOLT, Ecocert, Blik/Integra

La superficie sous contrôle en Région wallonne est essentiellement fourragère (figure 3.2). En effet, la prairie et les fourrages verts forment un peu plus de 86 % des superficies sous contrôle, les prairies (permanentes et temporaires) intervenant pour 83% de cette superficie.

Figure 3.2 : Ventilation de la superficie wallonne sous contrôle selon le type de culture



Sources : Ministère de la Région wallonne/DGA, Ecocert, Blik/Integra

Le paysage « bio » wallon est peu diversifié. En Région flamande, la situation est un peu différente car, si la prairie et les autres fourrages verts occupent également la majeure partie de la superficie sous contrôle avec $\pm 68\%$ (« Blik », « Ecocert »), les autres spéculations végétales atteignent des proportions bien supérieures à celles observées en Région wallonne. Ainsi les grandes cultures, les cultures maraîchères et les cultures

fruitières représentent respectivement 16 %, 9 % et près de 7 % de la superficie sous contrôle.

III.4.2 Les productions animales

Vu la nature et la localisation de la production végétale « bio » en Région wallonne (sud et est de la Région) et sachant que la production animale sous contrôle est par essence liée au sol, il n'est pas étonnant de constater que les herbivores et plus particulièrement les bovins forment le contingent animal de loin le plus important lorsqu'on le convertit en unités de gros bétail (UGB).

Tableau 3.6 : Evolution des principales espèces d'animaux sous contrôle entre 2000 et 2004

Espèces	2000	2001	2002	2003	2004		
	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	UGB	% UGB
Bovins	21 821	41 058	39 476	30 270	29 530	23 938	80,4
Porcins	5 268	4 696	4 213	5 056	6 407	1 030	3,5
Ovins et caprins	4 974	5 449	6 437	5 964	7 221	1 084	3,6
Autres herbivores	277	283	295	130	496	351	1,2
Volailles	43 741	219 546	286 497	502 510	628 314	3 386	11,3
						29 789	100,0

Sources : Ecocert, Blik/Integra, Ministère de la Région wallonne/DGA, estimations DGA (UGB)

Le nombre d'animaux sous contrôle en 2004 représente, selon l'espèce, une part variable du cheptel recensé en Région wallonne. A titre d'illustration, les porcins, les bovins, les ovins et caprins ainsi que la volaille « bio » représentent respectivement 1,8 %, 2,2 %, 10,8 % et 12,9 % du cheptel recensé correspondant.

Ainsi qu'on a pu l'observer pour le secteur végétal, la Région wallonne maintient son avance sur la Région flamande en ce qui concerne les productions animales sous contrôle, même pour le secteur porcin et celui de la volaille qui sont plutôt une spécialité flamande (surtout hors-sol). De telle sorte que, exprimés en UGB, les animaux sous contrôle en Région flamande représentent, en 2004, un peu moins de 12 % (comme en 2002) du total sous contrôle en Région wallonne.

Il est à noter que les productions animales « bio » ne font pas l'objet d'un régime de soutien particulier. Le secteur animal « bio » est en quelque sorte soutenu via les primes accordées au secteur végétal « bio ». Remarquons également que le mode de production biologique, toutes productions confondues, bénéficie, comme le mode de production conventionnel, des aides accordées au titre des 1^{er} et 2^{ème} piliers de la PAC, avec toutefois un allègement de certaines contraintes pour le mode biologique.

III.4.3 Evolution des productions sous contrôle

III.4.3.1 Les tendances

Comme la figure 3.1 le montre, le tassement des superficies sous contrôle dans les deux régions du Pays s'est poursuivi en 2004. Les nouvelles mesures de soutien prises notamment par le Gouvernement wallon à la fin de l'année 2003 ont été portées à la connaissance du monde agricole alors que les plans de culture pour la campagne suivante étaient dans la plupart des cas déjà fixés par les producteurs. Il faudra attendre l'année 2005 pour savoir si ces mesures auront aidé à donner un nouvel élan à la production végétale « bio ».

En ce qui concerne le secteur animal « bio » (tableau 3.6), on observe que le nombre de bovins sous contrôle diminue sans cesse depuis 2001 (41 058 têtes) après avoir connu un quasi doublement de l'effectif cette année-là par rapport à l'année 2000. Cela tient

certainement à la difficulté que rencontrent les producteurs à trouver des débouchés rémunérant suffisamment les efforts qu'ils consentent pour produire « bio ».

Pour les autres productions animales, les évolutions sont très différentes et variables selon les espèces concernées. On peut mettre tout particulièrement en évidence le secteur de la volaille dont le nombre de sujets sous contrôle croît sans cesse et qui, en 2004, présente un effectif valant 15 fois celui observé en 2000. Quant au secteur porcin, après la baisse enregistrée au cours des années 2001 et 2002, la situation s'est redressée à partir de 2003, de telle sorte qu'en 2004 le nombre d'animaux sous contrôle a gagné 71% par rapport à 2002 et dépasse même le nombre observé en 2000 (+22%). Enfin pour ce qui est des ovins et caprins, après avoir connu une période de croissance en 2001 et 2002, le nombre d'animaux sous contrôle a fléchi quelque peu en 2003 pour repartir à la hausse en 2004 (+45% par rapport à 2000).

Dans le secteur animal « bio » qui, hormis les primes PAC « classiques », n'est pas spécifiquement soutenu, le succès repose, en dehors de la commercialisation en circuit-court, sur la création et l'organisation de filières de commercialisation permettant la mise en évidence des particularités de ces productions. Il est bon de noter que la commercialisation en circuit court n'est probablement pas réalisable pour toutes les productions et n'est sans doute pas accessible à tous les producteurs pour toute une série de raisons tenant de la nature même des produits, de l'environnement socio-économique et des éventuels freins de nature psychologique.

Enfin, signalons que le montant des ventes de produits « bio » a été estimé à 315 millions d'euros (source : » Bioforum Wallonie ») pour la Belgique en 2004. C'est à peine 1,3 % de plus qu'en 2002 (311 millions d'euros, source : INS) alors que, entre 2000 et 2002, ce montant avait plus que doublé.

III.4.3.2 Le dynamisme du secteur végétal « bio » wallon

La superficie sous contrôle est constituée d'une part de l'étendue des terres en période de conversion vers l'agriculture biologique et d'autre part, des surfaces réellement certifiées « bio ». Lorsque la part des surfaces en conversion dans le total des superficies sous contrôle est en progression, on peut conclure que le secteur est animé d'un certain dynamisme pour autant que la superficie totale soit également en croissance.

En 2002, on compte un ha en conversion sur à peu près 5 ha sous contrôle, ce qui donne un taux de conversion de 20 %, toutes productions végétales sous contrôle confondues. En 2003, il y a un ha en conversion sur 3,5 ha sous contrôle, soit un taux de conversion d'environ 29 %. Ce pourcentage plus important n'est nullement synonyme de dynamisme car la superficie sous contrôle est en légère baisse ; en d'autres termes, la superficie certifiée en « bio » qui a été « perdue » n'a pas été compensée par celle entrée en conversion. En 2004, le tassement des superficies se poursuit mais, à la différence de l'année précédente, le taux de conversion est également en baisse, affichant 17 % environ, soit un ha en conversion pour 6 ha sous contrôle.

A titre d'information, on a relevé en Région flamande pour 2003 et 2004, un taux de conversion de respectivement 56% et 13%. L'évolution se fait dans la même direction qu'en Wallonie mais avec une toute autre intensité. Une persistance de cette situation et, en tout état de cause, son aggravation serait la manifestation d'un essoufflement du secteur « bio ». Deux éléments positifs sont à mettre en exergue. Le premier est l'amélioration du soutien aux productions végétales « bio » prévue par la réglementation entrée en vigueur en 2004. Le second est que désormais le soutien au mode de production biologique n'est plus limité à 5 ans mais se fait par tranches de 5 années.

CHAPITRE IV. EVOLUTION DES PRIX DES PRINCIPAUX PRODUITS ET MOYENS DE PRODUCTION AGRICOLES

IV.1 LES PRODUITS VEGETAUX

IV.1.1 Les céréales

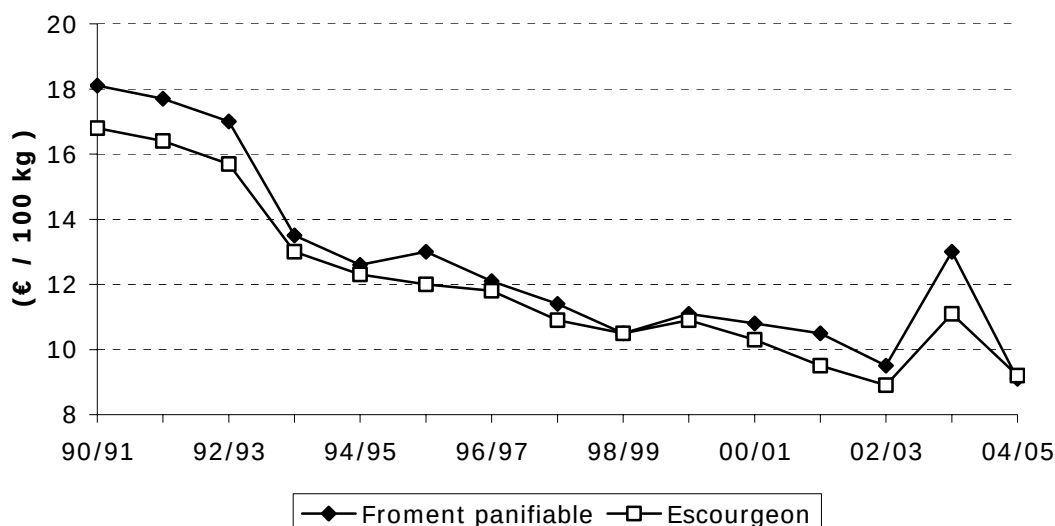
Etant régis par une organisation de marchés depuis le début du marché commun, les prix des céréales ont évolué suivant les décisions prises à ce niveau.

Jusqu'au milieu des années 80, on a observé des prix en hausse. A partir de l'année 1985, la politique est devenue plus restrictive et les prix moins soutenus.

La réforme de 1992 a marqué un tournant car en modifiant profondément la politique de soutien des revenus, elle a accentué la baisse des prix.

Chiffres repères		
Pommes de terre		
Prix €/100 kg		
	Froment	Escourgeon
1990/91	18,1	16,8
2000/01	10,8	10,3
2003/04	13,0	11,1
2004/05	9,1	9,2

Figure 4.1 : Evolution des prix du froment panifiable et de l'escourgeon, en Belgique, de 1990/91 à 2004/05 (€/100 kg)



Sources : CEA – DGA – INS

En 2004/2005, les prix des céréales ont été en moyenne sensiblement moins élevés qu'en 2003/2004. C'est la situation particulière de l'année 2003/04 qui explique ce grand écart

(-30 %) : la faible récolte au niveau mondial avait fait augmenter sensiblement les prix (+20 % par rapport à 2002/03). En 2004, la récolte est redevenue plus abondante, ce qui a fait reculer les prix de vente. En plus, la qualité n'a pas joué en faveur de prix élevés.

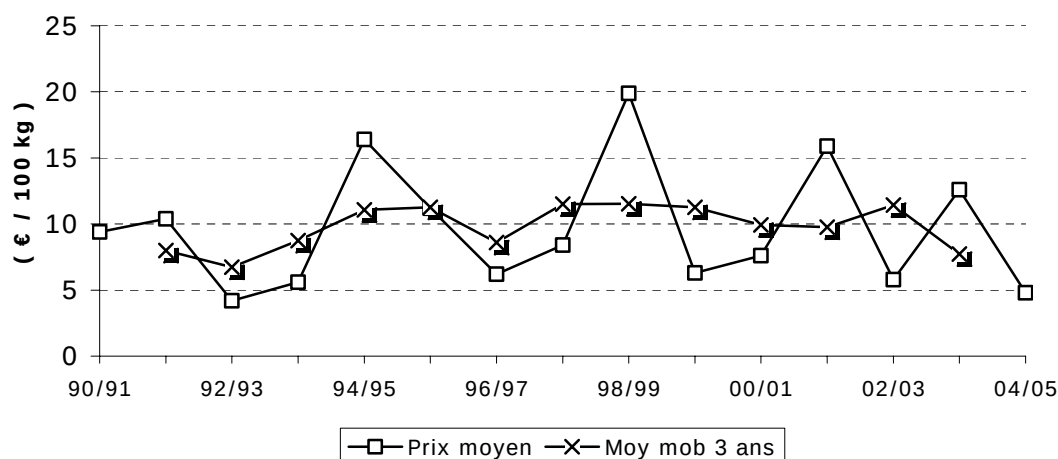
IV.1.2 Les pommes de terre

Non soumis à une organisation de marchés, les prix des pommes de terre sont très fluctuants. Dépendant des superficies et des aléas du climat, les productions peuvent être très variables ce qui explique l'instabilité des prix; une production abondante génère généralement des prix relativement bas tandis qu'une production réduite amène des prix élevés. De plus, des prix élevés une année favorisent un accroissement de la superficie l'année suivante tandis que des prix réduits la diminuent. L'année 2004 s'inscrit dans ce schéma : prix élevés en 2003, accroissement des superficies et de la production en 2004 et baisse sensible des prix (-60 % entre les deux campagnes).

En ce qui concerne la distinction entre pommes de terre hâtives et pommes de terre de consommation, on note en 2004/2005 des reculs respectifs de 75 % et de 45 %

Chiffres repères	
Prix €/100 kg	
Prix bas	
1992/93	4,2
1996/97	6,2
2000/01	7,6
2002/03	5,8
2004/05	4,8
Prix élevés	
1994/95	16,4
1998/99	19,9
2001/02	15,9
2003/04	12,6

Figure 4.2 : Evolution du prix de la pomme de terre, en Belgique, de 1990/91 à 2004/05 (€/100 kg)

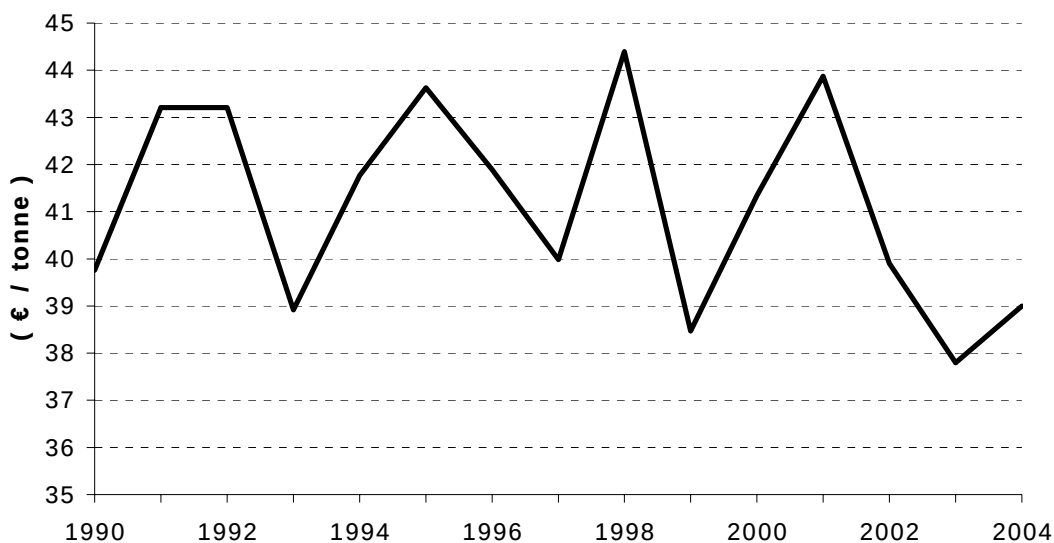


Sources : CEA – DGA

IV.1.3 Les betteraves sucrières

Depuis la mise en œuvre des quotas individuels de production (1983-84), le prix des betteraves sucrières est relativement stable.

Figure 4.3 : Evolution du prix des betteraves sucrières à 16 % de sucre, en Belgique, de 1980/81 à 2004/05 (€/tonne)



Sources : CEA – DGA

Chiffres repères	
Prix betteraves sucrières 16%	
€/tonne	
1995/96	43,6
2001/02	44,0
2002/03	39,9
2003/04	37,8
2004/05	39,0

En 2004, on assiste à une légère augmentation du prix moyen (à 16 %) dû à une production qui a amené une proportion de sucre C (partie valorisée au prix mondial) moins importante qu'en 2003. Cependant, à teneur réelle en sucre, comme la richesse en sucre fut très élevée en 2003, on enregistre un léger recul du prix en 2004.

IV.2 LES PRODUITS ANIMAUX

IV.2.1 La viande bovine

Comme celui des céréales, le marché de la viande bovine est réglé par une organisation commune des marchés. Depuis sa création, cette organisation a été adaptée à plusieurs reprises.

IV.2.1.1 Les bovins de bonne qualité

Après une période de hausse jusqu'au milieu des années 80 et une relative stabilité entre 1985 et 1990, les prix se sont réduits fortement jusqu'en 1996 (effets conjoints de diverses causes dont la principale fut la réforme de la PAC de 1992).

De 1998 à 2000, les prix furent relativement favorables. Ils ont ensuite baissé en 2001 suite à la crise de l'ESB et de la fièvre aphteuse. En 2002, les prix se sont relevés pour les taureaux (+3,4 %) et sont restés stationnaires pour les vaches.

En 2003, le redressement s'est poursuivi tout au long de l'année en raison notamment du recul de la production (hausse moyenne de 16,9 % pour les taureaux culs de poulain et de 25,5 % pour les vaches de ce même type).

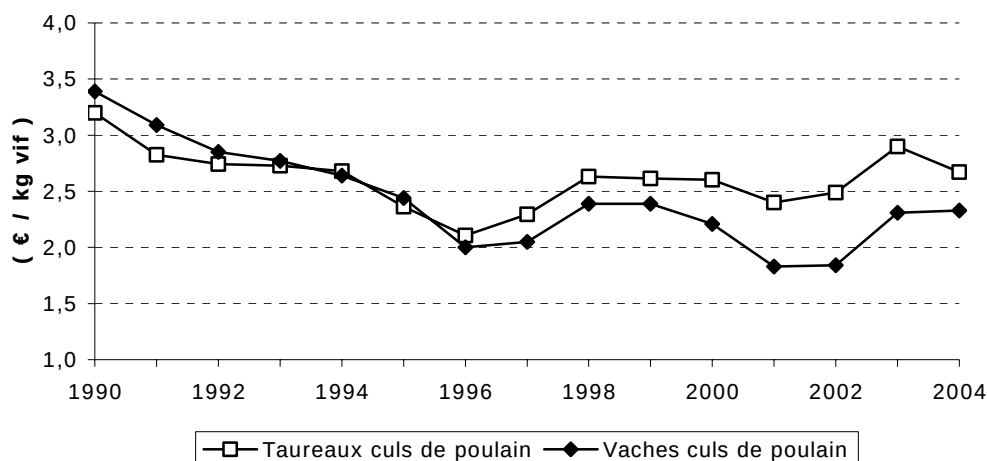
En 2004, le prix des vaches culs de poulain s'est maintenu (+0,8 % en moyenne) en accusant cependant un certain recul en fin d'année. Pour les taureaux, c'est un recul (-8 %) qui est enregistré avec une baisse continue tout au long de l'année.

Chiffres repères

Prix €/kg

	Taureaux culs de poulain	Vaches culs de poulain
1990	3,20	3,39
1999	2,62	2,39
2001	2,41	1,83
2002	2,49	1,84
2003	2,90	2,31
2004	2,67	2,33

Figure 4.4 : Evolution des prix des vaches et des taureaux culs de poulain en Belgique, de 1990 à 2004 (€/kg vif)



Sources : CEA – DGA

IV.2.1.2 Les autres bovins

Comme ces animaux ne sont pas majoritaires en Wallonie et qu'ils sont destinés en partie à l'exportation, leurs prix sont très influencés par les marchés extérieurs et les possibilités d'exportation. De ce fait, l'évolution de leurs prix peut être différente de celle du bétail de bonne qualité.

C'est ainsi qu'en 2001, les restrictions à l'exportation ont eu des conséquences très négatives sur les prix : près de 30 % de recul par rapport à 2000 pour les taureaux 60 % et les vaches 55 %.

En 2002, l'assainissement des marchés et la possibilité d'exporter à nouveau ont permis aux

Chiffres repères

Prix €/kg

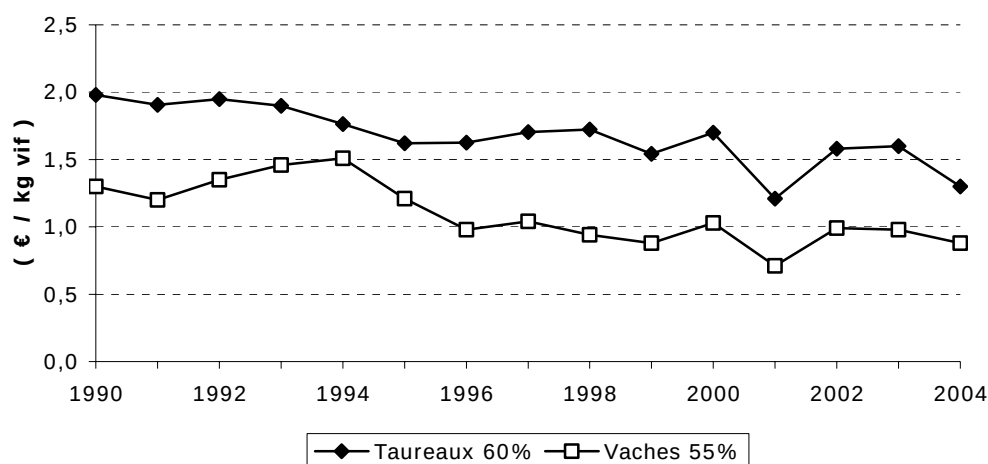
	Taureaux 60%	Vaches 55%
1990	1,98	1,30
1999	1,54	0,88
2001	1,21	0,71
2002	1,58	0,99
2003	1,60	0,98
2004	1,30	0,88

prix de se relever dans des proportions appréciables.

En 2003, le prix des bovins de qualité moyenne s'est encore amélioré mais dans des proportions beaucoup moindres (+1,3 % pour les taureaux 60 %). En ce qui concerne le bétail de faible qualité, c'est un recul important des prix qui a été enregistré.

En 2004, le recul est général tant pour la qualité moyenne (-18 % pour les taureaux 60 % et -10 % pour les vaches 55 %) que pour le bétail de fabrication (-7,5 % en moyenne).

Figure 4.5 : Evolution des prix des taureaux 60 % et des vaches 55 % en Belgique, de 1990 à 2004 (€/kg vif)



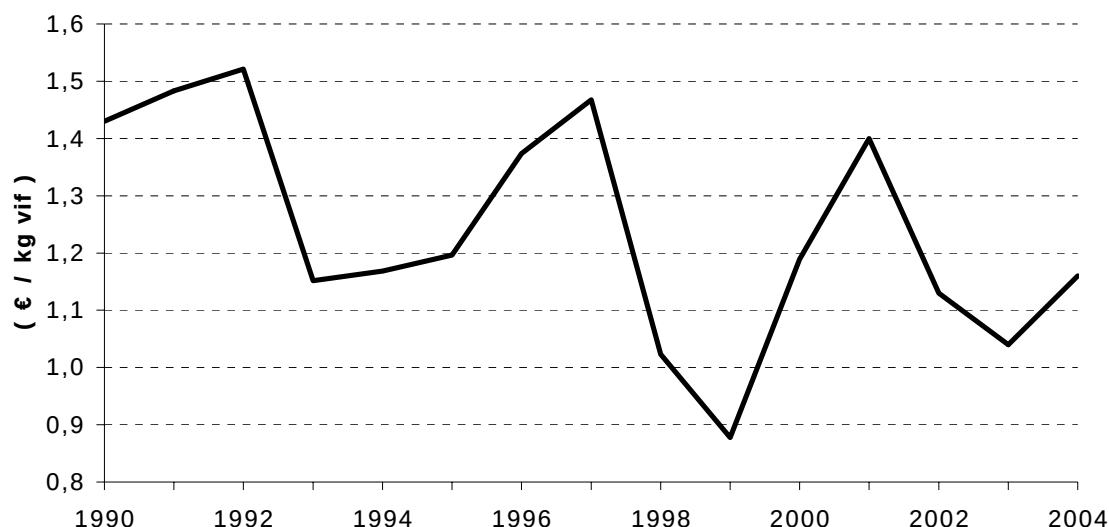
Sources : CEA – DGA

IV.2.2 La viande porcine

Chiffres repères	
Prix porc à viande	
€/kg vif	
1990	1,43
1999	0,88
2001	1,40
2002	1,13
2003	1,05
2004	1,16

Le marché de la viande porcine est moins réglementé que celui de la viande bovine. Fluctuant en fonction de l'offre, les prix présentent depuis toujours un caractère cyclique prononcé.

Figure 4.6 : Evolution du prix du porc de viande en Belgique, de 1990 à 2004 (€/kg vif)



Sources : CEA – DGA

Situés très bas en 1999 en raison des effets conjugués de la surproduction et de la crise de la dioxine, les prix se sont progressivement relevés en 2000 et ce redressement s'est poursuivi en 2001. En 2002, une augmentation relativement importante de la production européenne a provoqué une nouvelle baisse des cours (-19 % par rapport à 2001). Cette baisse moyenne s'est poursuivie en 2003 (-7,9 %).

En 2004, suite au recul de la production, les prix se sont relevés : on enregistre une hausse moyenne de 10,6 %.

IV.2.3 La viande de volaille

Depuis 1984, le prix moyen des poulets montre une tendance générale à la baisse. Le secteur est soumis à des problèmes de surproduction et à une concurrence internationale importante. De plus, l'évolution des prix présente un caractère cyclique prononcé.

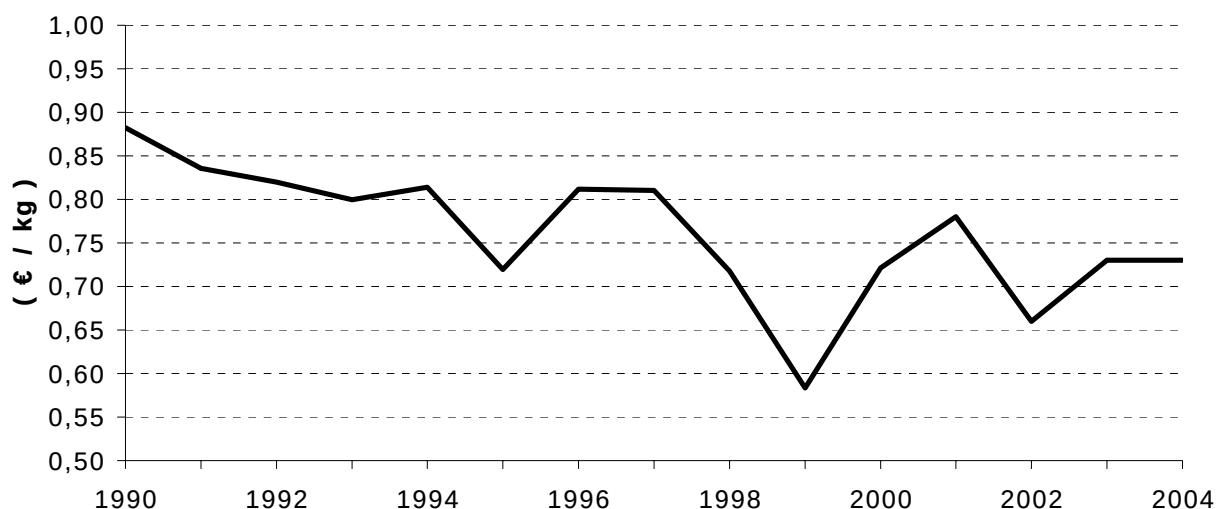
Chiffres repères

Prix poulet à rôtir

€/kg vif

1990	0,88
1999	0,58
2001	0,78
2002	0,66
2003	0,73
2004	0,73

Figure 4.7 : Evolution du prix du poulet à rôtir en Belgique, de 1990 à 2004 (€/kg vif)



Sources : CEA – DGA

Comme pour la production porcine, les prix se sont relevés après la crise de la dioxine. Cependant, à partir du milieu de 2001, les prix ont de nouveau été en recul. En 2002, on enregistre une baisse de 15 % par rapport à 2001. Une augmentation de la production européenne et des importations hors Union européenne à bas prix expliquent cette évolution. La situation s'est améliorée en 2003 (+10,8 %). C'est au milieu de l'année que les prix ont été les plus élevés (0,91 euro/kg vif). En 2004, les prix se sont maintenus en moyenne au niveau de ceux de 2003.

IV.2.4 Le lait

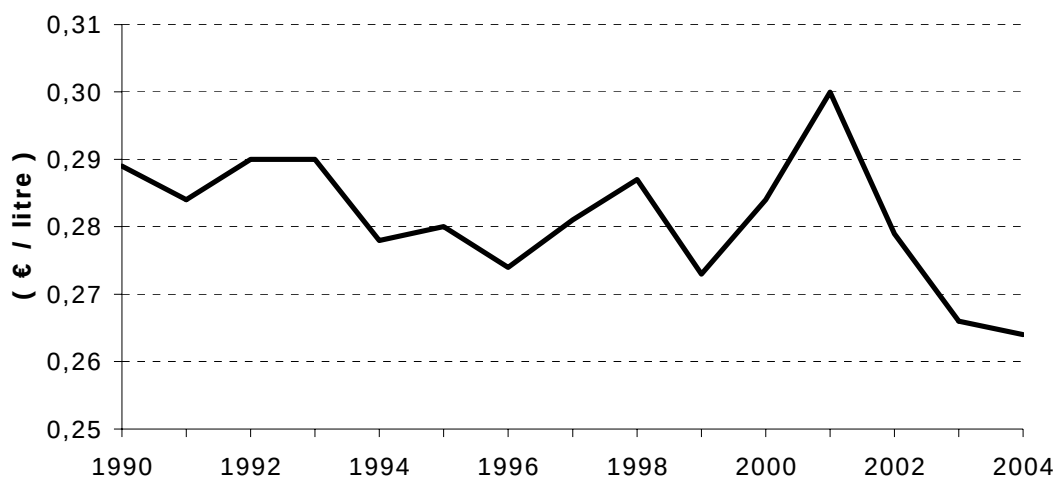
Chiffres repères	
Prix lait	
€/litre	
1990	0,29
1995	0,28
2001	0,30
2002	0,28
2003	0,266
2004	0,264

Le secteur du lait fait l'objet d'une organisation commune des marchés qui fonctionne depuis 1968.

En 1984, pour assurer la maîtrise de la production et revenir à l'équilibre du marché, un système de quotas individuels de production a été mis en place.

Depuis cette date, la politique menée dans le secteur n'a pas été modifiée et les prix n'ont pratiquement pas changé. Une modification (baisse des prix avec compensation directe) est toutefois entrée en vigueur suite à la décision prise par la réforme « Agenda 2000 » et confirmée par la révision à mi-parcours.

Figure 4.8 : Evolution du prix du lait en Belgique, de 1990 à 2004 (€/litre) (38 g de matières grasses et 33,5 g de protéines)



Sources : CEA – DGA

L'évolution des prix a été à la hausse jusqu'à l'année 1990 et ensuite on constate une relative stabilité.

En 2002, le prix moyen a reculé (-9 % par rapport à 2001 qui était une année favorable) suite aux baisses des prix des fromages, du beurre et de la poudre de lait. En 2003, la tendance s'est poursuivie et on enregistre un recul supplémentaire de 2,4 %.

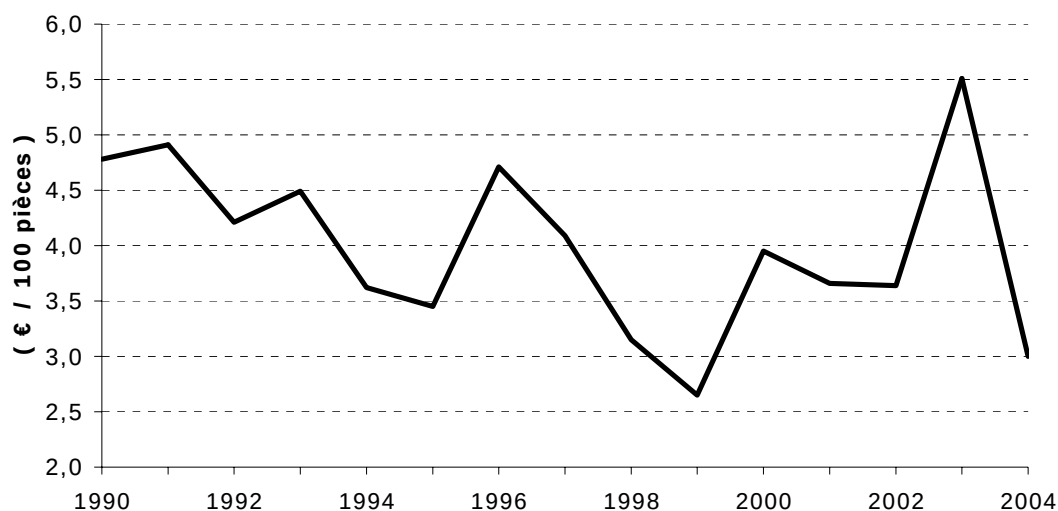
En 2004, le prix moyen se situe pratiquement au niveau de celui de 2003, malgré l'entrée en vigueur de la réforme. En tenant compte du subside compensatoire, l'évolution est positive.

IV.2.5 Les œufs

Comme ceux de la volaille, les prix des œufs présentent depuis 1985 une tendance à la baisse avec un caractère cyclique aussi fortement marqué.

Chiffres repères	
Prix œufs bruns 60-65 g	
€/100 pièces	
1990	4,78
1999	2,65
2001	3,66
2002	3,64
2003	5,51
2004	3,00

Figure 4.9 : Evolution du prix des œufs en Belgique, de 1990 à 2004 (€/100 pièces)
œufs bruns 60-65 g.



Sources : CEA – DGA

Les prix n'ont pas été bons en 1998 et surtout en 1999 (dioxine). Après un redressement spectaculaire en 2000 (+50 %), ils ont reperdu une partie de cette hausse en 2001 (-7 %) et ils se sont maintenus à ce niveau en 2002. En 2003 par contre, on note une hausse moyenne très sensible (+40 %) ; le prix du dernier trimestre ayant été particulièrement très élevé (conséquence de la peste aviaire du printemps 2003).

En 2004, la reprise de l'offre a ramené les prix à un niveau nettement moins élevé.

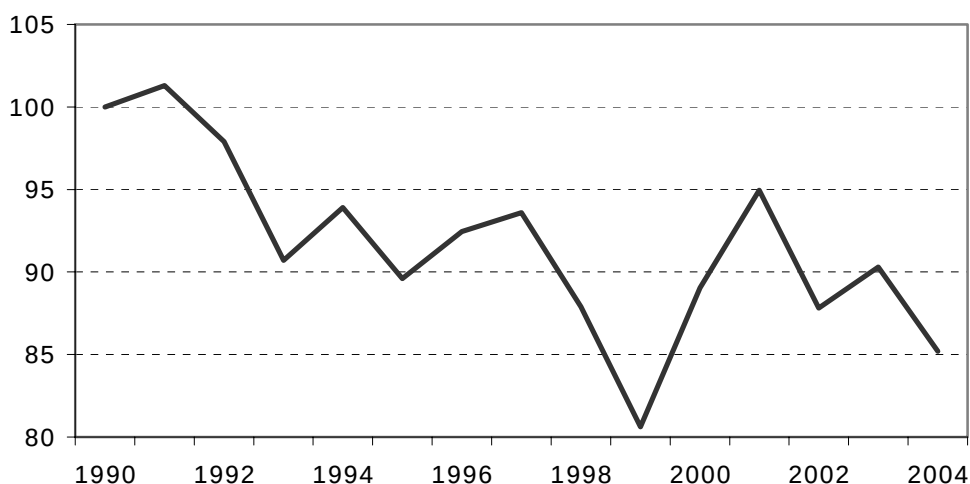
IV.3 EVOLUTION DES PRIX REÇUS, DES PRIX PAYES ET DU RAPPORT PRIX REÇUS/PRIX PAYES

Comme précédemment, on présente l'évolution des indices de prix en faisant référence à deux périodes distinctes : l'une assez large (1990-2004) qui donne l'évolution générale des prix et l'autre (2000-2004) qui donne une description plus détaillée des évolutions intervenues au cours des dernières années. Ces indices sont valables pour l'ensemble de l'agriculture belge et sont calculés sur la base des années civiles, ce qui signifie que pour les produits végétaux, on prend en considération les prix relatifs à des récoltes différentes.

IV.3.1 Indices des prix reçus

IV.3.1.1 Période 1990-2004

Figure 4.10 : Evolution de l'indice des prix des produits agricoles et horticoles, de 1990 à 2004 (base 1990=100)



Sources : CEA – DGA – INS

On constate que la baisse des prix a surtout été importante durant la première moitié des années 90. Ensuite, on assiste en moyenne à une certaine stabilisation avec cependant l'année 1999 qui fut particulièrement mauvaise (dioxine).

En 2000 et 2001, l'indice général des prix s'est relevé pour ensuite rechuter sensiblement en 2002 (-7,5 % par rapport à 2001). En 2003, l'indice global des prix reçus se relève de 2,7 %.

En 2004, c'est un nouveau recul (5,4 %, chiffre encore provisoire) qui est enregistré.

Chiffres repères

Indice prix reçus
base 1990=100

1992	90,7
1999	80,6
2001	95,0
2002	87,9
2003	90,3
2004	85,2

IV.3.1.2 Période 2000-2004

Le tableau 4.1 ci-dessous reprend les évolutions, au cours des dernières années, des principaux postes qui forment les indices globaux.

Tableau 4.1 : Indices des prix à la production des produits agricoles et horticoles, de 2000 à 2004 (base 2000=100)

	2002	2003	2004	2004/ 2003
Produits agricoles	96,5	97,4	94,4	-2,6
Végétaux	104,4	104,8	93,4	-10,9
Céréales	90,2	105,5	99,2	-6,0
Pommes de terre	96,7	127,8	87,3	-31,7
Betteraves	93,6	88,7	91,5	+3,2
Animaux	94,8	95,7	95,3	-0,4
Bovins	90,9	101,8	95,5	-6,2
Porcs	95,8	87,9	97,3	+11,5
Volaille	90,8	102,1	100,7	-1,4
Lait	96,1	94,4	94,0	-0,4
Oeufs	91,0	129,1	70,3	-45,5
Produits horticoles	107,8	113,3	97,8	-13,7
Légumes	102,6	106,9	84,7	-20,8
Fruits	131,7	141,6	121,8	-14,0
Non comestibles	94,3	97,9	97,7	-0,2
Total	98,6	101,3	95,6	-5,6

Sources : CEA – DGA - INS

En 2004, le niveau général des prix des produits agricoles et horticoles atteint 95,6 % du niveau général observé en 2000. L'indice global est en recul de 5,6 % par rapport à celui enregistré en 2003.

Ce sont les prix des produits agricoles et spécialement les prix des végétaux (pommes de terre surtout) et des légumes qui sont les principaux responsables de cette évolution. L'indice global des produits animaux est aussi en recul (-0,4 %) en raison des baisses enregistrées pour la viande bovine (-6,2 %). Par contre, pour la viande porcine, l'évolution est à la hausse (+11,5 %).

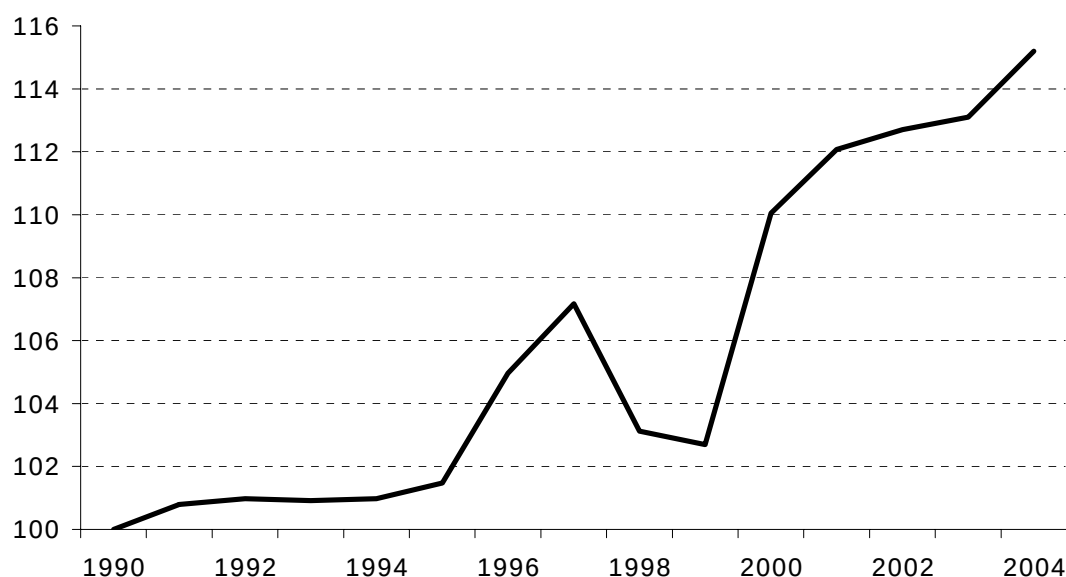
Comme il a déjà été indiqué, les indices de prix agricoles reprennent les évolutions des prix pour l'ensemble de la Belgique.

Dès le prochain rapport (2005), ces indices seront remplacés par des indices spécifiques à la Région wallonne.

IV.3.2 Indice des prix payés

IV.3.2.1 Période 1990-2004

Figure 4.11 : Evolution de l'indice des prix moyens de production, de 1990 à 2004 (1990=100)



Sources : CEA - DGA – INS

Au début des années 90, l'indice global des prix des moyens de production est resté relativement stable. En 2000 et 2001, il a sensiblement progressé, pour ensuite se stabiliser, avant d'augmenter à nouveau en 2004. Entre 1990 et 2004, la hausse de l'indice global est de 15,2 %.

Chiffres repères	
Indice prix payés (1990=100)	
1995	101,5
1999	102,7
2000	110,0
2001	112,1
2002	112,7
2003	113,1
2004	115,2

IV.3.2.2 Période 2000-2004

En 2004, l'indice global des prix des moyens de production a augmenté de 2,1 % par rapport à 2003. Par rapport à 2000, il a augmenté de 6,1 %.

En 2004, les prix de la consommation intermédiaire ont globalement augmenté de 1,6 %. Par rapport à 2000, on constate une hausse de 4,7 %.

Le coût des investissements, des salaires et des fermages a augmenté en 2004 respectivement de 5,7, 1,7 et 1,5 %. Par rapport à 2000, les hausses atteignent respectivement 12,0, 11,9 et 8,0 %.

Tableau 4.2 : Evolution des indices des prix des moyens de production, de 2000 à 2004 (2000=100)

	2002	2003	2004	2004/ 2003
Consommation intermédiaire	102,8	103,1	104,7	+1,6
Energie	91,3	93,5	95,7	+2,4
Engrais	102,9	104,8	110,8	+5,7
Aliments	104,7	102,9	103,0	+0,1
Investissements	104,7	106,0	112,0	+5,7
Salaires	106,8	110,0	111,9	+1,7
Fermages	104,7	106,4	108,0	+1,5
Total	103,3	103,9	106,1	+2,1

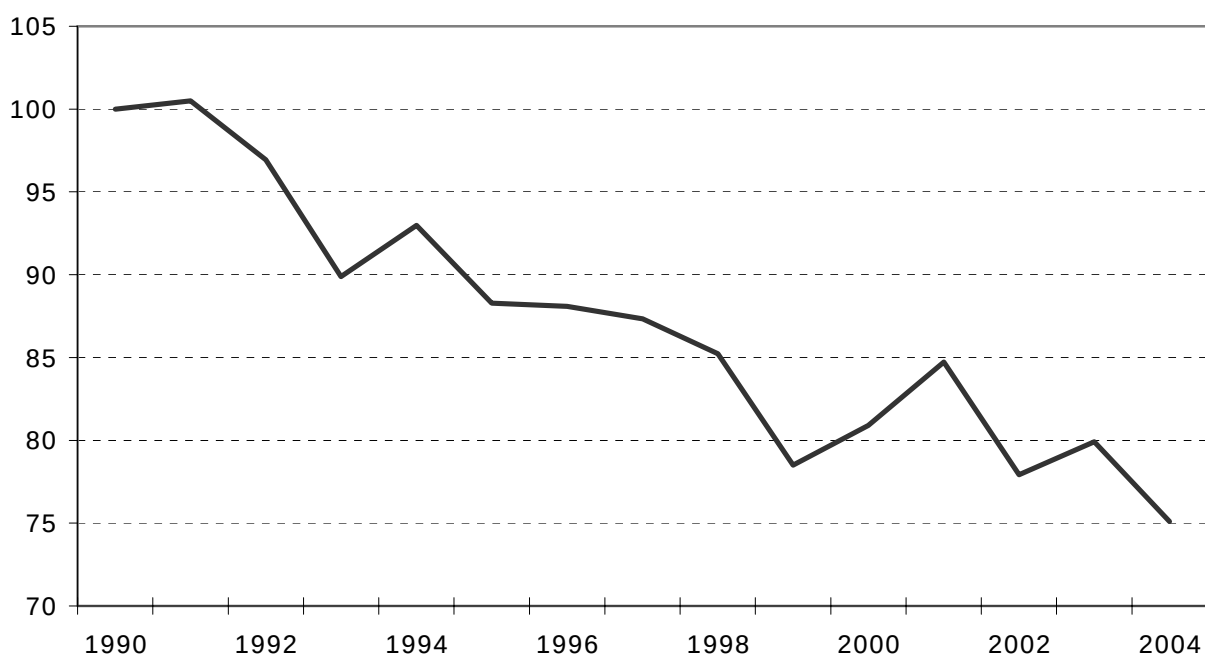
Sources : CEA – DGA – INS

IV.3.3 Les termes de l'échange (ciseau des prix)

Il s'agit de l'évolution du rapport entre l'indice global des prix reçus et celui des prix payés. Ce rapport est traditionnellement calculé et parfois utilisé comme indicateur de l'évolution de la rentabilité en agriculture

Malgré des variations positives ponctuelles, ce rapport présente une évolution à la baisse. A partir de la réforme de la PAC (1992), cet indicateur a perdu une grande partie de son intérêt car sa liaison avec l'évolution de la rentabilité est de moins en moins forte.

Figure 4.12 : Evolution du rapport prix reçus / prix payés, de 1990 à 2004 (base 1990=100)



CHAPITRE V. LE CAPITAL AGRICOLE (APPROCHE MICRO-ECONOMIQUE)

V.1 NATURE ET IMPORTANCE DES CAPITAUX ENGAGES

L'estimation des capitaux nécessaires à la réalisation des activités agricoles se fonde sur un échantillon d'environ 500 comptabilités agricoles relatives à des entreprises réparties à travers la Région wallonne. Ces comptabilités forment le réseau comptable organisé et géré par la Direction de l'Analyse Economique Agricole ; il sera décrit au début du chapitre VII relatif à l'évolution du revenu agricole.

L'activité agricole mobilise des capitaux à la fois importants et variés. En effet, la substitution du matériel à la main-d'œuvre, la reprise de terres ainsi que l'achat de quotas requièrent des investissements conséquents, à un point tel que le volume des capitaux mis en œuvre constitue un frein à l'installation des jeunes.

L'exercice comptable envisagé ici couvre l'année civile 2004. Les commentaires portent plutôt sur les orientations technico-économiques que sur les régions agricoles car les premières sont le principal déterminant du volume et de la structure du capital engagé dans les exploitations agricoles. Les régions agricoles seront toutefois reprises à titre d'information dans certains tableaux (tableaux 5.2 et 5.6).

Le capital mis en œuvre dans une exploitation agricole à caractère professionnel atteint, en moyenne, 837 619 € en Région wallonne. Ce capital est engagé à parts égales par l'exploitant (49,59 %) et les bailleurs (50,41 %). La fraction provenant de ces derniers est constituée essentiellement de terres et de bâtiments loués aux premiers.

Les capitaux avancés par l'exploitant (415 403 €), se subdivisent en deux grandes rubriques : les capitaux fonciers et le capital d'exploitation. Parmi les premiers, les terres et les améliorations foncières s'élèvent, en moyenne, à 136 531 €, soit 16,3 % du total des capitaux engagés par exploitation. Les bâtiments et quotas de production atteignent 83 759 €, soit 10,0 % du total.

En ce qui concerne le capital d'exploitation, le cheptel vif représente 15,3 % du total des capitaux engagés, soit 127 893 €. Il s'agit essentiellement de bovins. Le cheptel mort, avec 6,2 % du total, s'élève à 51 617 €. Par ailleurs, le capital circulant intervient pour 1,9 % (15 604 €).

Le montant des capitaux engagés dans l'exploitation et leur ventilation entre les différentes rubriques sont influencés par l'orientation technico-économique considérée ou OTE (tableau 5.1).

Tableau 5.1 : Répartition du capital engagé dans l'exploitation selon les orientations de production (en 2004)

	Cultures agricoles et polyculture (1+602 à 605)	Lait très spécialisé (411)	Lait moyennement spécialisé (412)	Bovins mixtes (43)	Bovins à viande (42)	Cultures et lait (811+812)	Cultures et bovins non laitiers (813+814)	Région wallonne
Total des capitaux engagés (1000 €)	991,9	613,5	719,5	862,3	721,5	1 001,4	1 035,9	837,6
Part engagée par l'exploitant (%)	36,2	57,5	50,5	58,9	60,8	40,5	45,3	49,6
Capital foncier	23,8	35,5	27,9	27,3	24,7	23,1	24,1	26,3
Terres, améliorations foncières	19,5	14,9	13,1	16,0	14,3	14,4	16,8	16,3
Autres (bâtiments, quotas,...)	4,3	20,6	14,7	11,3	10,5	8,6	7,3	10,0
Capital d'exploitation	12,4	22,0	22,6	31,6	36,1	17,5	21,3	23,3
Cheptel vif	3,1	13,6	15,0	24,1	30,3	8,6	13,0	15,3
Cheptel mort	5,8	8,0	6,3	6,4	5,3	6,3	6,0	6,2
Capital circulant	3,5	0,4	1,4	1,2	0,5	2,6	2,3	1,9
Part engagée par les bailleurs (%)	63,8	42,5	49,5	41,1	39,2	59,5	54,7	50,4

Source : DGA

Tableau 5.2 : Répartition du capital engagé dans l'exploitation selon les régions agricoles (en 2004)

	Sablo-limoneuse	Limoneuse	Campine hennuyère	Condroz	Herbagère liégeoise	Haute Ardenne	Herbagère (Fagne)	Famenne	Ardenne	Jura	Région wallonne
Total des capitaux engagés (1000 €)	901,0	928,4	735,1	957,6	636,6	559,9	777,2	804,6	747,1	730,7	837,6
Part engagée par l'exploitant (%)	44,5	44,2	51,1	48,1	56,7	56,7	56,0	56,3	59,1	57,4	49,6
Capital foncier	25,0	24,8	28,0	25,3	32,7	33,6	27,2	27,1	26,3	27,3	26,3
Terres, améliorations foncières	17,1	17,2	17,4	16,3	15,1	14,6	15,5	15,3	14,9	15,3	16,3
Autres (bâtiments, quotas,...)	8,0	7,6	10,6	9,0	17,7	19,1	11,7	11,8	11,4	12,0	10,0
Capital d'exploitation	19,6	19,4	23,0	22,8	23,9	23,1	28,8	29,2	32,8	30,1	23,3
Cheptel vif	10,9	10,8	14,4	14,7	15,9	15,0	21,1	21,8	26,2	23,1	15,3
Cheptel mort	6,1	6,0	6,7	6,0	7,3	7,6	6,4	6,2	5,9	6,0	6,2
Capital circulant	2,5	2,5	1,9	2,1	0,7	0,5	1,2	1,2	0,8	1,0	1,9
Part engagée par les bailleurs (%)	55,5	55,8	48,9	51,9	43,3	43,3	44,0	43,7	40,9	42,6	50,4

Source : DGA

En 2004, le capital total engagé par exploitation est le plus élevé, en moyenne, dans les OTE où les grandes cultures sont importantes (environ un million d'€). Il est le plus faible dans les orientations où la production laitière est dominante (entre 614 000 € et 720 000 €). L'écart entre le montant moyen le plus élevé (cultures agricoles et bovins non laitiers, 1 035 886 €) et le montant moyen le plus faible (lait très spécialisé, 613 532 €) représente près de 70 % de ce dernier montant.

La part des capitaux engagés par l'exploitant diffère très fortement selon l'OTE. En effet, elle est la plus faible dans les orientations où les cultures agricoles revêtent une certaine importance. C'est dans ces mêmes OTE que le capital total de l'exploitation est en moyenne le plus élevé. C'est ainsi que l'on trouve les OTE : « Cultures agricoles et polyculture » (36,2 %) avec 359 456 €, « Cultures et bovins laitiers » (40,5 %) avec 405 965 € et « Cultures et bovins non laitiers » (45,3 %) avec 469 468 €. Il est à noter que, dans ces orientations de production, l'importante contribution des bailleurs vient surtout de la mise à disposition de terres dans le cadre du bail à ferme. La part des capitaux engagés par l'exploitant est en moyenne la plus élevée dans les OTE axées sur les productions bovines telles que « Lait très spécialisé » (57,5 %) avec 352 812 €, « Bovins mixtes » (58,9 %) avec 508 174 € et « Bovins à viande » (60,8 %) avec 438 929 €.

La part des capitaux relatifs aux bâtiments et aux quotas est particulièrement élevée dans les exploitations « Lait moyennement spécialisé » (14,7 %) avec en moyenne 105 926 € et « Lait très spécialisé » (20,6 %) avec en moyenne 126 335 €, vu notamment le poids important que représentent les quotas laitiers dans l'affectation des ressources de l'exploitant. Elle est, par contre, bien plus faible dans les exploitations de « Cultures agricoles et polyculture » (4,3 %) où l'on observe 43 100 € de moyenne et dans celles de « Cultures et bovins non laitiers » (7,3 %) où 75 197 € constituent la moyenne.

En ce qui concerne le capital d'exploitation, la part du cheptel vif dans l'ensemble des capitaux est la plus élevée dans les orientations « Bovins mixtes » (24,1 %) et « Bovins à viande » (30,3 %) avec respectivement 207 446 € et 218 593 € de moyenne. A l'inverse, il n'est pas surprenant de constater que le cheptel vif est peu présent dans l'orientation « Cultures agricoles et polycultures » (31 199 €).

On notera aussi que dans les exploitations laitières très spécialisées (OTE 411), la valeur du cheptel vif (83 719 €) est très nettement inférieure à celle observée dans les exploitations spécialisées en production de viande bovine (OTE 42) (218 593 €). Dans les premières, le cheptel vif représente 13,6 % du total engagé dans l'exploitation alors que, dans les secondes, il constitue 30,3 % de ce total. La (les) race(s) des bovins présente(s) dans les unes et les autres explique(nt) en grande partie cette différence.

Quant au cheptel mort, son importance varie de 5,3 % pour l'orientation « Bovins à viande » à 8,0 % pour l'orientation « Lait très spécialisé ».

La part du capital circulant dans le total des capitaux engagés est relativement plus élevée dans les exploitations où les cultures agricoles sont importantes (3,5 % pour l'orientation « Cultures agricoles et polyculture ») que dans celles où les productions bovines sont dominantes (0,4 % dans l'OTE « Lait très spécialisé »).

Par ailleurs, si on se limite au capital engagé par l'exploitant, pour la période récente (2002 à 2004), on observe (cfr. tableau 5.3 ci-après) une croissance régulière de ce capital de 4,5 % par an (taux annuel de variation). Cet accroissement est influencé quasiment dans la même mesure par l'augmentation du capital d'exploitation (+4,8 % l'an) et par celle du capital foncier (+4,2 % l'an). Si l'on envisage une période plus longue, on peut mettre en évidence une croissance à tendance linéaire du capital engagé par l'exploitant.

Tableau 5.3 : Répartition du capital engagé (actif) par l'exploitant entre 2002 et 2004

Rubriques de l'actif	Valeur en 1 000 euros		
	2002	2003	2004
A) Capital foncier			
Terres et améliorations foncières	115,9	131,3	136,5
Autres (bâtiments, quotas,...)	87,0	84,3	83,8
Total (A)	202,9	215,6	220,3
B) Capital d'exploitation			
Cheptel vif	115,5	121,7	127,9
Cheptel mort	48,1	49,7	51,6
Capital circulant	14,0	15,2	15,6
Total (B)	177,6	186,6	195,1
Total du capital engagé par l'exploitant (A + B)	380,5	402,2	415,4

Source : DGA

V.2 ENDETTEMENT DES EXPLOITATIONS PROFESSIONNELLES

L'importance des capitaux qu'il faut mobiliser afin d'assurer les activités agricoles pose la question des sources de financement. Notons à ce propos que les propriétaires de facteurs de production fondamentaux que sont la terre et les bâtiments n'exercent, bien souvent, pas eux-mêmes la profession d'agriculteur. Néanmoins ils jouent un rôle essentiel grâce à la location de leurs biens régie par une législation spécifique.

Le capital engagé par l'exploitant (actif) est en quelque sorte le résultat de l'utilisation ou l'affectation des ressources dont il dispose « personnellement ». Ces ressources ont deux origines possibles :

- interne, on parle alors des fonds propres ;
- externe, ce sont les emprunts auxquels il recourt.

Tableau 5.4 : Répartition des ressources (passif) de l'exploitant entre 2002 et 2004

Origine des fonds (passif)	Valeur en 1 000 euros		
	2002	2003	2004
Fonds propres (A)	257,4	252,1	291,3
Emprunts	123,1	150,1	124,1
Total passif = total actif (B)	380,5	402,2	415,4
Taux de solvabilité (A/B) en %	67,6	62,7	70,1

Source : DGA

Contrairement à l'ensemble des capitaux engagés par l'exploitant qui croissent de façon régulière dans le temps même sur courte période, les fonds propres qu'il met en jeu et, par conséquent, les emprunts qu'il contracte évoluent de manière plus irrégulière en courte période (tableau 5.4 ci-dessus). Ceci tient au terme généralement long (15 ans et plus) des emprunts en agriculture. Toutefois, lorsqu'on envisage une longue période, on observe une nette tendance à la hausse des emprunts, avec comme corollaire une tendance à la baisse du taux de solvabilité des exploitations agricoles.

Il n'est pas très éclairant d'aborder la question du financement des exploitations agricoles par le biais des régions agricoles (tableau 5.6) parce que la structure du financement des exploitations agricoles est surtout déterminée par la nature des spéculations qu'elles pratiquent. Signalons toutefois que le taux de solvabilité est le plus élevé dans les régions Famenne (71,8 %), Jura (72,0 %), Campine hennuyère (72,5 %) et Ardenne (73,8 %), et le plus bas en Haute Ardenne (68,9 %) et dans la région herbagère liégeoise (67,0 %). Les

premières régions citées sont plutôt axées vers la production de viande bovine, les dernières sont des régions de production laitière.

Il est par contre plus intéressant d'envisager cette question en regardant les orientations technico-économiques (tableau 5.5). Ainsi, le taux de solvabilité varie sensiblement d'une orientation à l'autre. Il est, en moyenne, de 59,2 % dans les exploitations de l'OTE « cultures et lait » et de 76,0 % dans celles de l'orientation « bovins à viande ». D'une manière générale, les exploitations à production laitière marquée recourent plus aux sources externes de financement tandis que celles axées sur la production de viande bovine ont plutôt tendance à pratiquer l'autofinancement.

Sur une longue période, on observe une baisse du taux de solvabilité. En effet, le volume de l'actif à financer augmente de façon régulière. Par ailleurs, l'activité agricole ne permet bien souvent pas de générer un volume suffisant de ressources « endogènes » pour financer totalement cet accroissement. En outre, grâce notamment à l'action des pouvoirs publics via notamment le 2^{ème} pilier de la PAC (PDR), les agriculteurs ont la possibilité de trouver des sources « exogènes » de financement à des conditions favorables. La baisse du taux de solvabilité, ou hausse du taux d'endettement, n'est pas mauvaise en soi à condition qu'elle constitue un levier de rentabilité pour les fonds propres de l'agriculteur.

Tableau 5.5 : Répartition des ressources (passif) de l'exploitant selon les orientations technico-économiques en 2004

Origine des fonds (passif)		Cultures agricoles et polyculture	Lait très spécialisé	Lait moyennement spécialisé	Bovins mixtes	Bovins à viande	Cultures et lait	Cultures et bovins non laitiers
		(1+602 à 605)	(411)	(412)	(43)	(42)	(811+812)	(813+814)
Fonds propres (A)	(en mille euros)	245,7	234,2	238,3	371,3	333,6	240,5	337,9
Emprunts		113,9	118,6	124,8	136,9	105,3	165,5	131,5
Total passif (B)		359,6	352,8	363,1	508,2	438,9	406,0	469,4
Taux de solvabilité (A/B) en %		68,3	66,4	65,6	73,1	76,0	59,2	72,0

Source : DGA

Tableau 5.6 : Répartition des ressources (passif) de l'exploitant selon les régions agricoles en 2004

Origine des fonds		Sablo- limoneuse	Limoneuse	Campine hennuyère	Condroz	Herbagère liégeoise	Haute Ardenne	Herbagère (Fagne)	Famenne	Ardenne	Jura
Fonds propres (A)	(en mille euros)	277,1	283,8	272,3	321,8	241,5	219,0	310,0	325,2	325,9	302,1
Emprunts		123,9	126,6	103,1	138,8	119,2	98,7	124,9	127,9	115,7	117,2
Total passif (B)		401,0	410,4	375,4	460,6	360,7	317,7	434,9	453,1	441,6	419,3
Taux de solvabilité (A/B) en %		69,0	69,2	72,5	69,9	67,0	68,9	71,3	71,8	73,8	72,0

Source : DGA

CHAPITRE VI. LES AIDES DIRECTES APPORTEES AU TITRE DE LA PAC

VI.1 LE 1^{ER} PILIER (DONNEES FINANCIERES)

On donnera ici un aperçu des montants octroyés aux producteurs au titre des campagnes FEOGA 2002/2003 et 2003/2004. Une année campagne s'étale du 16 octobre d'une année au 15 octobre de l'année suivante. Dans ce qui suit, on associera la 1^{ère} campagne citée à l'année (civile) 2003 et la seconde à l'année (civile) 2004.

VI.1.1 Ventilation des aides par secteur

Le tableau 6.1 reprend pour le secteur végétal et le secteur animal les différentes rubriques de dépenses liées au 1^{er} pilier de la PAC. Il s'agit de montants nets, ce qui signifie que les réductions de paiement de toutes natures ont été prises en considération. Les dites réductions représentent respectivement 1,3 % et 2,3 % des totaux bruts en 2003 et 2004.

Tableau 6.1 : Ventilation des dépenses moyennes dans les secteurs végétal et animal en Région wallonne

Rubriques	2003 (en 10 ³ €)	En % de (3)	2004 (en 10 ³ €)	En % de (3)
Secteur végétal				
Maïs	1 201,6		352,6	
Autres céréales	79 661,9		77 048,3	
Oléagineux	1 070,0		1 063,4	
Lin	1 404,7		2 081,3	
Protéagineux	474,8		675,1	
Gel de terre	7 292,8		7 320,2	
Tabac & houblon	256,2		267,0	
Semences	621,2		693,3	
Total végétal (1)	91 983,2	41,2	89 501,2	38,4
Secteur animal				
Ovins	615,1		626,0	
Vaches nourrices	86 032,4		84 450,5	
Bovins mâles	25 835,0		25 266,1	
Abattage bovins adultes et veaux	16 940,2		13 786,6	
Lait et vaches laitières	2 033,9		19 646,3	
Total animal (2)	131 456,6	58,8	143 775,5	61,6
Total général (3) = (1 + 2)	223 439,8	100,0	233 276,7	100,0

Source : DGA

Le paiement direct aux céréales, maïs compris, représente 87 % et 86 % des dépenses du secteur végétal respectivement pour les années 2003 et 2004. Les paiements concernant la vache nourrice représentent, quant à eux, respectivement un peu plus de 65 % et près de 59 % des dépenses du secteur animal pour les années citées plus haut.

Il est à noter que les années passées en revue sont les dernières avant l'entrée en vigueur du régime de paiement unique fixée, en Région wallonne et pour la majeure partie des rubriques, au 1^{er} janvier 2005.

Au cours de cette période, on observe une baisse de près de 3 % des paiements dans le secteur végétal, due essentiellement à des opérations de régularisation intervenues en

2003 mais qui concernent des campagnes antérieures. En effet, les superficies aidées ont augmenté de 7 % environ de 2003 à 2004.

Par contre, les paiements relatifs au secteur animal connaissent un accroissement d'un peu plus de 9 %. Celui-ci est la résultante d'une baisse des paiements suite à des opérations de régularisation intervenues en 2003 (comme pour le secteur végétal) d'une part, et d'autre part, de l'introduction, à partir de 2004, d'une prime (8,15 €/tonne) et d'un paiement supplémentaire (4 877 963 € en 2004)^[1] au bénéfice du secteur laitier. On notera que ces « nouvelles » dépenses à charge du 1^{er} pilier de la PAC étaient inscrites dans leur principe dans la réforme dite de l' « Agenda 2000 ». Elles seront intégrées dans le régime de paiement unique à partir de janvier 2006. A ce moment-là, elles auront atteint leur niveau maximum.

VI.1.2 Distribution des aides entre les producteurs

Les aides payées au titre du 1^{er} pilier de la PAC sont réparties de manière fort inégale. Ainsi, la moitié de la masse totale des primes allouées en 2003 et 2004 est concentrée respectivement dans les mains des 14 % et 17 % d'agriculteurs qui perçoivent les montants les plus importants.

Par ailleurs, les 50 % d'agriculteurs qui touchent le moins de primes totalisent ensemble respectivement un peu moins de 9 % et environ 13 % de la masse totale des primes octroyées en 2003 et en 2004.

On note aussi qu'en 2003 et 2004 respectivement, la moitié des agriculteurs (médiane) perçoivent moins de 6 142 € et moins de 9 174 €. En moyenne, chaque producteur a perçu environ 11 700 € en 2003 et 14 400 € en 2004.

On observe encore qu'en 2003, 43,4 % des producteurs ont perçu moins de 5 000 € contre 32,6 % en 2004. Si le mécanisme de modulation des aides visant un transfert partiel de moyens budgétaires du 1^{er} pilier vers le 2^{ème} pilier avait été d'application (il l'est dès 2005), il n'aurait pas eu d'effets sur ces agriculteurs-là.

A la lecture des lignes qui précèdent, on constate que les primes sont effectivement distribuées fort inégalement entre les bénéficiaires. Cependant, ceci est moins accentué en 2004 (Gini approché : 0,539) qu'en 2003 (Gini approché : 0,609), suite à l'introduction en 2004 d'une aide aux producteurs de lait (voir point précédent). Par rapport à 2004, le montant correspondant à cette aide sera doublé en 2005 et triplé en 2006. Cela aura inmanquablement un effet sur la répartition des aides entre producteurs.

VI.2 LE 2^{EME} PILIER (CONCOURS PUBLICS)

VI.2.1 Les mesures adoptées en Région wallonne

Au total dix mesures ont été arrêtées en application du règlement (CE) n°1257/99 :

Mesure 1	Investissements dans les exploitations agricoles
Mesure 2	Installation des jeunes agriculteurs

^[1] Le montant de la prime et celui du paiement supplémentaire dont bénéficie le secteur laitier sont inscrits dans un arrêté du Gouvernement wallon (AGW du 3 juin 2004) qui vient en application de la réglementation européenne en cette matière.

Mesure 3	Formation
Mesure 4	Agroenvironnement
Mesure 5	Amélioration des conditions de transformation et de commercialisation des produits agricoles
Mesure 6	Sylviculture
Mesure 7	Diversification – Pluriactivité – Produits de qualité
Mesure 8	Services et infrastructures nécessaires au développement de l'activité agricole et du monde rural
Mesure 9	Protection de l'environnement en ce qui concerne l'agriculture, la sylviculture et la gestion de l'espace naturel
Mesure 10	Rénovation et développement des villages, protection et conservation du patrimoine rural

Contrairement aux mesures 7 à 10 qui se basent sur des projets, les mesures 1 à 6 relèvent d'un régime d'aides.

Le PDR couvre l'ensemble du territoire wallon à l'exception de la province du Hainaut qui relève du programme de « Phasing out » de l'objectif n°1. Le total des concours publics projetés est estimé à environ 207 millions d'euros pour la période 2000-2006. Les actions mises sur pied dans ce cadre-là se font dans le respect des modalités d'application du règlement (CE) n°1257/99 sur lequel se fonde le PDR.

Par ailleurs, en ce qui concerne les mesures 1 et 2 du PDR, la Région wallonne octroie, avec l'aval des autorités européennes, des aides additionnelles (top up) sous diverses formes (garantie, subvention-intérêt, subvention en capital). Celles-ci également sont entièrement à charge du budget régional.

Enfin, il est à noter que si les agriculteurs forment le public cible principal, du moins en termes de concours financier, ils ne sont pas les seuls bénéficiaires du PDR. En effet, la mesure 5 vise plutôt le secteur agroalimentaire, la mesure 6 vise la filière sylvicole et ses acteurs. La mesure 8 s'adresse plus particulièrement aux associations agricoles et à celles actives en milieu rural. La mesure 9 est axée sur les autorités publiques locales et le milieu associatif actif en milieu rural. Quant à la mesure 10, celle-ci bénéficie à l'ensemble de la population rurale.

VI.2.2 Exécution du PDR entre 2000 et 2004

Entre 2000 et 2004, les concours publics octroyés dans le cadre du PDR ont été multipliés par presque 3,5 ainsi que le montre le tableau 6.2 ci-après.

Les mesures 1 et 2 s'inscrivant dans le champ d'action du « Fonds d'investissement agricole » (FIA) sont de loin les plus importantes en terme de concours publics. Ces aides ne sont, comme leur nom l'indique, que la participation publique dans le coût total des actions entreprises au titre de ces mesures. C'est ainsi qu'en 2004, par exemple, la participation des bénéficiaires dans le financement de ces actions a atteint la somme de 55,216 millions d'euros, soit 70 % du coût total. Le FEOGA est intervenu à concurrence de 28,75 % dans la participation publique.

Tableau 6.2 : Montants des concours publics dans le cadre du PDR (en 10⁶ euros)

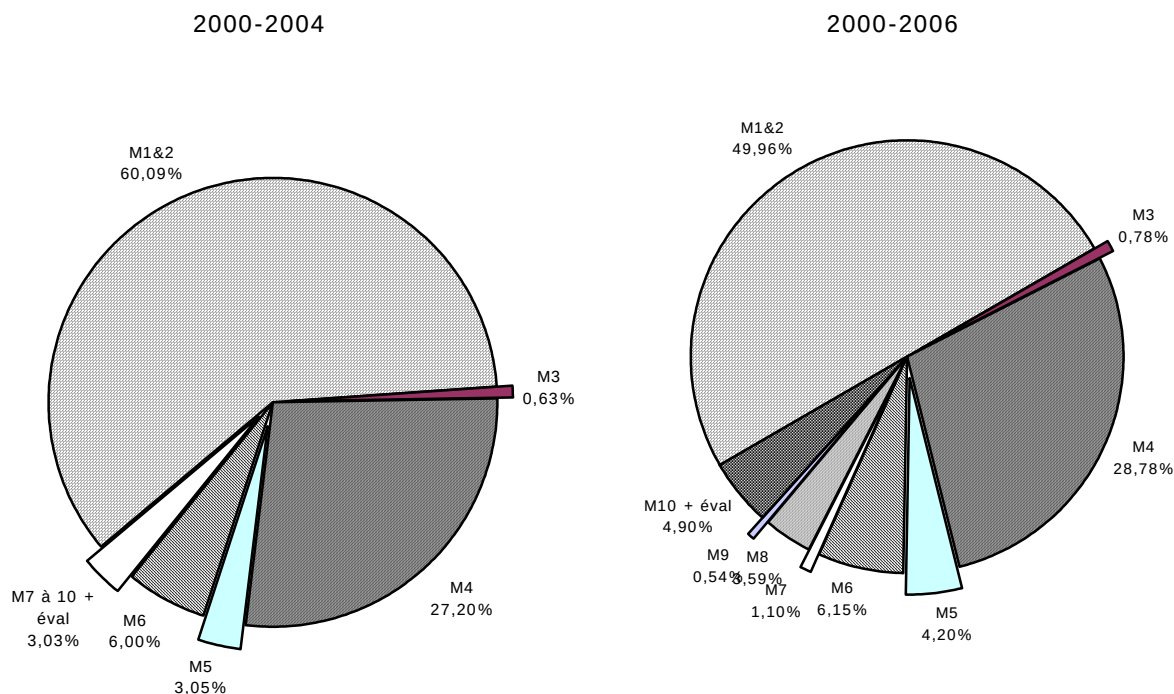
Mesures	2000	2001	2002	2003	2004
M1 et 2	11,405	13,745	14,529	21,673	24,017
M3		0,245	0,098	0,268	0,288
M4	2,073	6,760	7,701	10,614	11,504
M5			0,245	1,067	3,021
M6			2,870	2,332	3,319
M7			0,085	0,002	0,018
M8			0,019	0,543	3,109
M9			0,003	0,263	
M10			0,011	0,009	0,004
Evaluation	0,024				0,237
Total	13,502	20,750	25,561	36,771	45,517

Source : DGA

La mesure 4 encore appelée agroenvironnement vient au second rang des concours publics. Il s'agit pour l'essentiel des primes à l'agriculture biologique, à la production de fruits à pépins et des primes allouées au titre des mesures agri-environnementales (MAE). Ces aides sont totalement financées par le pouvoir public et la participation du FEOGA s'élève à 56 % des concours publics pour 2004.

La figure ci-après donne la répartition des concours publics entre les différentes mesures sur la période 2000-2004 et la projection sur l'ensemble de la période 2000-2006, compte tenu de ce qui a été réalisé jusqu'à présent.

Figure 6.1 : Répartition des concours publics entre 2000 et 2004 et projection sur l'ensemble de la période couverte par le PDR (2000-2006)



Source : DGA

En termes de répartition des dépenses, l'écart entre réalisations et projections tend à se réduire bien qu'il soit encore important pour certaines mesures. Mais soulignons le « décollage » des dépenses et plus particulièrement celles relevant des mesures 5 et 8.

En effet, au cours de la période précédente (2000-2003) elles représentaient à peine respectivement 1,40 % et 0,58% des concours publics, tandis qu'en 2004 elles forment 6,64 % et 6,83 % desdits concours.

Il s'agit là d'un élément positif car les projets bénéficiant d'un concours public au titre de la mesure 5 sont généralement porteurs d'emploi(s) et, de plus, ils valorisent l'esprit d'entreprise. D'ailleurs, dans cette rubrique, les concours publics représentent moins de 18 % de la dépense totale. Par ailleurs, les actions qui procèdent de la mesure 8 concourent à l'amélioration des conditions de vie dans les zones rurales et donc à la fixation des populations.

CHAPITRE VII. EVOLUTION DU REVENU AGRICOLE

Les dernières données disponibles du réseau comptable tenu par la direction de l'Analyse économique agricole (DGA) concernent l'exercice comptable 2004 pour lequel les exploitations ont été classées par orientation technico-économique sur base des marges brutes standard wallonnes " 2000 " ^[1].

Dans ce rapport, la typologie a été adaptée aux conditions particulières de production des exploitations bovines wallonnes dont l'importance relative de la race BBB dans le cheptel réduit l'orientation laitière, ce que ne prend pas en compte la typologie traditionnelle ; c'est la raison pour laquelle, dans la typologie adaptée, le fait que plus de la moitié des vaches laitières soit de race BBB dans une exploitation du réseau comptable détermine son rattachement à une orientation technico-économique mixte plutôt que laitière.

Le réseau de comptabilités agricoles et horticoles comprenait 520 exploitations agricoles et 25 exploitations horticoles au 1^{er} janvier 2004. Ces exploitations sont choisies en fonction d'un plan d'échantillonnage établi chaque année dans le but de calculer, avec la même précision pour chaque type d'exploitation, le revenu du travail par unité de travail de la population agricole observée. Cette population comprend les entreprises individuelles, les groupements de personnes physiques et les sociétés pour autant qu'ils aient une dimension économique comprise entre 5 et 70 unités de dimension wallonne (UDW).

Le tableau 7.1 donne la répartition de la population agricole observée par orientation technico-économique et par région agricole sur base du recensement de l'INS de 2004.

^[1] Pour rappel, la marge brute standard (MBS) a été définie au chapitre 2.

L'unité de dimension wallonne (UDW) est égale à 5 120 € de marge brute standard (MBS) centrée sur 2000 (moyenne de 5 ans). Une dimension de 20 UDW correspond par exemple à 93 ha de froment d'hiver ou à 48 ha de betteraves sucrières ou à 66 vaches laitières ou à 108 vaches nourrices et leur suite.

Tableau 7.1 : Répartition de la population agricole observée en 2004 par orientation technico-économique et par région agricole

	Sablo- limoneuse	Limoneuse	Campine hennuyère	Condroz	Herbagère liégeoise	Haute Ardenne	Fagne	Famenne	Ardenne	Région jurassique	Région wallonne
Cultures agricoles	249	1 505	6	379	17	0	5	37	12	14	2 224
Lait très spécialisé	15	74	3	82	715	448	19	76	109	35	1 576
Lait moyennement spécialisé	51	180	2	124	104	48	17	74	73	32	705
Bovins mixtes	105	594	6	339	86	33	123	270	426	92	2 074
Bovins à viande	30	163	0	226	118	17	32	232	886	190	1 894
Cultures et lait	56	406	1	82	2	0	7	7	2	2	565
Cultures et bovins non laitiers	130	1 024	1	267	10	1	6	47	21	23	1 530
Autres orientations agricoles	34	178	1	63	59	14	7	39	32	15	442
Total agriculture	670	4 124	20	1 562	1 111	561	216	782	1 561	403	11 010
Orientations horticoles	21	123	0	32	43	2	1	9	14	5	250
Total Région wallonne	691	4 247	20	1 594	1 154	563	217	791	1 575	408	11 260

Source : DGA

La méthode comptable utilisée est basée sur les principes de la comptabilité économique de l'entreprise agricole dont certains aspects particuliers sont soulignés ci-après :

- comptabilisation hors TVA des produits et des charges. D'une manière générale, ces derniers se rapportent à l'année civile (1er janvier au 31 décembre ^[1]) sauf les produits et charges des cultures qui portent sur l'année de récolte ;
- amortissement des biens de production durables sur base de leur valeur de remplacement et non pas sur leur valeur d'acquisition ;
- établissement de la comparabilité entre exploitations concernant le coût du capital par l'imputation d'un taux d'intérêt annuel de 5 % sur l'ensemble des valeurs de l'actif (quelle qu'en soit l'origine) à l'exception de la terre en propriété dont la rémunération est couverte par un fermage calculé ;
- valorisation du travail de l'exploitant et de sa famille par imputation d'un salaire conventionnel sur base des heures prestées.

Dans ces conditions, la différence entre l'ensemble des produits et des charges procure un solde que l'on peut comparer au bénéfice ou à la perte de n'importe quelle entreprise en dehors du secteur agricole.

Ce n'est toutefois pas ce solde qui est retenu pour suivre l'évolution de la rentabilité des exploitations agricoles mais le revenu du travail obtenu en retranchant de l'ensemble des produits de l'exploitation toutes les charges réelles et imputées à l'exception des salaires réels et imputés.

Etant donné en effet qu'en plus d'estimer le revenu des agriculteurs, il est indispensable de mettre en évidence la disparité des revenus entre les régions agricoles, entre les types d'exploitation et entre les classes de dimension, en résumé de comparer des groupes d'exploitations entre eux, il est nécessaire, dans la mesure du possible, de faire

^[1] Depuis l'exercice comptable 2000; précédemment l'exercice comptable allait du 1^{er} mai au 30 avril.

abstraction des différences de situation qui ne sont pas directement en rapport avec la gestion proprement dite. La notion de revenu du travail (RT) est celle qui répond le mieux à ce besoin. Elle suppose, en effet, que le mode de rémunération des facteurs de production (terre, capital et travail) soit le même dans toutes les exploitations, aucune distinction n'étant faite entre les fonds propres et le capital emprunté, ni entre le travail familial et le travail non familial.

Pour effectuer les comparaisons, ce revenu du travail (RT) est généralement exprimé par unité de travail (UT), le chef d'exploitation disponible à temps plein pour son exploitation étant comptabilisé pour une unité de travail quel que soit le nombre d'heures prestées et les autres travailleurs à raison du rapport entre le nombre d'heures prestées et 3 000 heures.

En complément de la comparaison de la rentabilité au niveau des orientations technico-économiques et des régions, on calcule un second indicateur de revenu qui est le revenu familial par unité de travail familiale qui a pour but de montrer l'évolution de la rentabilité des facteurs de production apportés par l'exploitant et sa famille ^[1].

Les résultats présentés sont des moyennes obtenues par un système de pondération qui extrapole les données observées aux divers ensembles concernés du champ d'observation sur la base du recensement agricole et horticole de l'année correspondante.

Dans ces conditions, certains éléments structurels des différentes orientations technico-économiques wallonnes (après pondération) sont intéressants à connaître avant d'analyser les résultats comptables (tableau 7.2).

^[1] Le revenu familial retenu ici est égal au total des produits hors TVA (avec les produits non pris en compte dans les résultats de l'année) moins le total des charges réellement payées (hors TVA et y inclus les amortissements et les intérêts payés, déduction faite des subventions intérêts).

Tableau 7.2 : Données structurelles de 2004 par orientation technico-économique en Région wallonne (résultats pondérés)

	Cultures agricoles	Lait très spécialisé	Lait moyennement spécialisé	Bovins mixtes	Bovins à viande	Cultures et lait	Cultures et bovins non laitiers	Région wallonne
	1+ 602 à 605	411	412	43	42	811+ 812	813+ 814	
Dimension économique (UDW)	20,63	16,39	20,06	23,71	14,88	24,58	21,94	20,03
Unités de travail (nombre)	1,20	1,56	1,74	1,84	1,48	1,79	1,63	1,56
Superficie (hectares)	73,53	52,25	62,37	73,43	66,49	68,70	70,05	66,26
Vaches laitières (nombre)	2,25	54,39	49,63	38,59	0,23	37,74	13,57	22,85
Vaches nourrices (nombre)	8,01	1,64	9,96	42,03	71,57	7,93	33,56	28,14
Autres bovins (nombre)	17,38	48,38	65,27	122,80	119,38	51,80	76,95	72,60
Porcs et truies (nombre)	2,82	1,25	0,35	2,32	5,71	4,29	0,16	16,24
Poules et poulets (nombre)	33,95	208,43	46,39	88,43	0,51	0,00	1 724,76	306,42

Source : DGA

L'exploitation du type « Cultures agricoles » a une dimension économique moyenne proche de 21 UDW. Avec 1,2 UT, elle cultive 74 ha et élève environ 28 bovins en moyenne sur l'année.

L'exploitation laitière très spécialisée a une dimension économique moyenne supérieure à 16 UDW. Avec 1,6 UT, elle détient, sur 52 ha, 54 vaches laitières et 48 têtes de bétail d'accompagnement.

L'exploitation « Lait moyennement spécialisée » a une dimension moyenne légèrement supérieure à 20 UDW. Avec plus d'UT (1,7 UT) et sur plus de superficie (62 ha) que l'exploitation laitière très spécialisée, elle détient un peu moins de vaches laitières (50 vaches) mais beaucoup plus de vaches nourrices (10 vaches nourrices contre 2 en moyenne) ; le bétail d'accompagnement y est aussi plus élevé : plus de 65 têtes de bétail en moyenne sur l'année contre moins d'une cinquantaine dans l'orientation laitière très spécialisée.

La ferme du type « Bovins mixtes » a, en moyenne, une dimension économique de près de 24 UDW, compte un peu plus de 1,8 UT et développe ses activités sur 73 ha environ. On y dénombre en moyenne 42 vaches nourrices, 39 vaches laitières et un bétail d'accompagnement avoisinant 123 têtes.

L'exploitation de bovins à viande avec une dimension économique moyenne de 15 UDW occupe en moyenne un peu plus de 1,5 UT sur 66 ha. Elle élève plus de 72 vaches nourrices et leur suite (plus de 119 têtes de bétail) .

Les orientations « Cultures et lait » et « Cultures et bovins non laitiers » sont des orientations combinant deux orientations et sont donc mixtes par définition.

Les exploitations « Cultures et lait » faisant partie du réseau comptable ont après pondération les caractéristiques suivantes : une dimension économique moyenne de 25 UDW, 1,8 UT, 69 ha, 38 vaches laitières et 8 vaches nourrices avec un bétail d'accompagnement s'élevant à 52 têtes.

Les fermes du type « Cultures et bovins non laitiers » ont une dimension économique moyenne de 22 UDW. Avec 1,6 UT et sur 70 ha, elles élèvent 34 vaches nourrices et 14

vaches laitières avec un bétail d'accompagnement fort de 77 têtes en moyenne sur l'année.

Ce chapitre comprend deux parties. On présente d'abord les résultats pour l'agriculture, puis ceux pour l'horticulture.

Vu l'hétérogénéité de l'horticulture qui n'est représentée dans le réseau comptable que par une trentaine d'exploitations, on ne peut présenter que des informations fort fragmentaires. On axera le commentaire sur les données provenant du réseau comptable flamand de l'ex-CEA (CLE) qui, au moment de la rédaction de ce rapport, sont en décalage d'une année (dernier exercice comptable disponible : 2003).

En ce concerne l'agriculture, les résultats présentés sont beaucoup plus développés. Ils comportent d'abord un premier volet consacré à la structure des produits et des charges par hectare (ha), ensuite deux volets portant sur l'évolution du revenu du travail par hectare et par unité de travail (UT) et enfin, un volet consacré à l'évolution du revenu familial.

La situation est analysée en profondeur pour les principales orientations technico-économiques wallonnes sur la base du revenu du travail par unité de travail, avec des indications sur le niveau d'importance des aides, sur la dispersion des revenus et sur la situation en Région flamande ; à partir de ces résultats et en fonction de l'importance respective des différents types d'exploitations par région, on détermine les niveaux moyens de revenu pour chacune des régions agricoles en Région wallonne et pour la Région wallonne dans son ensemble.

VII.1 LE REVENU EN AGRICULTURE

VII.1.1 Structure des produits et des charges

Dans ce chapitre, on commente le niveau et la structure des produits et des charges par hectare en 2004 pour chacune des principales orientations technico-économiques et pour la Région wallonne dans son ensemble.

VII.1.1.1 Selon les orientations technico-économiques

La structure des produits et des charges est reprise dans le tableau 7.3 et est illustrée par les figures 7.1 et 7.2.

Tableau 7.3 : Structure des produits et des charges de l'exploitation wallonne en euros par ha de SAU, selon les orientations technico-économiques, en 2004

	Cultures agricoles	Lait très spécialisé	Lait moyennement spécialisé	Bovins mixtes	Bovins à viande	Cultures et lait	Cultures et bovins non laitiers
	1+ 602 à 605	411	412	43	42	811+ 812	813+ 814
Produits							
Cultures commercables	1 385	28	260	217	73	1 014	896
Bovins et cultures fourragères	222	2 242	1 791	1 672	1 262	1 164	953
Porcs	10	9	3	8	22	21	1
Volailles	14	51	13	15	1	0	289
Autres produits (aides incluses)	367	235	339	444	570	379	465
Total des produits	1 998	2 565	2 406	2 356	1 928	2 579	2 604
Charges							
Travail familial	490	1 170	1 086	1 012	856	1 035	834
Travail payé	15	11	22	8	5	7	29
Aliments achetés	71	334	265	363	319	218	423
Aliments de l'exploitation	32	47	100	101	33	108	102
Engrais achetés	132	88	102	110	72	145	132
Semences et plants	122	19	46	39	20	107	84
Produits de lutte	149	13	39	41	14	133	108
Travaux par tiers	134	88	120	106	78	169	159
Charges de matériel	311	375	322	307	234	373	333
Charges foncières	331	626	471	387	318	471	370
Autres charges	121	311	313	405	392	260	312
Total des charges	1 907	3 081	2 886	2 879	2 342	3 024	2 887

Source : DGA

En 2004, ce sont généralement les exploitations mixtes associant les cultures et les bovins (laitiers ou non) qui enregistrent, par ha, les niveaux de produits les plus élevés : en moyenne 2 600 € pour le type « Cultures et bovins non laitiers » avec un total des charges de 2 890 € et 2 580 € pour le type « Cultures et lait » avec un total des charges de 3 020 €.

Viennent ensuite les exploitations laitières très et moyennement spécialisées dont le produit moyen par ha est respectivement proche de 2 570 € et de 2 410 € avec des charges totales respectives de 3 080 € et de 2 890 €.

Suivent les exploitations bovines mixtes dont le produit moyen par ha est de 2 360 € avec des charges totales de 2 880 €.

L'orientation « Cultures agricoles » a en moyenne un produit par ha de 2 000 € et des charges totales de 1 910 €.

Enfin, les exploitations spécialisées en viande bovine ont en moyenne un produit de 1 930 € et des charges de 2 340 € par ha.

L'origine des produits varie suivant l'orientation de la ferme et en fonction de son degré de spécialisation si on tient compte des aides et des primes liées aux productions.

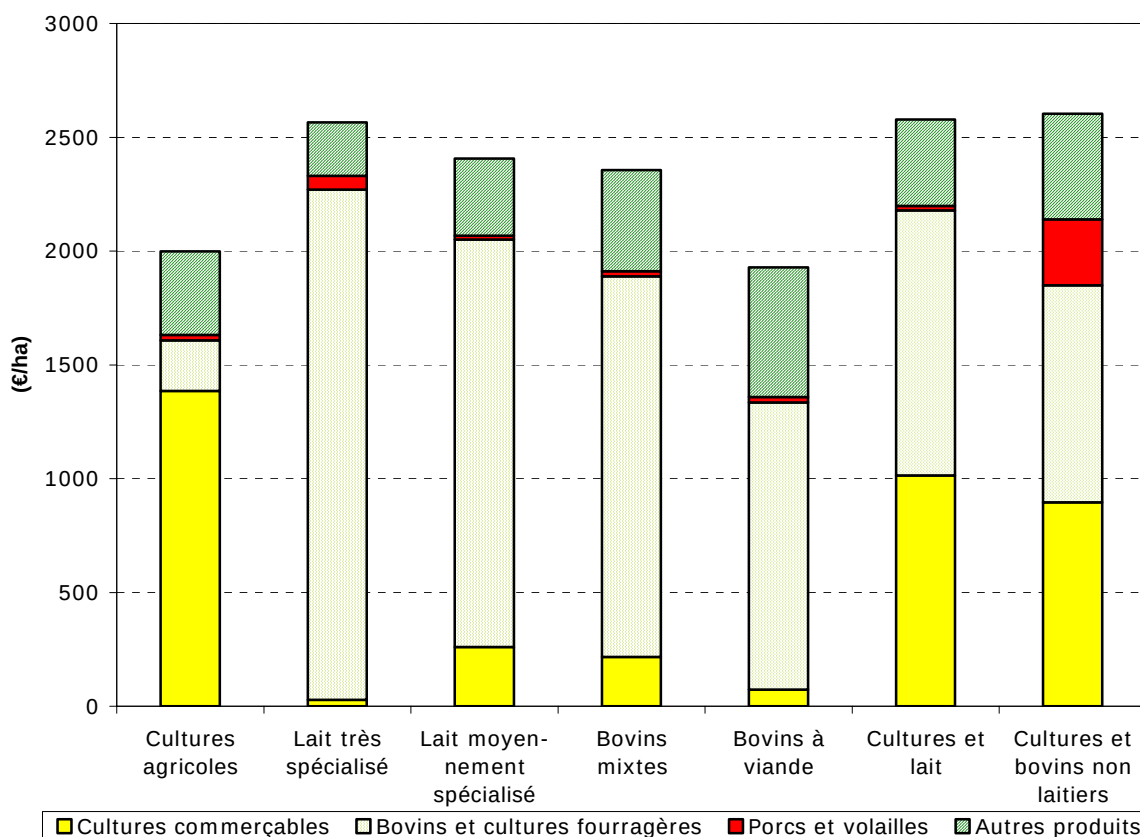
Ainsi en 2004, les produits des bovins et des cultures fourragères interviennent dans le total des produits pour près de 90 % dans les exploitations laitières très spécialisées, pour plus de 70 % dans les fermes laitières moyennement spécialisées et dans celles avec des bovins mixtes, pour un peu plus de 65 % dans les entreprises spécialisées en bovins à viande, pour près de 45 % dans celles qui combinent cultures et lait et plus de 35 % dans les fermes du type « Cultures et bovins non laitiers ».

Si l'on y ajoute le montant des autres produits composés essentiellement des aides et des primes liées aux productions, ces pourcentages passent, dans l'ordre, à plus de 95 % (lait très spécialisé et bovins à viande), près de 90 % (bovins mixtes et lait moyennement spécialisé), près de 60 % (cultures et lait) et presque 55 % (cultures et bovins non laitiers). Concernant les primes liées aux productions, il convient de signaler qu'à partir de 2004, les primes bovines intègrent pour la première fois l'aide compensatoire aux produits laitiers suite à la diminution des prix institutionnels du lait et que de ce fait, le montant des autres produits augmente très significativement par rapport à 2003 dans les exploitations ayant une production laitière importante (plus de 20 % dans les exploitations de type « Lait très spécialisé », « Lait moyennement spécialisé » et « Cultures et lait »).

Les produits des cultures commerciables représentent un peu moins de 70 % du total des produits des fermes spécialisées en cultures agricoles, près de 40 % de celui des exploitations combinant les cultures avec le lait et près de 35 % pour les cultures et les bovins non laitiers. Aides compensatoires aux cultures et primes aux bovins comprises, ces pourcentages passent à 88 % (cultures agricoles) et plus de 52 % (cultures et bovins non laitiers et cultures et lait).

La part prise par les aides et les primes liées aux productions est donc très grande et elle apparaît évidemment d'autant plus grande que la valeur financière de la production est faible ; ainsi, en 2004, par rapport au total des produits par ha, les autres produits (comprenant essentiellement aides et primes) représentent près de 30 % dans les exploitations « Bovins à viande », et plus de 15 % dans les fermes des types « Cultures agricoles », « Bovins mixtes » et « Cultures et bovins non laitiers ».

Figure 7.1 Structure des produits par orientation technico-économique en 2004 (€)



Source : DGA

En ce qui concerne les charges, on peut en distinguer trois grandes catégories :

- celles étroitement liées à l'importance du travail ;
- celles spécifiquement liées au type et à l'intensification des productions ;
- celles inhérentes à toute l'exploitation agricole et non liées à une production particulière.

L'importance du travail dans une exploitation agricole en général transparait essentiellement dans les charges du travail familial car les charges du travail payé représentent en moyenne moins d'1 % de l'ensemble des charges, pour tous les types d'exploitation à l'exception des exploitations du type « Cultures et bovins non laitiers » pour lesquelles le pourcentage est égal à 1. Même si la mesure du travail (nombre d'heures) dans les exploitations est malaisée, les pourcentages indiqués ci-après mettent bien en évidence l'importance de la charge de travail exigée par les productions bovines.

Les orientations les plus exigeantes sur le plan du travail sont les exploitations bovines spécialisées, la part des charges du travail y représentant entre 35 et 38 % de l'ensemble des charges. Cette part est de l'ordre de 30 à 34 % dans les exploitations combinant les cultures avec le lait et les bovins non laitiers et de 26 % dans l'orientation spécialisée en cultures agricoles.

Les charges liées aux productions sont typiquement celles des aliments, des engrais, des semences et des produits de lutte, les travaux par tiers étant liés à l'importance du matériel en propriété.

Ensemble, toutes ces charges constituent entre 16 % (lait très spécialisé) et 29 % (cultures et bovins non laitiers) de l'ensemble des charges de l'entreprise agricole. Les aliments (achetés et issus de l'exploitation) représentent entre 11 et 18 % de l'ensemble

des charges dans les exploitations bovines spécialisées ou combinées avec les cultures. Les frais de semences, d'engrais et de produits de lutte interviennent pour 21 % dans les fermes spécialisées en cultures agricoles et pour quelque 12 % dans les fermes combinant cultures et bovins. Tout à fait logiquement, les parts prises par les différentes sortes de charges sont en relation avec l'orientation de la production.

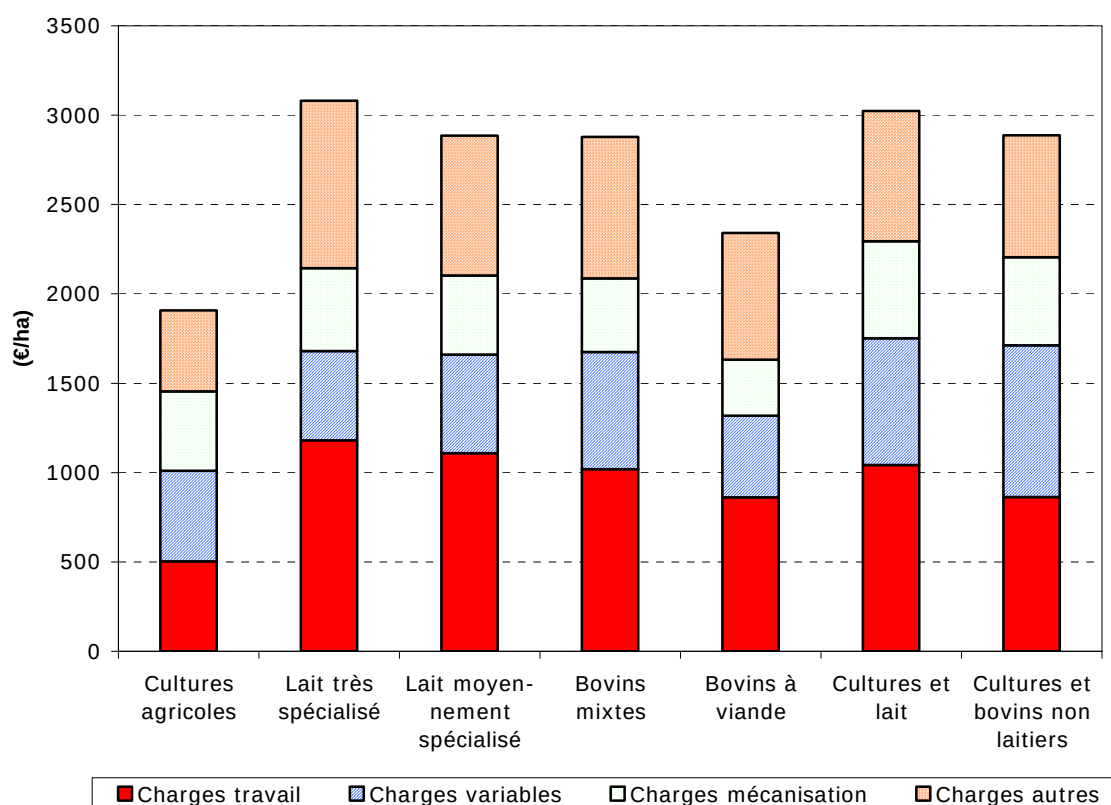
Les charges foncières, de mécanisation (charges de matériel) et les autres charges (essentiellement intérêts du cheptel vif et frais généraux) sont des charges dites structurelles.

Ces charges représentent entre 40 % (cultures et bovins non laitiers) et 47 % (cultures agricoles) de l'ensemble des charges.

Les charges de mécanisation (avec les travaux par tiers) sont plus élevées dans les fermes spécialisées en cultures agricoles (23 %) ou combinant les cultures agricoles et les bovins (17 à 18 %) que dans les exploitations spécialisées en production bovine (13 à 15 %).

Les charges foncières (y compris les achats des quotas) sont plus élevées dans les exploitations laitières spécialisées (16 à 20 %) ou en combinaison avec des cultures (16 %) et dans les exploitations de cultures agricoles (17 %) que dans les autres orientations. La part des autres charges évolue entre 6 % (cultures agricoles) et 17 % (bovins à viande), ce dernier pourcentage s'expliquant notamment par l'importance de l'intérêt du cheptel vif. La prise en compte de cet intérêt du cheptel vif (que le capital soit propre ou emprunté) diminue évidemment le revenu du travail des orientations bovines qui nécessitent un capital cheptel élevé.

Figure 7.2 : Structure des charges par orientation technico-économique en 2004 (€)



Source : DGA

VII.1.1.2 En Région wallonne

Le tableau 7.4 reprend les données relatives aux montants des produits et des charges (y compris les coûts imputés de la main-d'œuvre familiale) pour les trois derniers exercices comptables disponibles en Région wallonne.

Tableau 7.4 : Structure des produits et des charges de l'exploitation agricole par ha de SAU, en Région wallonne (2002, 2003 et 2004)

	2002		2003		2004	
	€	%	€	%	€	%
Produits						
Cultures commerciales	573	25,6	657	27,7	597	25,5
Bovins et cultures fourragères	1 166	52,1	1 206	50,9	1 198	51,2
Porcs	65	2,9	58	2,4	68	2,9
Volailles	60	2,7	60	2,5	57	2,4
Autres produits (aides incluses)	374	16,7	388	16,4	422	18,0
Total	2 239	100,0	2 370	100,0	2 342	100,0
Charges						
Travail familial*	914	34,3	901	34,1	877	32,9
Travail payé	13	0,5	15	0,6	16	0,6
Aliments achetés	307	11,5	310	11,7	313	11,7
Aliments de l'exploitation	75	2,8	69	2,6	68	2,6
Engrais achetés	110	4,1	101	3,8	110	4,1
Semences et plants	63	2,4	65	2,5	65	2,4
Produits de lutte	71	2,7	68	2,6	73	2,7
Travaux par tiers	115	4,3	113	4,3	118	4,4
Charges de matériel	300	11,3	300	11,4	315	11,8
Charges foncières	411	15,4	402	15,2	404	15,2
Autres charges	284	10,7	293	11,1	304	11,4
Total	2 663	100,0	2 639	100,0	2 662	100,0

* Charges imputées

Source : DGA

En 2004, le produit moyen de l'exploitation agricole wallonne s'élève à 2 340 € par ha. Il est composé pour 51 % par les produits bovins, pour 26 % par les produits des cultures, pour 18 % par d'autres produits comprenant essentiellement les primes bovines et les aides compensatoires aux cultures commerciales et pour 5 % par les spéculations non liées au sol.

Les charges totales s'élèvent à quelque 2 660 €. Près d'un tiers de ces charges sont des charges imputées comme rémunération de la main-d'œuvre familiale (au tarif horaire pour un ouvrier qualifié fixé par la Commission paritaire nationale de l'agriculture).

Les charges variables (liées à une activité particulière) interviennent pour 24 % du total et comprennent notamment les aliments (14 %) et les engrais achetés (4 %).

Les autres charges sont des charges fixes relativement indépendantes du choix des productions et constituent 43 % de l'ensemble des charges ; parmi celles-ci, les charges du foncier et de la mécanisation (frais de matériel augmentés des travaux par tiers) interviennent pour 15 % chacune.

Par rapport à l'exercice comptable 2003, le produit moyen par ha de l'exploitation wallonne est en diminution de 1,2 %, avec un montant moyen des charges en augmentation de 0,9 %.

La composition du produit par ha en 2004 diffère de celle observée en 2003 : la part relative du produit des cultures commerciales diminue de 2 %, celle des autres produits augmente de 2 % et celle du produit des bovins et des cultures fourragères reste stable.

Quant à la composition des charges entre 2004 et 2003, elle n'est pas modifiée fondamentalement, tout au plus enregistre-t-on une diminution des charges de travail familial voisine de 1 %.

En résumé, les exploitations agricoles wallonnes obtiennent des produits par ha d'autant plus élevés qu'elles ont une orientation axée sur la production bovine et sur les cultures.

Le produit bovin et des cultures fourragères est celui qui apporte la plus forte contribution au produit total. Les aides et les primes aux productions interviennent dans le produit total pour une part d'autant plus élevée que l'exploitation est productrice de viande, voire de produits végétaux (dans une moindre mesure) et pour une part d'autant plus faible que l'exploitation est spécialisée dans la production laitière.

Les charges de travail sont d'autant plus élevées que l'orientation laitière de la ferme est prononcée. Les charges variables diffèrent d'une production à l'autre et suivent le niveau de productivité. Les charges de type fixe sont importantes ; or, elles sont engagées pour plusieurs années en relation avec la structure de l'exploitation et ne peuvent donc pas être diminuées d'une année à l'autre.

VII.1.2 Evolution du revenu du travail par hectare

Dans ce chapitre, on commente l'évolution du revenu du travail par ha (RT/ha) au cours des trois dernières années (2002, 2003 et 2004) pour chacune des principales orientations technico-économiques (OTE) wallonnes et pour chacune des régions agricoles wallonnes.

Le revenu obtenu en 2004 est comparé à ceux obtenus durant les années précédentes et l'évolution constatée entre 2004 et 2003 est expliquée à partir des principales variations dans les postes de produits et de charges.

VII.1.2.1 Selon les orientations technico-économiques

Les RT/ha des trois dernières années pour les principales orientations technico-économiques en Région wallonne sont repris dans le tableau 7.5 en suivant l'ordre habituel de présentation des orientations technico-économiques (cultures agricoles, lait très spécialisé, ...). Dans le commentaire, on présente les évolutions par ordre décroissant des montants obtenus pour l'exercice comptable 2004.

En 2004, les exploitations laitières très spécialisées obtiennent un RT/ha de 665 €, soit une augmentation de 13 % par rapport à 2003 et de 30 % comparativement à 2002.

L'amélioration du RT/ha entre 2004 et 2003 trouve essentiellement son origine dans une augmentation des produits de 117 € par ha, le total des charges (sans le travail) n'augmentant que de 41 € par ha. Les postes subissant les plus grandes variations sont le produit des bovins et des cultures fourragères (+78 €), les autres produits (+44 €), les autres charges (+15 €) et les travaux par tiers (+14 €).

Quant à l'orientation « Lait moyennement spécialisé », son RT/ha moyen en 2004 est de 628 €, en croissance de 18 % par rapport à 2003 mais en baisse de 2 % par rapport à 2002.

L'origine de la croissance constatée par rapport à 2003 provient d'une hausse des produits de 90 €/ha et d'une diminution des charges (sans le travail) de 8 €/ha. Les postes subissant les plus fortes variations sont : le produit des bovins et des cultures fourragères (+72 €), les autres produits (+71 €), les aliments achetés (-39 €) et les charges de matériel (+21 €).

Le revenu moyen par ha des exploitations combinant les cultures et le lait s'élève à 596 €, en augmentation de 1 % par rapport à 2003 et en diminution de 16 % par rapport à 2002.

L'augmentation constatée entre 2004 et 2003 s'explique par une amélioration des produits de près de 73 €/ha avec des charges (sans le travail) en augmentation de 68 €/ha. Les postes subissant les plus fortes variations sont : le produit des cultures commerciales (-80 €), le produit bovin et des cultures fourragères (+68 €), les autres produits (+65 €) et les charges de matériel (+22 €).

Les exploitations spécialisées en cultures agricoles obtiennent en moyenne un revenu du travail de 596 € par ha, soit 22 % de moins qu'en 2003 et 18 % de plus qu'en 2002.

La diminution s'explique avant tout par une baisse des produits de quelque 124 €/ha puisque l'augmentation des charges (sans le travail) n'est que de 42 €/ha. Les postes avec les plus fortes variations sont le produit des cultures commerciales (-134 €), les charges de matériel (+26 €), le produit bovin et des cultures fourragères (+18 €) et les frais d'engrais achetés (+17 €).

Les exploitations du type " Cultures et bovins non laitiers " obtiennent en 2004 un RT/ha de 580 €, en baisse de 24 % par rapport à 2003 et en hausse de 20 % par rapport à 2002 dont le niveau de revenu était, il est vrai, particulièrement bas.

La forte baisse constatée par rapport à 2003 résulte d'une diminution des produits de plus de 92 €/ha et d'une hausse des charges (sans le travail) de 90 €/ha, les postes subissant les plus fortes variations étant le produit des cultures commerciales (-157 €), le produit de la volaille (+71 €), les frais d'aliments achetés (+33 €) et les produits des bovins et des cultures fourragères (-31 €).

L'orientation "Bovins mixtes" a un revenu moyen de 497 € par ha en 2004, soit une diminution de 7 % par rapport à 2003 et de 1 % par rapport à 2002.

La croissance constatée entre 2004 et 2003 provient essentiellement de la hausse des charges (sans le travail) de 47 €/ha non suffisamment compensée par celle des produits qui n'atteint que 12 €/ha. Les postes qui subissent les plus fortes variations sont : les autres produits (+57 €), le produit des cultures commerciales (-22 €), les autres charges (+21 €) et les aliments achetés (+15 €).

Les exploitations du type "Bovins à viande" obtiennent en moyenne en 2004 un RT/ha de 448 €, soit une régression de 25 % par rapport à 2003 et de 13 % par rapport à 2002.

La variation constatée s'explique par une hausse des charges (sans le travail) de 92 €/ha et une diminution des produits de 58 €/ha. Les plus fortes évolutions sont : le produit des bovins et des cultures fourragères (-54 €), les charges de matériel (+20 €), les autres charges (+18 €) et les aliments achetés (+17 €).

Tableau 7.5 : Evolution du revenu du travail par ha de SAU, selon les orientations technico-économiques, en 2002, 2003 et 2004 (€)

	2002	2003	2004	Moyenne 2002-2004
Cultures agricoles	560	762	596	639
Lait très spécialisé	717	590	665	657
Lait moyennement spécialisé	481	530	628	546
Bovins mixtes	389	532	497	473
Bovins à viande	343	598	448	463
Cultures et lait	504	591	596	564
Cultures et bovins non laitiers	440	762	580	594

Source : DGA

Les RT/ha moyens des trois dernières années disponibles sont repris dans les chiffres repères (par ordre décroissant des montants).

Ce sont les exploitations laitières très spécialisées qui obtiennent en moyenne le RT/ha le plus élevé pour les trois dernières années: entre 655 et 660 €.

Les RT/ha moyens des exploitations des types « Cultures agricoles » (639 €), « Cultures et bovins non laitiers » (594 €), « Cultures et lait » (564 €) et « Lait moyennement spécialisé » (546 €) obtiennent des revenus inférieurs respectivement de 3 %, de 10 %, de 14 % et de 17 % au revenu des exploitations laitières très spécialisées.

Ce sont les exploitations « Bovins mixtes » et « Bovins à viande » qui obtiennent les moins bons revenus : dans l'ordre, 470 € et 460 € de RT/ha, soit 28 % et 29 % de moins que celui des exploitations laitières très spécialisées.

Chiffres repères	
RT/ha moyenne triennale	
2002 à 2004	
(€)	
Lait très spécialisé	657
Cultures agricoles	639
Cultures et bovins non laitiers	594
Cultures et lait	564
Lait moyennement spécialisé	546
Bovins mixtes	473
Bovins à viande	463

VII.1.2.2 Selon les régions agricoles

Les différences entre les RT/ha des régions agricoles wallonnes trouvent leur origine dans deux facteurs : les variations de RT/ha entre les orientations technico-économiques qui y sont pratiquées et l'importance relative de celles-ci dans les différentes régions.

Le tableau 7.6 reprend les RT/ha estimés pour les régions agricoles wallonnes classées dans l'ordre conventionnel géographique du nord au sud. Dans le commentaire, on présente les évolutions par ordre décroissant des montants obtenus pour l'exercice comptable 2004.

En 2004, ce sont les régions à vocation typiquement laitière comme la Haute Ardenne (653 €) et la région herbagère liégeoise (636 €) qui obtiennent les revenus moyens les plus élevés ; ces revenus sont en hausse chacun de quelque 10 % par rapport à 2003 mais respectivement en baisse de 8 % et stable par rapport à 2002.

Les régions limoneuse, sablo-limoneuse, le Condroz et la Campine hennuyère suivent et ont en moyenne des RT/ha allant de 574 € (Campine hennuyère) à plus de 590 € (région limoneuse). Leur revenu est en baisse de 10 % en Campine hennuyère et d'environ 15 % dans les autres régions par rapport à 2003 mais en hausse de 11 % (Campine hennuyère) et de 15 à 16 % dans les autres régions par rapport à 2002.

Les régions avec des exploitations orientées vers la production de viande bovine obtiennent en 2004 des revenus moyens en baisse par rapport à 2003, de 1 % pour la région herbagère (Fagne) avec 526 € de RT/ha à 14 % pour l'Ardenne (491 €). Les revenus 2004 sont par contre en nette hausse par rapport à 2002 avec des augmentations allant de 9 % (Fagne) à 24 % (région jurassique).

Tableau 7.6 : Evolution du revenu du travail par ha de SAU, selon les régions agricoles wallonnes, en 2002, 2003 et 2004 (€)

	2002	2003	2004	Moyenne 2002-2004
Région sablo-limoneuse	506	682	588	592
Région limoneuse	511	699	590	600
Campine hennuyère	512	635	574	574
Condroz	500	677	581	586
Région herbagère liégeoise	638	577	636	617
Haute Ardenne	707	586	653	649
Région herbagère (Fagne)	481	529	526	512
Famenne	449	597	542	529
Ardenne	404	575	491	490
Région jurassique	413	568	514	498
Région wallonne	504	647	573	565

Source : DGA

Chiffres repères	
RT/ha moyenne triennale 2002 à 2004	
(€)	
Haute Ardenne	649
Herbagère liégeoise	617
Limoneuse	600
Sablo-limoneuse	592
Condroz	586
Campine hennuyère	574
Famenne	529
Fagne	512
Région jurassique	498
Ardenne	490

Ce classement des régions agricoles par ordre décroissant du RT/ha n'est pas le même si l'on considère le RT/ha moyen des années 2002 à 2004, qui est repris dans les chiffres repères.

Ce sont en effet les régions à vocation laitière qui présentent les meilleurs chiffres.

Par rapport au RT/ha moyen estimé pour la Haute Ardenne (649 €/ha), celui de la région herbagère liégeoise est inférieur de 6 %, ceux de la limoneuse de 7 %, de la sablo-limoneuse de 9 %, ceux du Condroz de 10 %, ceux de la Campine hennuyère de 12 %; les RT/ha de la Fagne et de la Famenne se situent environ 20 % plus bas et ceux de l'Ardenne et de la région jurassique sont inférieurs de plus de 23 %.

En résumé, que ce soit sur la base de la dernière année disponible ou de la moyenne des trois dernières années, ce sont les exploitations laitières très spécialisées qui procurent en moyenne le RT/ha le

plus élevé et c'est l'orientation « Bovins à viande » qui obtient le moins bon revenu.

A l'exception des orientations « Lait très spécialisé » et « Lait moyennement spécialisé » toutes les orientations procurent des RT/ha moyens en 2004 inférieurs aux revenus correspondants à la moyenne de la période 2002 à 2004.

Ce sont donc les régions où il y a une plus forte fréquence des orientations de production procurant les RT/ha les plus élevés qui obtiennent les meilleurs revenus du travail.

VII.1.3 Evolution du revenu du travail par unité de travail

Dans cette partie, on analyse l'évolution du revenu du travail par unité de travail (RT/UT) selon les orientations technico-économiques, par région agricole et pour l'ensemble de la Région wallonne.

On développe particulièrement l'analyse selon les orientations technico-économiques en insistant sur l'importance des primes et aides compensatoires dans le revenu et en donnant les tendances sur une longue période (non seulement pour les principales orientations technico-économiques wallonnes mais aussi pour d'autres orientations

développées en Région flamande). On donne aussi la variabilité des revenus agricoles en Région wallonne en montrant la dispersion des résultats des exploitations du réseau comptable.

VII.1.3.1 Selon les orientations technico-économiques

Les RT/UT des principales orientations technico-économiques en Région wallonne sont repris dans le tableau 7.7 et sont commentés dans l'ordre décroissant des montants obtenus en 2004 par rapport aux deux années précédentes. L'origine de la variation du RT/UT entre 2004 et 2003 est la même que celle indiquée pour expliquer l'écart entre les RT/ha 2004 et 2003.

En 2004, les exploitations spécialisées en cultures agricoles obtiennent un RT/UT de 36 640 €, soit 18 % de moins qu'en 2003 et 14 % de plus qu'en 2002.

Les orientations combinant les cultures avec les bovins non laitiers obtiennent un RT/UT de 24 900 €, en baisse de 22 % par rapport à 2003 mais en hausse de 41 % par rapport à 2002.

Quant à l'orientation « Cultures et lait » elle procure en moyenne, un RT/UT de près de 22 900 € en augmentation par rapport aux deux années précédentes, respectivement de 3 et de 22 %.

Le revenu des exploitations « Lait moyennement spécialisé » est d'environ 22 500 € en 2004 ; il est en augmentation de 19 % par rapport à 2003 et de 39 % par rapport à l'année 2002.

Les exploitations laitières très spécialisées ont, en moyenne, un RT/UT de 22 330 € en 2004, soit une hausse de 22 % du revenu obtenu en 2003 et de 1 % de celui de 2002.

Quant à l'orientation « Bovins à viande » elle procure en moyenne, un RT/UT de 20 150 € en diminution de 24 % par rapport à 2003 mais en hausse de 40 % par rapport à 2002.

Le RT/UT des exploitations « Bovins mixtes » s'élève en moyenne à un peu moins de 19 860 €, ce qui est inférieur de 3 % par rapport à 2003 et supérieur de 39 % par rapport à 2002.

Tableau 7.7 : Evolution du revenu du travail par unité de travail, selon les orientations technico-économiques, en 2002, 2003 et 2004 (€)

	2002	2003	2004	Moyenne 2002-2004
Cultures agricoles	32 014	44 489	36 638	37 714
Lait très spécialisé	22 086	18 289	22 328	20 901
Lait moyennement spécialisé	16 200	18 979	22 498	19 226
Bovins mixtes	14 303	20 395	19 856	18 185
Bovins à viande	14 362	26 628	20 148	20 379
Cultures et lait	18 823	22 218	22 899	21 313
Cultures et bovins non laitiers	17 701	31 999	24 893	24 864

Source : DGA

Comme chiffres repères, on a repris les revenus moyens des trois dernières années disponibles par ordre décroissant des montants.

Ce sont les exploitations du type « Cultures agricoles » qui obtiennent en moyenne le meilleur RT/UT : plus de 37 700 €. Le RT/UT moyen des exploitations « Cultures et bovins non laitiers » lui est inférieur de 34 %.

Trois orientations ont des revenus moyens inférieurs d'environ 45 % à celui de la ferme de grandes cultures : « Cultures et lait » (-43 %) « Lait très spécialisé » (-45 %) et « Bovins à viande » (-46 %).

Les exploitations et « Lait moyennement spécialisé » ont en moyenne un RT/UT inférieur d'environ 49 % et celles du type « Bovins mixtes » ont un revenu moyen plus faible encore (-52 %).

Chiffres repères

RT/UT moyenne triennale
2002 à 2004
(€)

Cultures agricoles	37 714
Cultures et bovins non laitiers	24 864
Cultures et lait	21 313
Lait très spécialisé	20 901
Bovins à viande	20 379
Lait moyennement spécialisé	19 226
Bovins mixtes	18 185

VII.1.3.2 Importance des aides dans le revenu

Les aides considérées ici ne comprennent pas les aides aux investissements (subventions en intérêts et en capital) et sont rangées sous les dénominations d'usage : le premier et second pilier.

Le premier pilier comprend toutes les aides compensatoires aux cultures et les primes bovines (et ovines) mais ne comprend pas les subventions à l'achat et à la vente du bétail (comme l'ESB). A partir de 2004, les primes bovines intègrent pour la première fois l'aide compensatoire aux produits laitiers suite à la diminution des prix institutionnels du lait.

Le second pilier comprend notamment l'aide aux régions défavorisées, l'aide à l'agriculture biologique, les aides agri-environnementales et l'aide à la production intégrée.

Dans le tableau 7.8, les aides par UT sont reprises globalement et par secteur en comparaison avec le RT/UT.

Le tableau 7.8 illustre l'importance des aides dans le RT/UT obtenu au cours des trois derniers exercices comptables (2002 à 2004). En 2004, l'importance des aides rangées dans le premier pilier diffère fortement suivant les orientations de production, soit par ordre décroissant :

- près de 110 % pour l'orientation « Bovins à viande » ;
- près de 75 % pour les exploitations du type « Bovins mixtes » ;
- presque 63 % pour le type « Cultures et bovins non laitiers » ;
- dans une fourchette allant de 46 à 40 % pour les orientations « Cultures et lait », « Cultures agricoles » et « Lait moyennement spécialisé » ;
- 23 % pour les exploitations laitières spécialisées, ce qui est sensiblement supérieur aux années précédentes (13 % en 2003 et 12 % en 2002).

Tableau 7.8 : Part des aides dans le revenu du travail (%)

	Premier pilier						Second pilier		
	2002		2003		2004		2002	2003	2004
	Total	dont animaux	Total	dont animaux	Total	dont animaux			
Cultures agricoles	46,9	11,7	33,4	7,4	41,2	9,5	2,4	2,1	3,3
Lait très spécialisé	12,0	10,1	13,2	11,2	22,8	21,4	10,4	11,6	9,9
Lait moyennement spécialisé	40,2	29,4	35,9	27,3	40,1	30,8	9,4	8,5	7,8
Bovins mixtes	84,5	72,1	60,4	52,0	75,6	66,8	8,3	6,5	6,5
Bovins à viande	147,2	142,3	83,5	80,5	110,6	107,1	18,6	10,1	13,3
Cultures et lait	46,8	20,5	37,7	17,3	46,1	26,4	2,7	2,8	2,5
Cultures et bovins non laitiers	83,8	53,8	45,9	28,8	62,8	41,7	5,0	3,1	5,0
Région wallonne	59,4	41,6	46,3	32,7	56,7	41,9	7,4	5,6	6,6

Source : DGA

En 2004, les aides du premier et du second pilier représentent globalement plus de 63 % du RT/UT en Région wallonne, dont près de 57 % proviennent des aides du premier pilier.

L'importance de ces aides varie bien entendu selon les années, essentiellement en fonction du niveau du RT/UT. C'est ainsi que pour l'année 2003, caractérisée par des niveaux de revenus supérieurs à ceux de 2004, la part des aides représente seulement 51,9 % du RT/UT.

Parmi les aides du premier pilier, les primes bovines et ovines sont plus importantes que les aides compensatoires aux cultures. Elles représentent près de 42 % du RT/UT en 2004.

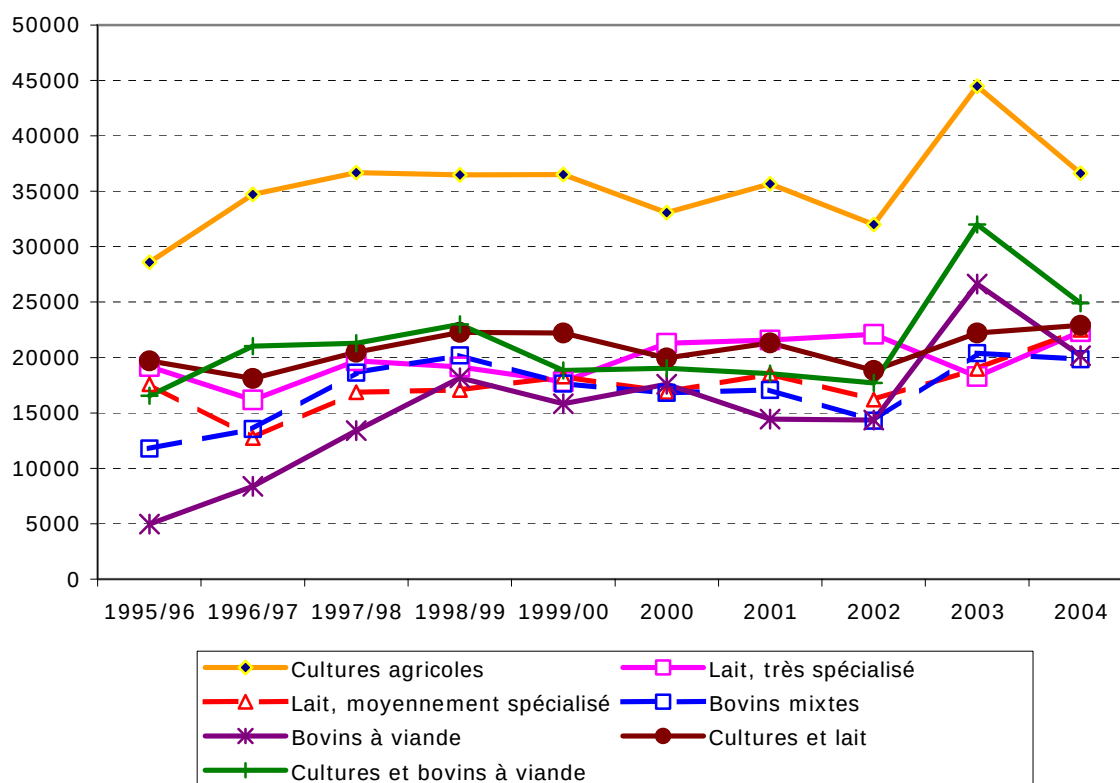
Pour ce qui est des aides dites du second pilier (100%), la part prise en 2004 par l'aide aux régions défavorisées (36,1%) est, pour la première fois, globalement légèrement inférieure à celle prise par l'ensemble des mesures agri-environnementales (36,5%), en accroissement d'environ 15 % par rapport à 2003.

VII.1.3.3 Evolution du revenu sur une longue période

L'évolution du RT/UT est aussi reprise sur une plus longue période dans la figure 7.3 qui reprend les données disponibles à partir de l'exercice comptable 1995/1996 ^[1]. Dans l'analyse de l'évolution du RT/UT, il ne faut pas perdre de vue qu'à partir de l'année 1999, la classification des exploitations et le système d'extrapolation ont été adaptés à la situation de la Région wallonne, ce qui peut entraîner un certain décalage entre les données des périodes 1995 à 1998 et 1999 à 2004.

^[1] Avant l'exercice comptable 1995/1996, les données disponibles du CEA ont été extrapolées sur une base fédérale et ne représentent pas la situation en Région wallonne. Les données des exercices comptables 1995/1996 à 1998/1999 proviennent des résultats fédéraux mais extrapolés sur base des recensements agricoles concernant la Région wallonne. Les données des exercices comptables 1999 à 2004 proviennent des résultats comptables constatés en Région wallonne et extrapolés sur la base régionale wallonne.

Figure 7.3 : Evolution du RT/UT par orientation technico-économique de 1995 à 2004 (€)



Source : DGA

Les exploitations du type « Cultures agricoles » ont toujours un revenu du travail par unité de travail (RT/UT) nettement supérieur à celui des autres types d'exploitations puisqu'il se situe généralement aux alentours des 35 000 € (sauf en 1995/96, 2002 et 2003), alors que les RT/UT des autres orientations sont la plupart du temps inférieurs à 23 000 €. Pour les exploitations du type « Cultures agricoles », les revenus les plus élevés ont été observés durant la période 1997 à 1999 ainsi qu'en 2003. Ils ont atteint 36 500 € en 1998 et 1999, 36 700 € en 1997 et 44 500 € en 2003. Les revenus les plus faibles ont été observés en 1995 (28 600 €) et en 2002 (32 000 €).

Durant la première partie de la période observée, l'orientation « Lait très spécialisé » a généralement un revenu voisin de 19 000 € (sauf en 1996 (16 200 €) et en 1999 (17 800 €)). Le revenu augmente ensuite durant les années 2000 à 2002 avec des RT/UT allant de 21 300 € à 22 100 €, pour redescendre à 18 300 € en 2003 et finalement remonter à 22 300 € en 2004.

L'exploitation « Lait moyennement spécialisé » a, en général, un revenu compris entre 17 000 et 19 000 € avec, comme extrêmes, 12 800 € en 1996 et 22 500 € en 2004. En 2003 et 2004, le revenu a augmenté chaque année de 17 à 19 %, passant ainsi de 16 200 € en 2002 à 22 500 € en 2004.

L'exploitation « Bovins à viande » a connu une importante remontée de ses revenus entre 1995 et 1998 (passant de 5 000 à 18 200 €). Par la suite, sa rentabilité s'est détériorée en 1999 pour s'établir autour des 17 000 € en 2000, avant de tomber à un niveau voisin de 14 300 € en 2001 et en 2002. En 2003, le revenu a fortement augmenté, atteignant près de 26 600 €, pour finalement redescendre à 20 100 € en 2004.

Quant aux RT/UT des autres orientations moins spécialisées, ils ont évolué de manière fort divergente en fonction de la rentabilité des différentes activités intervenantes.

Les deux orientations combinant les cultures avec le lait ou la viande bovine ont des revenus variant le plus souvent entre 19 000 et 22 000 € par UT. En « Cultures et bovins non laitiers », les plus hauts revenus ont été constatés en 1998, 2004 et 2003 avec des RT/UT respectivement de 23 000, 25 000 et 32 000 €. En « Cultures et lait », le plus haut revenu est celui de 2004 (23 000 €). Les moins bonnes performances ont été observées à des périodes différentes: en 1995 et 2002 pour l'orientation « Cultures et bovins non laitiers », avec des RT/UT respectifs de 16 600 € et 17 700 €, et en 1996 pour l'orientation « Cultures et lait », avec un RT/UT de 18 100 €

L'orientation « Bovins mixtes » a connu une remontée impressionnante entre 1995 et 1998 (passant d'un RT/UT de 11 800 € à 20 200 €) mais ensuite, elle voit sa rentabilité décroître jusqu'en 2002 avec un RT/UT de 14 300 € pour finalement remonter significativement à environ 20 000 € aussi bien en 2003 qu'en 2004.

De l'examen des résultats obtenus pour les principaux types d'exploitations en Région wallonne, il ne faut toutefois pas conclure que d'autres orientations de production moins fréquentes en Région wallonne ne sont pas intéressantes pour les agriculteurs wallons.

Vu le faible nombre de ces types d'exploitations dans le réseau comptable de la DGA, on s'est basé sur les résultats obtenus en Région flamande entre 1995 et 2003 (dernière année disponible) ; les résultats 2002 et 2003 sont provisoires.

Comme on peut le constater à l'examen de la figure 7.4, l'orientation technico-économique « Porcs » en Région flamande se distingue nettement des autres orientations non seulement par la grande variation annuelle des revenus mais aussi par son niveau moyen de rentabilité à travers les années :

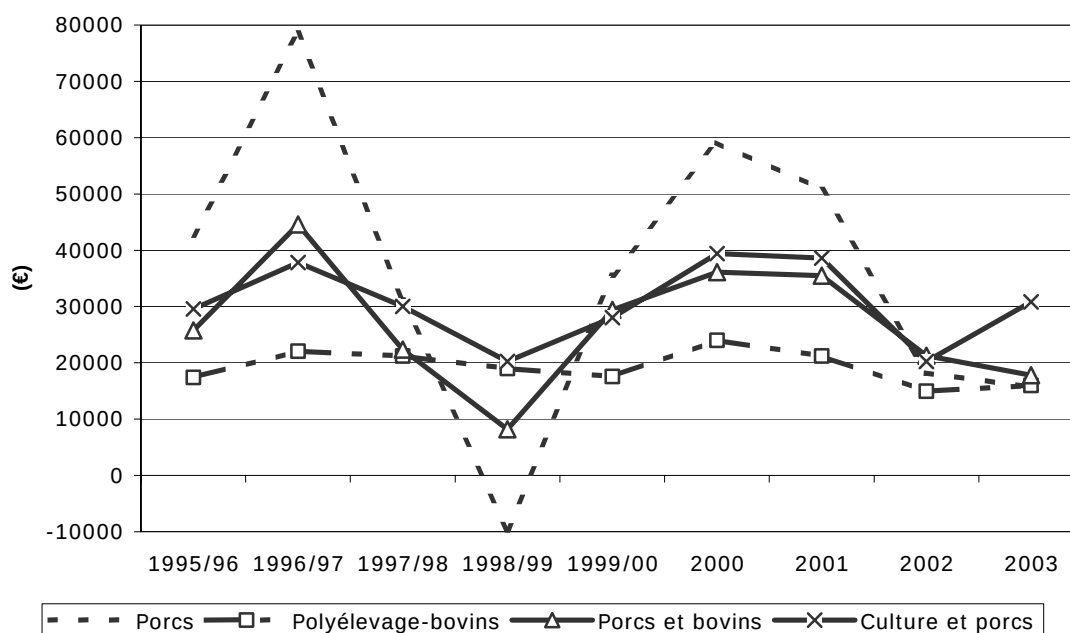
- le RT/UT est passé de l'ordre de 42 700 en 1995 à 15 700 € en 2003 mais a atteint dans l'intervalle des niveaux de 80 000 € en 1996 mais aussi de – 10 000 € en 1998;
- le RT/UT moyen de la période sous revue dépasse 35 800 €, soit le niveau le plus élevé par rapport à toutes les orientations flamandes et wallonnes ; pour les exploitations wallonnes du type « Cultures agricoles » le RT/UT moyen est un peu inférieur à 35 500 € pour la période allant de 1995 à 2004.

Etant donné le bon niveau de revenu des cultures, les fermes flamandes combinant les cultures et les porcs obtiennent également de bons résultats : généralement de l'ordre de 30 à 40 000 €/UT sauf en 1998, exercice durant lequel la rentabilité de la production porcine a été négative ; en moyenne, le RT/UT de la période observée est proche de 30 500 €.

L'orientation « Porcs et bovins » procure en moyenne un RT/UT de près de 26 800 €, elle a accusé une baisse de revenu importante en 1997 et en 1998 passant de quelque 20 000 à moins de 10 000 €.

Enfin, l'orientation « Polyélevage – bovins » obtient un RT/UT de 19 300 € en faisant preuve d'une grande stabilité sur toute la période sous revue ; elle obtient des revenus de l'ordre de ceux constatés pour les principales orientations de production wallonnes à l'exception du type « Cultures agricoles » qui est à un niveau bien plus élevé.

Figure 7.4 : Evolution du RT/UT pour certaines orientations technico-économiques observées en Région flamande mais peu fréquentes en Région wallonne, de 1995 à 2003 (€)



Source : DGA

VII.1.3.4 Selon les régions agricoles

L'évolution du revenu du travail par unité de travail dans les régions agricoles situées entièrement ou partiellement sur le territoire wallon est reprise dans le tableau 7.9 pour les trois dernières années disponibles et illustrée sur une plus longue période à la figure 7.5.

Les écarts de RT/UT proviennent des différences dans l'orientation des productions régionales et dans le niveau de rentabilité des orientations pratiquées dans les régions.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant de constater que les régions de culture comme les régions sablo-limoneuse, limoneuse et le Condroz (dans une moindre mesure) ont les meilleurs revenus.

En 2004, ce sont les exploitations agricoles situées en région limoneuse qui obtiennent, en moyenne, le RT/UT le plus élevé : près de 26 800 €, soit une baisse de 12 % par rapport à 2003 mais une hausse de 25 % par rapport à 2002.

La région sablo-limoneuse et le Condroz affichent des RT/UT moyens très proches de ceux observés pour la région limoneuse : respectivement 26 400 € et 26 200 €, en diminution de 10 à 11 % par rapport à 2003 et en augmentation entre 25 et 27 % par rapport à 2002.

La Campine hennuyère, la région herbagère liégeoise, la Famenne, la Haute Ardenne, l'Ardenne et le Jura ont, en 2004, des revenus très proches : entre 21 600 € et 22 800 €. Par rapport à 2003, les revenus de la Campine hennuyère et de la Famenne sont en baisse respectivement de 4 et de 6 % tandis que ceux de la région herbagère liégeoise et de la Haute Ardenne sont en hausse de 17 et de 21 %. Par rapport à 2002, tous ces revenus sont en hausse : de 31 % pour la Famenne, de 20 % pour la Campine hennuyère, de 9 % pour la région herbagère liégeoise et de 3 % pour la Haute Ardenne.

En 2004, le RT/UT estimé pour la région herbagère (Fagne) et la région jurassique est proche de 20 700 €, respectivement en hausse de 3 % et en baisse de 9 % par rapport à celui de 2003 et en augmentation de 22 et de 33% par rapport à 2002.

Le moins bon revenu est obtenu en Ardenne : 20 400 €; ce revenu régresse de 12 % par rapport à 2003 mais progresse de 32 % par rapport à 2002.

Tableau 7.9 : Evolution du revenu du travail par unité de travail, selon les régions agricoles de la Région wallonne, en 2002, 2003 et 2004 (€)

	2002	2003	2004	Moyenne 2002-2004
Région sablo-limoneuse	20 860	29 500	26 419	25 593
Région limoneuse	21 405	30 623	26 795	26 275
Campine hennuyère	19 051	23 715	22 806	21 857
Condroz	20 926	29 508	26 247	25 560
Région herbagère liégeoise	20 093	18 789	21 961	20 281
Haute Ardenne	20 943	17 861	21 614	20 139
Région herbagère (Fagne)	16 997	19 997	20 676	19 223
Famenne	16 576	23 280	21 776	20 544
Ardenne	15 440	23 179	20 390	19 670
Région jurassique	15 494	22 632	20 673	19 600
Région wallonne	19 605	26 393	24 280	23 426

Source : DGA

Chiffres repères

RT/UT moyenne triennale
2002 à 2004
(€)

Région limoneuse	26 275
Région sablo-limoneuse	25 593
Condroz	25 560
Campine hennuyère	21 857
Famenne	20 544
Région herb. liégeoise	20 281
Haute Ardenne	20 139
Ardenne	19 670
Région jurassique	19 600
Région herb. (Fagne)	19 223

Ci-après, on procède à l'analyse des RT/UT moyens des années 2002 à 2004 repris dans les chiffres repères.

Le classement précédent n'est pas modifié.

Les régions limoneuse, sablo-limoneuse et le Condroz se situent à des niveaux de revenus supérieurs à 25 400 € par UT, allant jusqu'à 26 300 € pour la première région.

Toutes les autres régions se tiennent de près avec des revenus évoluant entre 19 200 € et 21 900 €.

C'est à ce dernier niveau que se situe la Campine hennuyère qui affiche un revenu inférieur de 17 % par rapport à celui de la région limoneuse.

La région herbagère liégeoise, la Famenne et la Haute Ardenne ont des revenus supérieurs à 19 000 € par UT. Ce niveau de revenu est

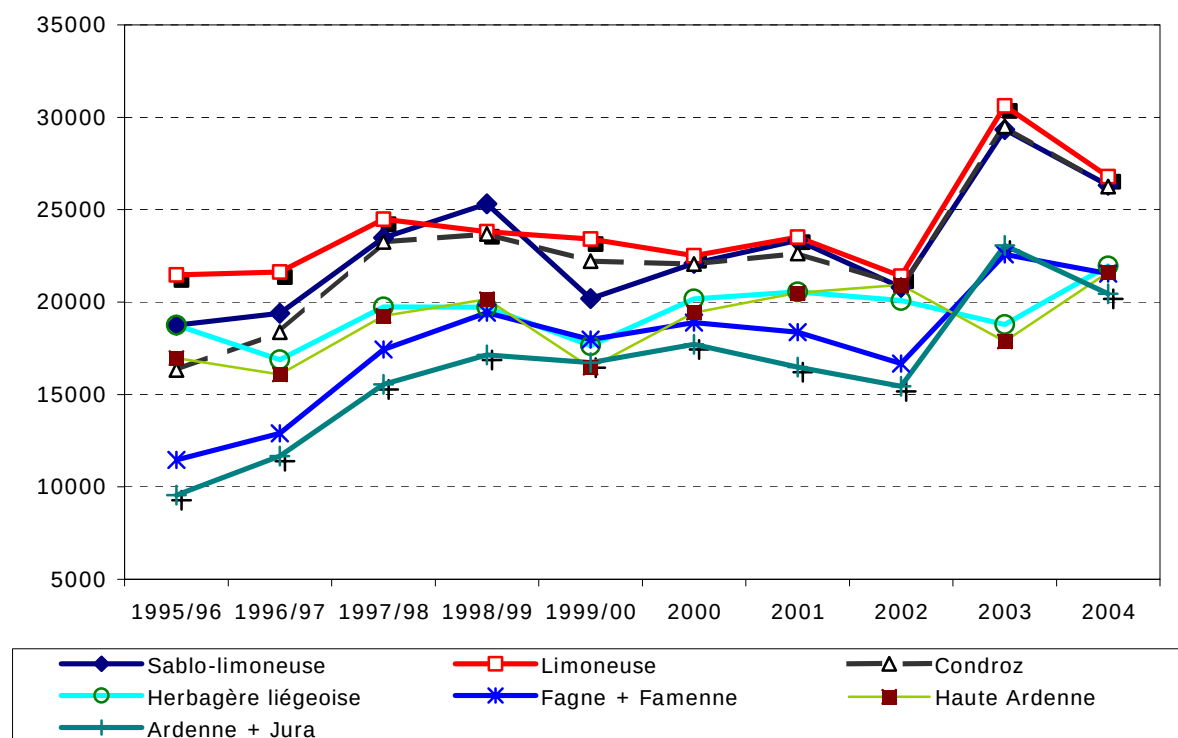
inférieur de 22 à 23 % (suivant les régions) par rapport au revenu obtenu en moyenne par les exploitations situées en région limoneuse.

Enfin, l'Ardenne, la région jurassique et la région herbagère (Fagne) ont le revenu le moins élevé avec un RT/UT voisin de 19 500 €, soit environ 25 % de moins que la région limoneuse.

Pour examiner l'évolution sur une plus longue période allant de 1995 à 2003, on utilise les données comptables pondérées calculées par l'ex-Centre d'Economie agricole (CEA) entre 1995 et 1998 ; ces calculs regroupent la région sablo-limoneuse et la Campine hennuyère, la Fagne et la Famenne ainsi que l'Ardenne et la région jurassique. On a donc

adapté en conséquence la série 1999 à 2003 propre à la Région wallonne pour réaliser la figure 7.5.

Figure 7.5 : Evolution du RT/UT par région agricole de 1995 à 2004 (€)



Source : DGA

Globalement, les revenus du travail par unité de travail (RT/UT) obtenus dans chacune des régions agricoles wallonnes ont augmenté durant la période 1995 à 1998. Ils ont baissé en 1999. La baisse s'est poursuivie en 2000 uniquement dans la région limoneuse, et le Condroz. En 2001, le mouvement de hausse était général sauf dans les regroupements « Fagne + Famenne » et surtout « Ardenne + Jura ». Par contre en 2002, toutes les régions agricoles à l'exception de la Haute Ardenne affichaient des niveaux de revenus en diminution par rapport à 2001 mais en 2003 sauf dans les régions à vocation laitière (Haute Ardenne et région herbagère liégeoise), une forte augmentation de revenu a permis d'atteindre les plus hauts revenus pour la période de 1995 à 2003. En 2004, c'est le phénomène inverse qui se produit avec une baisse relativement modérée de revenu dans toutes les régions sauf dans celles à vocation laitière (Haute Ardenne et région herbagère liégeoise) qui ont vu leur revenu augmenter de manière significative.

Le RT/UT des exploitations des régions limoneuse, sablo-limoneuse et du Condroz est en moyenne (quasi) toujours supérieur aux RT/UT obtenus dans les autres régions agricoles. L'écart entre ces deux groupes de régions est relativement stable mais a tendance à diminuer à partir de l'année 2000.

Au début de la période observée, c'étaient les exploitations de la région limoneuse qui obtenaient en moyenne les plus hauts revenus: jusqu'à 24 500 € par UT en 1997. En 1998 ce sont les exploitations situées en région sablo-limoneuse qui ont obtenu les revenus les plus élevés: jusqu'à 25 300 € par UT en 1998. Par la suite, les exploitations des trois régions précitées ont obtenu, en moyenne, des RT/UT très proches, caractérisés par une certaine stabilité entre 1999 et 2002 (variation de 20 100 à 23 500 €), par des revenus historiquement élevés durant ces deux dernières années et plus particulièrement en 2003 avec un niveau voisin de 30 000 €.

La région herbagère liégeoise et la Haute Ardenne dans lesquelles l'orientation laitière est dominante ont pratiquement toujours des revenus proches et compris entre 16 000 et 19 700 €. Ils ont atteint le niveau des 20 000 € en 1998, 2001 ainsi qu'en 2002 et même dépassé celui de 21 600 € en 2004.

Les exploitations de Fagne et de Famenne et surtout celles d'Ardenne et de la région jurassique obtiennent en moyenne pratiquement chaque année (sauf en 2003) les moins bons revenus. Le RT/UT en Fagne et Famenne est quasiment toujours supérieur à celui de l'autre groupe de régions de plus de 1 500 € par UT en moyenne.

Sur une plus longue période encore, le classement des régions agricoles en fonction de leur rentabilité ne change pas.

VII.1.3.5 Dispersion du revenu en Région wallonne

En 2004, le RT/UT de l'ensemble des exploitations atteint 24 300 €, soit une baisse de 8 % par rapport à 2003 et une hausse de 24 % par rapport à 2002 (tableau 7.9).

On constate encore qu'en moyenne pour la période 2002 à 2004, le RT/UT des exploitations agricoles wallonnes est estimé à 23 400 €; il est inférieur de 11 % au RT/UT des exploitations agricoles situées en région limoneuse.

Pour montrer la dispersion des résultats individuels, on a réparti les exploitations du réseau comptable en classes de RT/UT par intervalle de 5 000 € et on a exprimé la fréquence en pourcentage du nombre d'exploitations (tableau 7.10). Les résultats sont également illustrés à la figure 7.6 pour 2004 ainsi que pour la moyenne triennale 2002 à 2004.

Sans perdre de vue qu'il s'agit seulement d'une répartition à l'intérieur du réseau comptable sans aucune extrapolation, on peut faire les constatations qui suivent :

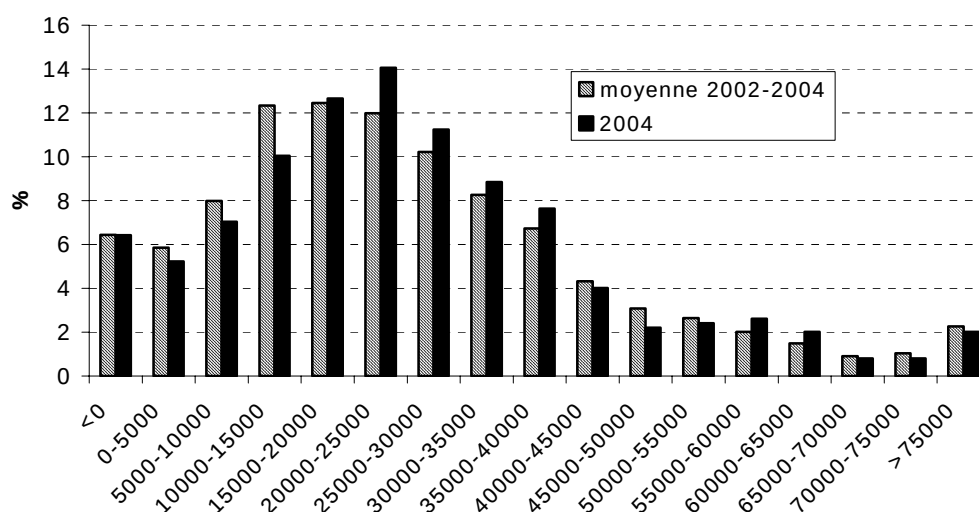
- plus de 6 % des exploitations observées obtiennent un RT/UT négatif en 2004 ainsi que sur la période couvrant les trois dernières années ;
- près de 6 % des exploitations suivies en comptabilité obtiennent un RT/UT supérieur à 60 000 € en 2004 et également sur la période 2002 à 2004.

Tableau 7.10 : Répartition des exploitations en fonction du revenu du travail par unité de travail (%), de 2002 à 2004

RT/UT	Nombre d'exploitations (%)			
	2002	2003	2004	moyenne 2002-2004
<0	8,11	4,79	6,43	6,44
0-5000	7,92	4,41	5,22	5,85
5000-10000	8,68	8,24	7,03	7,98
10000-15000	16,23	10,73	10,04	12,33
15000-20000	13,40	11,30	12,65	12,45
20000-25000	10,38	11,49	14,06	11,98
25000-30000	8,68	10,73	11,24	10,22
30000-35000	7,36	8,62	8,84	8,27
35000-40000	4,91	7,66	7,63	6,73
40000-45000	4,34	4,60	4,02	4,32
45000-50000	3,58	3,45	2,21	3,08
50000-55000	2,26	3,26	2,41	2,64
55000-60000	1,13	2,30	2,61	2,01
60000-65000	0,94	1,53	2,01	1,49
65000-70000	0,75	1,15	0,80	0,90
70000-75000	0,57	1,72	0,80	1,03
>75000	0,75	4,02	2,01	2,26

Source : DGA

Figure 7.6 : Dispersion du revenu du travail par unité de travail (RT/UT) (€)



Source : DGA

En résumé, lorsque le revenu du travail est exprimé par unité de travail et non par hectare, ce sont les exploitations spécialisées en cultures agricoles qui obtiennent les meilleurs résultats en 2004 et aussi en moyenne pour les années 2002, 2003 et 2004.

L'orientation « Cultures et bovins non laitiers » arrive toujours en deuxième position.

Le classement des autres orientations diffère suivant la période observée.

Suite à l'amélioration de la rentabilité de la production laitière en 2004, le RT/UT des exploitations « Cultures et lait », « Lait moyennement spécialisé » et « Lait très

spécialisé » arrivent respectivement au troisième, quatrième et cinquième rang alors qu'ils se situent au troisième, avant dernier et quatrième rang des revenus moyens de la période 2002 – 2004.

Par contre, l'orientation « Bovins à viande », en troisième position en 2003 rétrograde à l'avant dernier rang en 2004 suite à la diminution de la rentabilité du secteur de la viande bovine mais est en cinquième position pour la période couvrant les trois derniers exercices comptables disponibles.

Quant à l'orientation « Bovins mixtes », elle se situe au dernier rang aussi bien en 2004 qu'en moyenne pour les années 2002, 2003 et 2004.

A l'exclusion du RT/UT des orientations « Bovins à viande » et surtout « Cultures agricoles », le revenu constaté en 2004 est toujours supérieur à celui constaté pour la période couvrant les trois dernières années disponibles ; c'est particulièrement le cas pour les exploitations « Lait moyennement spécialisé » et « Lait très spécialisé » et, dans une moindre mesure, pour les types d'exploitations « Bovins mixtes » et « Cultures et lait ».

D'autres orientations de production moins fréquentes en Région wallonne doivent certainement retenir l'attention des agriculteurs wallons comme les orientations « Porcs », « Cultures et porcs » et « Porcs et bovins » car elles procurent, sur une longue période, des niveaux intéressants de revenus.

Ce sont évidemment les régions où les orientations de production procurant les RT/UT les plus élevés sont les mieux représentées qui ont les meilleurs résultats. Le classement varie suivant la période observée mais les exploitations situées dans les régions limoneuse et sablo-limoneuse ainsi que dans le Condroz obtiennent toujours les RT/UT les plus élevés.

En Région wallonne, le RT/UT moyen obtenu par les exploitations agricoles professionnelles s'élevait à 24 300 € en 2004 et à 23 400 € pour la période 2002-2004.

VII.1.4 Evolution du revenu familial par unité de travail familial

Comme indiqué en début de chapitre, en complément à l'analyse de l'évolution du revenu du travail par unité de travail (RT/UT), on donne ici un résultat qui a pour but de cerner de plus près la rentabilité globale des exploitations. Celle-ci est déterminée par la notion de revenu familial par unité de travail familial qui regroupe le revenu du travail et les éléments imputés (intérêts et fermages), en prenant uniquement en considération les intérêts et les fermages réellement payés.

Le tableau 7.11 donne le revenu familial par unité de travail familial selon les orientations technico-économiques et les régions agricoles pour les exercices comptables 2002 à 2004.

En 2004 et par orientation technico-économique, le revenu familial par unité de travail familial atteint par ordre décroissant les valeurs suivantes : « Cultures agricoles » 41 595 €, « Bovins à viande » 29 981 €, « Lait très spécialisé » 28 734 €, « Bovins mixtes » 27 972 €, « Cultures et bovins non laitiers » 38 869 €, « Lait moyennement spécialisé » 27 802 €, « Cultures et lait » 26 852 €.

Par région, les valeurs sont les suivantes : entre 32 983 et 33 545 € pour les régions sablo-limoneuse, limoneuse et le Condroz, entre 30 160 € et 29 721 € en Famenne, en Campine hennuyère et en Ardenne et entre 27 815 € et 28 496 € dans les régions jurassique, herbagère liégeoise, herbagère (Fagne) et en Haute Ardenne. Pour l'ensemble de la Région wallonne, la moyenne atteint 31 189 € et représente une diminution de 4 % par rapport à 2003, ce qui est nettement moins important que la baisse moyenne de 8 % observée pour le revenu du travail par unité de travail.

Tableau 7.11 : Evolution du revenu familial par unité de travail familial, selon les orientations technico-économiques et les régions agricoles en 2002, 2003 et 2004

	2002	2003	2004	Moyenne triennale
Cultures agricoles	36 619	46 504	41 595	41 573
Lait très spécialisé	28 328	24 277	28 734	27 113
Lait moyennement spécialisé	21 308	24 868	27 802	24 659
Bovins mixtes	21 879	28 025	27 972	25 959
Bovins à viande	23 517	35 889	29 981	29 795
Cultures et lait	25 077	26 529	26 852	26 153
Cultures et bovins non laitiers	24 444	39 365	32 350	32 053
Région sablo-limoneuse	26 800	34 802	32 563	31 388
Région limoneuse	27 422	35 812	32 983	32 072
Campine hennuyère	25 286	30 529	29 346	28 387
Condroz	27 728	35 917	33 545	32 397
Région herbagère liégeoise	26 348	24 789	28 278	26 472
Haute Ardenne	26 901	23 720	27 815	26 145
Région herbagère (Fagne)	23 545	26 770	27 961	26 092
Famenne	23 917	30 884	29 721	28 174
Ardenne	23 514	31 328	28 974	27 938
Région jurassique	22 947	30 297	28 496	27 247
Région wallonne	26 200	32 571	31 189	29 987

Source : DGA

De l'examen de ces résultats, les principaux enseignements sont les suivants :

- le revenu familial par unité de travail familial est plus élevé que le revenu du travail par unité de travail puisqu'il comprend les intérêts imputés. Les écarts sont assez différents selon les orientations et les régions. Ils sont évidemment plus grands lorsque les capitaux sont importants (par exemple, dans l'orientation « Bovins à viande », pour la moyenne des trois dernières années, le revenu familial par unité de travail familial est 46% plus élevé que le revenu du travail par unité de travail) ;
- l'ordre hiérarchique des orientations et des régions n'est pas fondamentalement modifié. Cependant, la dispersion des revenus autour de la moyenne est moins élevée qu'avec le revenu du travail par unité de travail.

VII.2 LE REVENU EN HORTICULTURE

Le faible nombre de comptabilités horticoles dans le réseau comptable wallon (une trentaine) ne permet pas de donner des informations valables sur un secteur aussi diversifié ; c'est la raison pour laquelle on a plutôt utilisé les données comptables émanant du Centrum voor landbouweconomie (C.L.E.) de la Région flamande. Les revenus du travail par hectare (RT/ha) et par unité de travail (RT/UT) pour les cinq dernières années disponibles sont repris dans les tableaux 7.12 et 7.13 pour douze types d'exploitations horticoles distingués dans « De rendabiliteit van het tuinbouwbedrijf », boekjaar 2003, publicatie n°2.05, januari 2005 Centrum voor landbouweconomie.

VII.2.1 Evolution du revenu du travail par hectare

Suivant les données comptables relatives à l'exercice comptable 2003, les exploitations de plantes ornementales flamandes procurent en moyenne un niveau de RT/ha

(33 600 €) supérieur d'environ 61 % au niveau obtenu par les exploitations de légumes (20 900 €) et de plus de 500 % à celui obtenu par les exploitations fruitières (6 200 €).

Les différentes sortes d'exploitations de plantes ornementales et de légumes procurent les RT/ha suivants, classés par ordre décroissant (2003) :

Pour les exploitations de plantes ornementales :

- 107 600 € pour l'exploitation de plantes d'appartement ;
- 54 500 € pour l'exploitation de fleurs coupées ;
- 49 400 € pour l'exploitation de floriculture diversifiée ;
- 34 100 € pour l'exploitation d'azalées ;
- 15 400 € pour l'exploitation de pépinières ;
- 11 000 € pour l'exploitation de bégonias.

Pour les exploitations de légumes :

- 120 200 € pour l'exploitation très spécialisée en légumes sous verre ;
- 107 500 € pour l'exploitation de champignons ;
- 32 300 € pour l'exploitation de fraises ;
- 27 200 € pour l'exploitation peu spécialisée en légumes sous verre ;
- 3 600 € pour l'exploitation de légumes de plein air .

En moyenne sur plusieurs années (tableau 7.12), ces classements restent relativement stables.

Par contre, on constate une forte variation relative du revenu en horticulture. Sur une période de 5 ans, les fluctuations les plus importantes du RT/ha sont les suivantes :

- près de 62 000 € pour l'exploitation de champignons entre 2000 et 2003 ;
- plus de 44 000 € pour l'exploitation très spécialisée en légumes sous verre entre 2002 et 2003 ;
- près de 33 000 € pour l'exploitation de plantes d'appartement entre 1999 et 2002.

Tableau 7.12 : Revenu du travail par hectare dans les exploitations horticoles de divers types, de 1999 à 2003 (€)

	1999	2000	2001	2002	2003
Exploitations de légumes	18 996	22 700	18 300	18 100	20 900
dont :					
- champignons	144 180	169 400	130 100	113 700	107 500
- fraises	22 993	21 747	22 724	28 886	32 299
- très spécialisées en légumes sous verre	95 332	104 400	81 600	75 800	120 200
- peu spécialisées en légumes sous verre	20 531	24 300	18 600	16 700	27 200
- légumes de plein air	4 167	5 544	6 041	5 578	3 565
Exploitations de plantes ornementales	26 359	26 200	27 400	31 000	33 600
dont :					
- plantes d'appartement	83 954	111 000	109 000	116 700	107 600
- azalées	46 158	40 800	41 400	41 900	34 100
- bégonias	14 926	16 000	12 600	12 400	11 000
- fleurs coupées	74 720	63 500	50 900	65 900	54 500
- autres exploitations de floriculture	48 493	49 900	58 800	54 100	49 400
- pépinières	12 923	12 702	11 257	9 243	15 412
Exploitations fruitières	4 319	4 596	4 523	5 904	6 227
Total horticulture	12 940	14 100	12 700	13 500	14 800

Source : Centrum van Landbouweconomie (CLE)

VII.2.2 Evolution du revenu du travail par unité de travail

Les principales orientations horticoles flamandes ont des RT/UT assez comparables (tableau 7.13).

En 2003, le RT/UT des exploitations de légumes (32 100 €) est supérieur de 3 000 € à celui des exploitations fruitières (29 100 €) dont le revenu diffère de 3 300 € par rapport à celui des exploitations de plantes ornementales (25 800 €).

Les différentes sortes d'exploitations de légumes procurent les RT/UT suivants (par ordre décroissant) :

- 42 000 € pour l'exploitation très spécialisée en légumes sous verre ;
- 29 400 € pour les fraises ;
- 26 300 € pour l'exploitation peu spécialisée en légumes sous verre ;
- 23 400 € pour les champignons ;
- 19 700 € pour les légumes de plein air.

Les différentes sortes d'exploitations de plantes ornementales procurent les RT/UT suivants (par ordre décroissant) :

- 35 100 € pour les plantes d'appartement ;
- 26 100 € pour les pépinières ;
- 30 600 € pour les azalées ;
- 23 900 € pour l'exploitation de floriculture diversifiée ;
- 17 400 € pour les fleurs coupées ;
- 12 400 € pour les bégonias.

Par rapport à l'exercice comptable 2002 les exploitations de légumes et les exploitations fruitières affichent en 2003 un RT/UT en augmentation respectivement de 20 et de 1 % alors que les exploitations de plantes ornementales régressent de 7 %.

Parmi les exploitations de légumes et de plantes ornementales, la situation en 2003 par rapport à 2002 est contrastée :

- 49 % en plus pour l'exploitation très spécialisée en légumes sous verre ;
- 24 % en plus pour les pépinières ;
- 17 % en plus pour l'exploitation peu spécialisée en légumes sous verre et pour les fraises ;
- 3 % en plus pour les plantes d'appartement ;
- 5 % en moins pour les champignons ;
- 8 % en moins pour les bégonias ;
- 22 % en moins pour l'exploitation de floriculture diversifiée ;
- 23 % en moins pour les azalées ;
- 11 % en moins en ce qui concerne les exploitations de fleurs coupées ;
- 29 % en moins pour les légumes de plein air.

Comme on le constate à l'examen du tableau 7.13, sur une période de 5 ans, les fluctuations du RT/UT obtenu pour les différentes orientations horticoles peuvent être importantes et ne doivent pas être perdues de vue par les candidats horticulteurs, les principaux écarts observés étant les suivants :

- 14 100 € pour l'exploitation très spécialisée en légumes sous verre entre 2001 et 2003 ;
- 11 000 € pour les pépinières entre 1999 et 2002 ;
- 10 000 € pour les légumes de plein air entre 1999 et 2002 ;
- 8 300 € pour les exploitations fruitières entre 1999 et 2003.

Tableau 7.13 : Revenu du travail par unité de travail dans les exploitations horticoles de divers types, de 1999 à 2003 (€)

	1999	2000	2001	2002	2003
Exploitations de légumes	24 853	28 929	25 675	26 749	32 094
dont					
- champignons	24 943	30 975	28 489	24 598	23 382
- fraises	23 586	19 485	19 482	25 168	29 419
- très spécialisées en légumes sous verre	29 550	35 551	27 809	28 165	41 952
- peu spécialisées en légumes sous verre	22 160	26 516	21 625	22 363	26 276
- légumes de plein air	17 398	22 921	27 041	27 809	19 692
Exploitations de plantes ornementales	27 362	27 695	25 916	27 853	25 773
dont					
- plantes d'appartement	28 223	31 120	31 837	34 078	35 105
- azalées	30 485	28 966	30 787	32 334	24 892
- bégonias	15 237	16 179	13 005	13 409	12 354
- fleurs coupées	23 116	20 243	16 002	19 782	17 350
- autres exploitations de floriculture	22 666	23 997	26 432	30 628	23 930
- pépinières	31 770	31 099	23 592	21 100	26 110
Exploitations fruitières	20 845	21 181	23 304	28 799	29 131
Total horticulture	24 877	26 902	25 285	27 537	29 572

Source : DGA

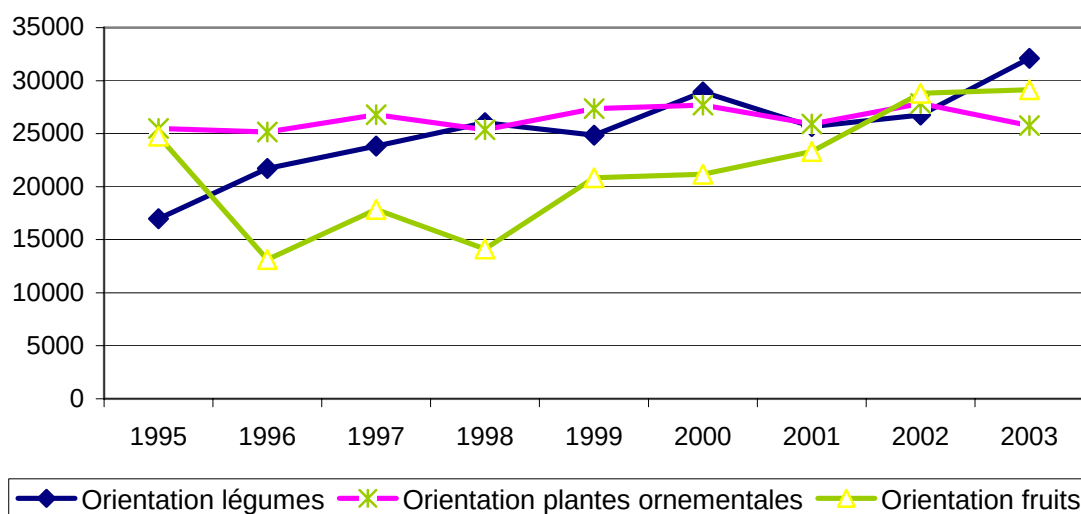
Par ailleurs, on a repris dans la figure 7.7 l'évolution des RT/UT moyens des trois grandes spécialisations horticoles (légumes, plantes ornementales et fruits) entre 1995 et 2003 (dernière année disponible pour la Région flamande).

Entre 1995 et 2000, le RT/UT des exploitations flamandes spécialisées dans la production de légumes a augmenté de 17 000 à près de 29 000 €, celui obtenu par le secteur des plantes ornementales est passé de 25 500 € à 27 700 € et celui procuré par la culture fruitière a baissé d'environ 24 800 € à 21 200 €.

Durant les trois dernières années disponibles, le RT/UT de l'orientation « Légumes » a progressé chaque année pour atteindre plus de 32 000 € en 2003. Par contre, le RT/UT des « plantes ornementales » a fluctué tantôt à la baisse, tantôt à la hausse, pour se situer à quelque 25 800 € en 2003. Finalement, le RT/UT des exploitations fruitières a toujours augmenté chaque année pour dépasser les 29 100 € en 2003.

En moyenne sur la période de référence (1995 à 2003), ce sont les exploitations spécialisées en plantes ornementales qui obtiennent le RT/UT le plus élevé : presque 26 400 € en moyenne ; celles qui produisent les légumes ont un RT/UT moyen de 25 200 € et celles qui cultivent des fruits, environ 21 500 €.

Figure 7.7 : Evolution du RT/UT pour les grands secteurs horticoles de 1995 à 2003 (€)



Source : CLE

Lorsqu'on examine ces différents niveaux de revenu par rapport à ceux que procurent en moyenne certaines orientations de production pratiquées en Région wallonne, l'horticulture mérite certainement un grand intérêt ; c'est la raison pour laquelle on a aussi repris dans les tableaux et dans les commentaires les résultats obtenus par des types d'exploitations horticoles peu présentes en Région wallonne.

CHAPITRE VIII. VALEUR DE LA PRODUCTION AGRICOLE WALLONNE ET CONTRIBUTION DE CELLE-CI A LA PRODUCTION AGRICOLE BELGE ET A LA FORMATION DU PRODUIT INTERIEUR BRUT REGIONAL

VIII.1 PRODUCTION AGRICOLE ET HORTICOLE WALLONNE

VIII.1.1 Situation en 2004

En 2004, la valeur de la production agricole finale de la Région wallonne est estimée à 1 460,5 millions d'euros, ce qui représente un recul de 2,5 % par rapport à 2003.

Tableau 8.1 : Valeur de la production agricole wallonne 2001-2004 (en millions d' €)

	2001	2002	2003	2004 (provisoire)	2004/2003 %
Grandes cultures	419,98	417,40	458,15	408,62	-10,8
<i>dont</i>					
- céréales	131,96	124,97	151,97	116,91	
- betteraves sucrières	162,82	175,92	179,43	174,57	
- pommes de terre	73,95	62,64	70,02	53,91	
Produits de l'élevage	856,96	856,61	883,80	898,74	+1,7
<i>dont</i>					
<i>animaux</i>	441,36	470,37	503,00	521,51	
- bovins	312,95	347,57	388,51	388,14	
- porcs	82,99	79,50	74,27	84,67	
- volaille	38,29	36,66	34,36	41,57	
<i>produits animaux</i>	415,60	386,24	380,80	377,23	
- lait et dérivés	402,47	372,26	364,25	361,71	
Horticulture	163,31	168,57	155,95	153,15	-1,8
<i>dont</i>					
-légumes	52,61	46,30	46,62	53,98	
-fruits	24,23	26,01	30,41	28,33	
-non comestibles	86,47	96,26	78,91	70,83	
Total	1 440,25	1 442,58	1 497,9	1460,51	-2,5

Sources : DGA et CLE

Ce sont les produits de l'élevage qui constituent le poste le plus important avec une valeur de 898,74 millions d'euros, soit 61,5 % du total.

Parmi ces produits, la valeur des animaux (viande) atteint 521,5 millions d'euros, ce qui représente 35,71 % du total et 3,7 % en plus qu'en 2003. La production de viande bovine est la plus importante : elle atteint 388 millions d'euros ou 26,6 % du total avec un léger recul par rapport à 2003. La production laitière (lait et dérivés) atteint 361,7 millions d'euros, soit 24,8 % du total. La production porcine représente une valeur de 84,7 millions d'euros (5,8 % de l'ensemble), en augmentation de 14 % par rapport à 2003 (effet prix).

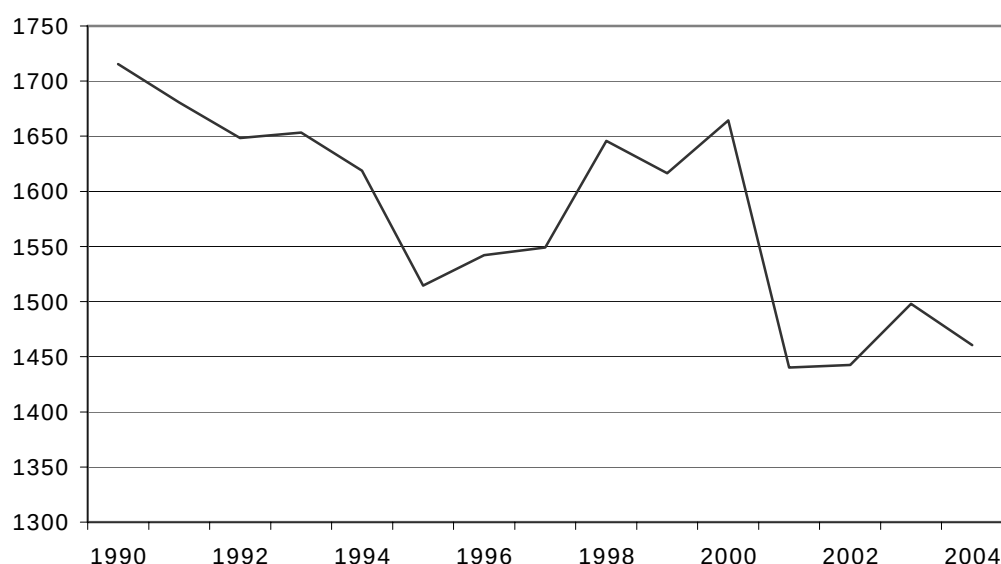
Les valeurs des productions de volaille et d'œufs sont moins importantes : elle atteignent respectivement 41,6 et 15,3 millions d'euros, soit 2,8 et 1,0 % de la valeur globale de la production agricole de la Région.

La valeur de l'ensemble des produits de grandes cultures atteint, en 2004, 408,6 millions d'euros, soit 28 % de l'ensemble. Ce poste est en recul de 10,8 % par rapport à 2003. C'est la production de betteraves qui est la plus importante : 174,6 millions d'euros ou 12 % du total. La valeur des céréales, en forte baisse par rapport à 2003, atteint 116,9 millions d'euros, soit 8 % du total général. Les pommes de terre représentent une valeur de 53,9 millions d'euros (-23 % par rapport à 2003), soit 3,7 % de la production globale finale.

Enfin, la valeur des productions horticoles est estimée provisoirement à 153,2 millions d'euros, ce qui représente 10,5 % du total général. C'est le non comestible, fleurs et plantes de pépinières, qui constitue la production la plus importante : 70,8 millions d'€, soit 4,8 % de l'ensemble.

VIII.1.2 Evolutions 1990-2004

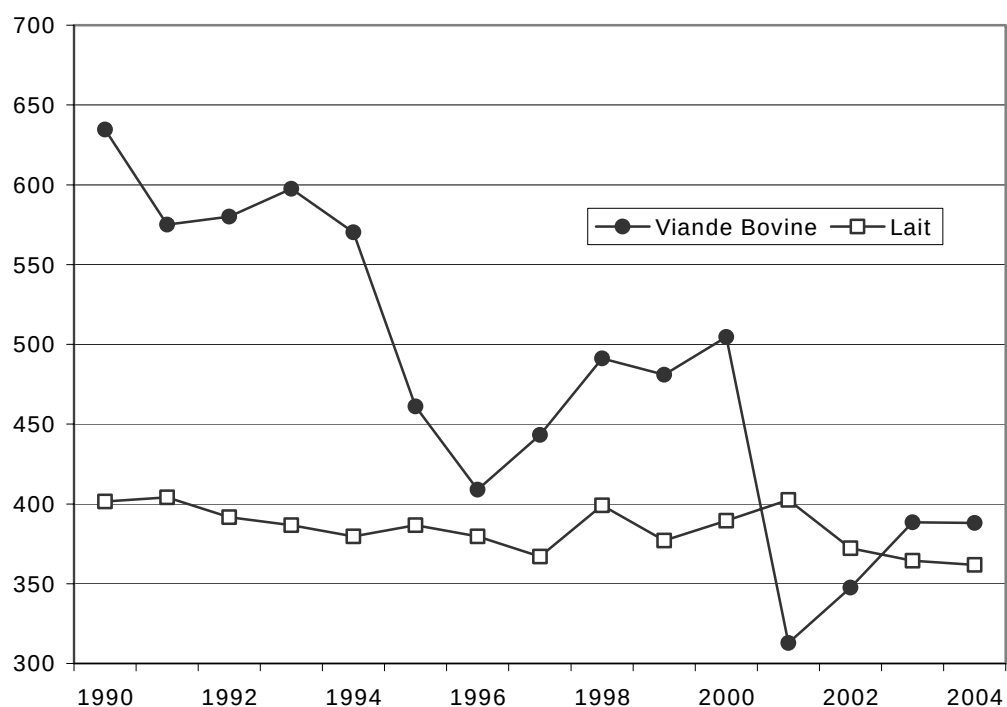
Figure 8.1 : Evolution de la valeur de la production finale agricole wallonne, 1990-2004 (en millions d'€)



Sources : Centre d'Economie agricole (CEA) et DGA

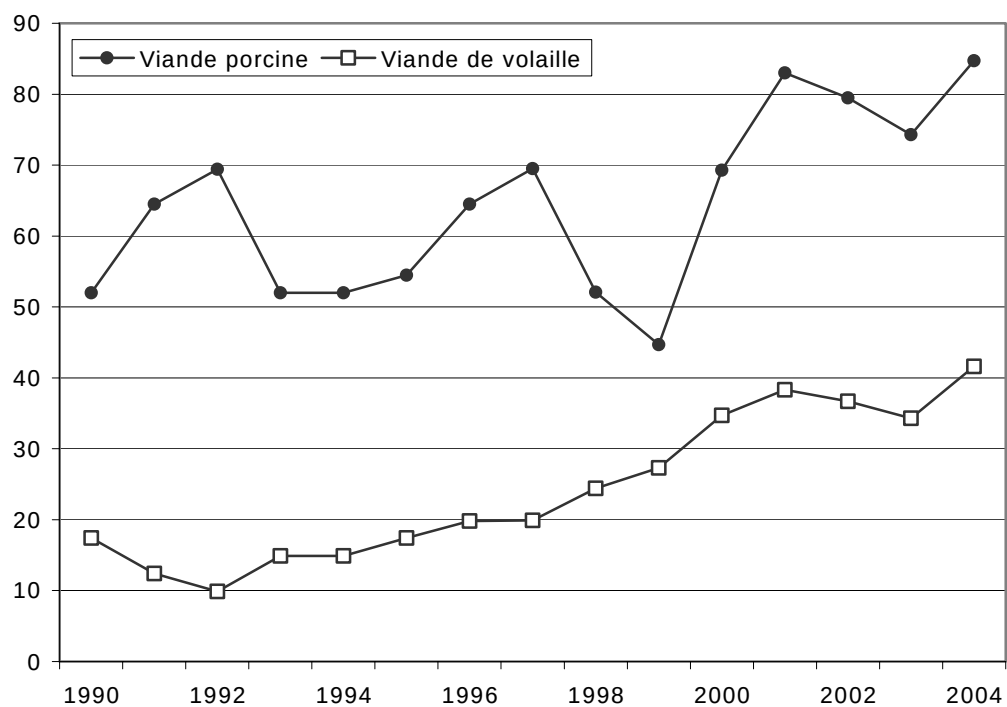
Sur la période 1990-2004, la valeur de la production finale de l'agriculture wallonne présente une tendance à la baisse. L'élément déterminant a été la réforme de la PAC (en plusieurs étapes) qui a stabilisé les volumes et les prix de certaines productions (lait, betteraves) et qui a réduit les prix d'autres productions (céréales et viande bovine). Les aides compensatoires ne sont pas comptabilisées dans les valeurs des productions. Le recul important en fin de période s'explique aussi par la baisse du volume de la production de viande bovine.

Figure 8.2 : Evolution de la valeur des productions de viande bovine et de lait, 1990-2004 (en millions d'€)



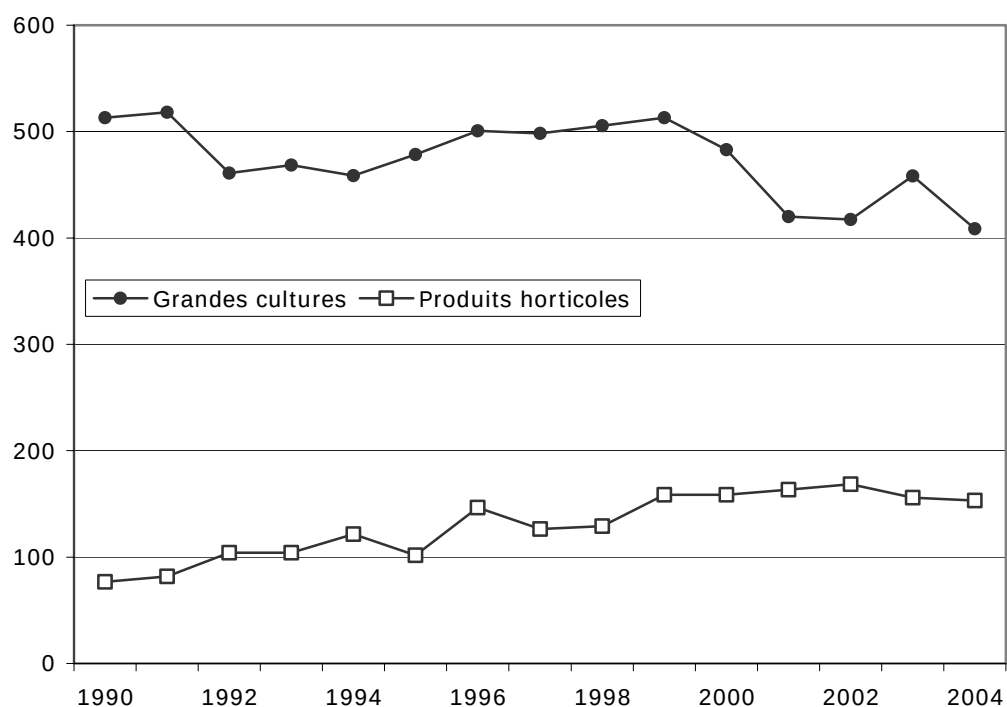
Sources : Centre d'Economie agricole (CEA) et DGA

Figure 8.3 : Evolution de la valeur des productions de viande porcine et de viande de volaille, 1990-2004 (en millions d'€)



Sources : Centre d'Economie agricole (CEA) et DGA

Figure 8.4 : Evolution de la valeur des productions de grandes cultures et de l'horticulture, 1990-2004 (en millions d'€)



Sources : Centre d'Economie agricole (CEA) et DGA

On constate notamment le recul sensible de la valeur de la production bovine et la relative stabilité de celle de la production laitière. Par contre, l'augmentation de la valeur des productions de porcs, de volaille ainsi que de l'horticulture peut être remarquée. En ce qui concerne l'ensemble des grandes cultures, une légère tendance au recul apparaît.

VIII.1.3 Part de l'agriculture wallonne dans l'agriculture belge

On constate que la Région wallonne joue un rôle prépondérant dans les secteurs des betteraves et des céréales. Son rôle est également important pour la viande bovine et pour le lait. Dans d'autres domaines, comme les productions horticoles, les porcs, la volaille et les œufs, la part est faible mais en croissance.

Tableau 8.2 : Part de la Région wallonne dans la valeur de la production agricole belge et part dans les divers secteurs de l'agriculture et de l'horticulture, en 2003 (%)

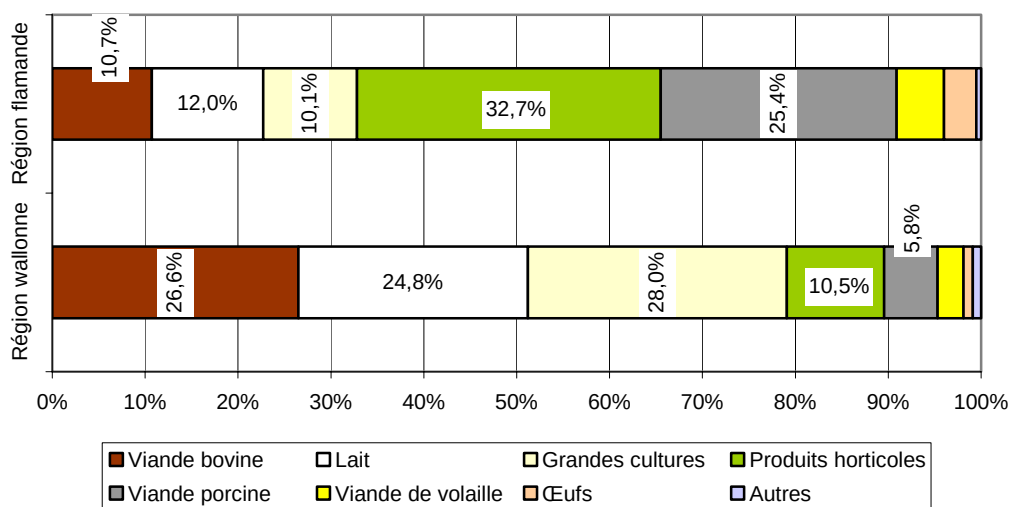
Secteurs de l'agriculture et de l'horticulture	25,0
Grandes cultures	51,5
dont	
- céréales	67,3
- betteraves sucrières	62,9
- pommes de terre	25,1
Productions horticoles	9,4
dont	
- légumes	6,0
- fruits	8,5
Produits de l'élevage	25,2
dont	
- bovins	44,3
- porcs	6,0
- volaille	12,8
- lait et dérivés	39,7
- œufs	9,4

Sources : DGA et CLE

VIII.1.4 Comparaison des structures des agricultures wallonne et flamande.

En 2003, les productions horticoles représentent près du tiers de la production finale flamande, elles constituent le poste le plus important. La production porcine, traditionnellement le secteur le plus important, est en recul avec 25,4 % du total. La part des productions bovines est beaucoup plus faible qu'en Région wallonne (généralement voisine de 10 % pour la viande bovine et de 12,5 % pour le lait) bien que, dans l'absolu, la valeur de la production de lait soit plus élevée qu'en Région wallonne. La part des grandes cultures est nettement moindre qu'en Région wallonne (10,1 % contre 28 % en Région wallonne). Enfin, la part de la viande de volaille et des œufs est nettement plus élevée en Région flamande.

Figure 8.5 : Structure de la valeur de la production agricole et horticole en Région wallonne et en Région flamande, en 2003



Sources : DGA et CLE

VIII.2 VALEUR AJOUTEE BRUTE DE L'AGRICULTURE WALLONNE ET PART DE CELLE-CI DANS LA VALEUR AJOUTEE BRUTE REGIONALE

Des données relatives à la valeur ajoutée brute du secteur agricole wallon sont actuellement disponibles pour l'année 2003. Pour cette année-là, la valeur atteint 710,6 millions d'euros (données I.N.S), en hausse par rapport à l'année 2002. Cette valeur devrait être en recul en 2004.

La valeur ajoutée brute de la Région wallonne, exprimée aux prix du marché, est estimée à 54 428,1 millions d'euros en 2003. La contribution relative du secteur « Agriculture, sylviculture et pêche » est estimée à 1,7 %. En y ajoutant l'agroalimentaire, l'importance relative passe à 3,9 %.

En Région wallonne, comme ailleurs, on constate que la contribution relative de l'agriculture est en régression. Cependant, il ne faut pas perdre de vue que l'agriculture génère des activités tant en amont qu'en aval. De plus, elle occupe une place essentielle dans l'aménagement du territoire et la gestion de l'environnement. Par ailleurs, la réduction de sa contribution relative ne doit pas occulter son caractère indispensable.

CHAPITRE IX. PREVISIONS POUR 2005

IX.1 LES EXPLOITATIONS ET LES FACTEURS DE PRODUCTION

IX.1.1 Les exploitations

D'après les résultats du recensement agricole de mai 2005, le nombre d'exploitations agricoles a diminué de 603 unités en Région wallonne par rapport à mai 2004, passant de 17 712 à 17 109 unités (-3,4 %). Cette diminution est légèrement inférieure à celle constatée entre 2003 et 2004 (630 unités), elle poursuit la tendance fondamentale qui est le recul du nombre d'exploitations.

IX.1.2 La main-d'œuvre

Parallèlement à la diminution du nombre d'exploitations, la main-d'œuvre agricole a diminué de 867 unités pour s'établir à 28 007 personnes (-3,0 % par rapport à 2004).

Tableau 9.1 : Evolution de la main-d'œuvre agricole en Région wallonne entre 2004 et 2005

Type de main-d'œuvre	2004	2005
Main- d'œuvre à temps plein	15 962	15 561
- hommes	12 435	12 129
- femmes	3 527	3 432
Main-d'œuvre à temps partiel	12 912	12 446
- hommes	7 330	7 120
- femmes	5 582	5 326
Total	28 874	28 007

Source : INS - recensements agricoles

La diminution semble avoir été plus importante pour la main-d'œuvre à temps partiel (-3,6 %) que pour la main-d'œuvre à temps plein (-2,5 %). Cela peut s'expliquer par le fait que la main-d'œuvre à temps partiel se trouve surtout dans les plus petites exploitations (les exploitations de moins de 15 hectares, qui représentent 30 % des exploitations, utilisent 42 % de la main-d'œuvre à temps partiel et celle-ci représente 71,5 % du total de leur main-d'œuvre). A titre indicatif, on peut rappeler que, en 1995, la main-d'œuvre employée dans l'agriculture wallonne s'élevait à 37 758 personnes. En 10 ans, le nombre de personnes occupées en agriculture a donc diminué de 9 751 unités, soit une diminution de 25,8 %. Cette évolution décennale peut être mise en parallèle avec celle du nombre d'exploitations agricoles wallonnes qui diminue de 7 610 unités, passant de 24 719 en 1995 à 17 109 en 2005 (-30,8 %).

IX.1.3 La superficie agricole utilisée

Entre 2004 et 2005, la superficie agricole utilisée (SAU) a diminué de 0,6 % en atteignant 755 545 ha. La répartition de cette superficie est donnée dans le tableau 9.2 ci-dessous.

Tableau 9.2 : Superficie agricole utilisée (SAU) en 2004 et en 2005

Cultures	2004 (ha)	2005 (ha)
Céréales pour le grain	178 459	179 163
dont		
froment d'hiver	129 843	129 897
orge d'hiver	22 067	23 382
Cultures industrielles	87 386	84 609
dont		
betteraves sucrières	54 656	52 765
chicorée	13 161	12 879
lin	13 211	12 553
pommes de terre	24 846	24 712
Fourrages de terres arables	88 093	85 553
dont		
maïs fourrager	55 193	52 817
Légumes de plein air	12 148	12 047
Jachères	16 208	19 817
Prairies permanentes	348 480	345 610
Autres	28 998	28 746
Superficie agricole utilisée	759 772	755 545

Source : INS - recensements agricoles

Les variations de superficie ne sont pas très importantes par rapport à 2004, les céréales sont stables et on note un recul de 3,5 % pour les emblavements de betteraves et de 2,1 % pour les chicorées. Les cultures fourragères sont en recul de 2,9 %. La superficie en jachères, liée à la politique agricole, est en augmentation (+22,3 %).

IX.1.4 Le cheptel

Dans l'ensemble, le nombre des animaux détenus dans les exploitations agricoles wallonnes est en légère augmentation. Il faut toutefois faire la distinction selon les espèces. L'effectif des bovins, première production agricole wallonne en importance, diminue tandis que les effectifs des autres productions sont en augmentation.

Tableau 9.3 : Evolution du cheptel dans les exploitations agricoles wallonnes entre 2004 et 2005

Cheptel	2004	2005
Bovins	1 364 222	1 348 032
dont		
bovins de moins de 1 an	353 984	351 696
bovins de 1 à 2 ans	267 443	259 343
vaches laitières	239 095	230 374
vaches allaitantes	300 932	306 370
Porcs	356 302	365 693
Ovins	55 674	56 392
Volailles	4 866 341	5 182 800
dont		
poules et poulettes	1 418 916	1 609 723
poulets de chair	3 382 273	3 439 718

Source : INS - recensements agricoles

Depuis 2001, le cheptel bovin wallon est en diminution (-160 000 têtes). Par rapport à 2004, le cheptel diminue de 1,2 %. On notera cependant, comme en 2004, l'augmentation du nombre de vaches allaitantes (+1,8 %). En 2005, le nombre de détenteurs de bovins (12 593) diminue de 3,8 %.

Le nombre de porcs augmente (+2,6 %), ainsi que le nombre de volailles (+6,5 %), pour lesquelles on note un recul très important du nombre de détenteurs (-10,4 %).

IX.2 LES PRODUCTIONS, LES PRIX ET LES REVENUS

IX.2.1 Les productions

IX.2.1.1 Les productions végétales

En volume, l'année 2005 apparaît globalement être une année moins intéressante que 2004 qui était relativement très satisfaisante.

La récolte des céréales, contrariée en partie par le mauvais temps, est inférieure à celle de 2004 en raison du recul des rendements. L'INS estime que ceux-ci sont en recul de 8 % pour le froment d'hiver et de 2 % pour l'escourgeon.

En ce qui concerne les pommes de terre, le recul des rendements devrait amener un recul de la production d'environ 15 %.

Pour les betteraves, les indications disponibles font envisager un recul de la production en raison du recul de la surface emblavée et de la stagnation, voire de la probable diminution du rendement. Par contre, la teneur en sucre est excellente.

IX.2.1.2 Les productions animales

La production de viande bovine a diminué sensiblement au cours des dernières années. Comme indiqué plus haut, le cheptel a diminué de 10 % par rapport à 2001. Cette diminution se poursuit en 2005 (-1,2 %) mais elle concerne essentiellement le cheptel laitier. La production de viande, qui a augmenté en 2004 (y compris inventaire), pourrait encore légèrement augmenter en 2005.

En ce qui concerne les autres viandes, on constatera un accroissement de la production de viande porcine et de viande de volaille.

Pour le secteur laitier, du fait de la stabilité des quotas, il y a stabilité de la production.
Pour les œufs, une hausse est aussi prévue.

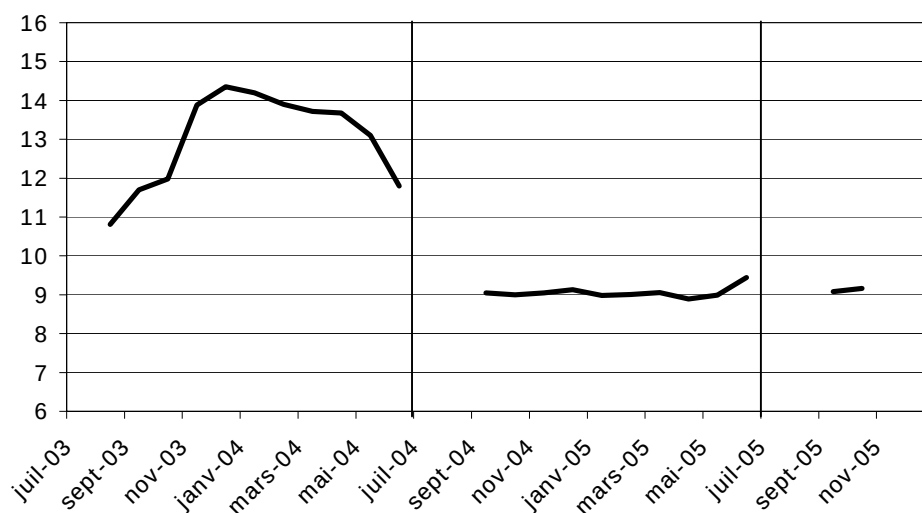
IX.2.2 Les prix

IX.2.2.1 Les productions végétales

Pour avoir une idée de l'évolution des prix des principaux produits agricoles, on a repris, sur quelques figures, les évolutions mensuelles de ceux-ci au cours des deux dernières années ainsi que les prix disponibles pour 2005 (années campagnes pour les produits végétaux).

En ce qui concerne le froment panifiable, la figure 9.1 fait apparaître clairement l'évolution favorable des prix de la campagne 2003-2004. Par contre, les prix relatifs à la commercialisation de la récolte 2004 furent nettement moins favorables. Les premiers mois de la campagne 2005-2006 font apparaître des prix très légèrement plus élevés que pendant la campagne précédente.

Figure 9.1 : Prix payés aux producteurs pour le froment panifiable (€/100 Kg)
(de juillet 2003 à novembre 2005)

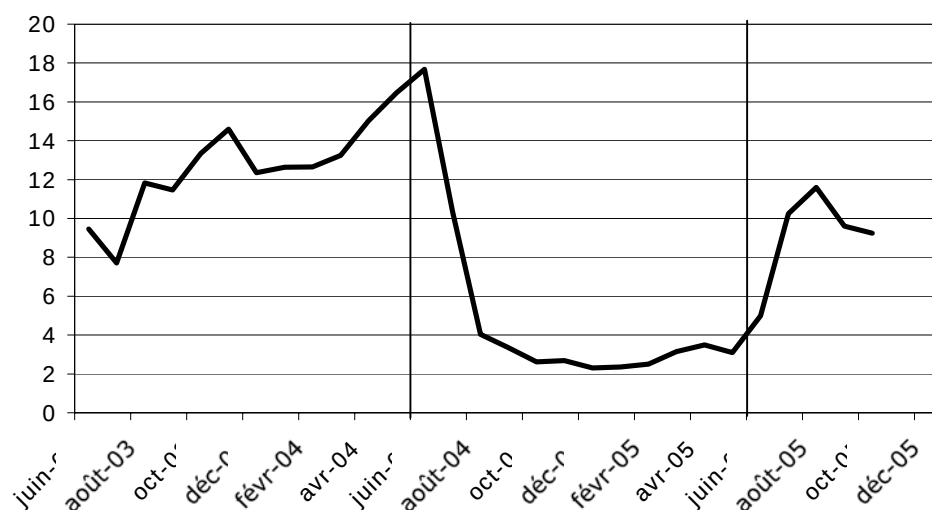


Source : DGA

Pour ce qui est des pommes de terre, l'abondance de la récolte 2004 a provoqué une forte baisse des prix du marché. Pour la récolte 2005, les premiers prix mensuels indiquent un relèvement très important, qui ne permet cependant pas d'atteindre les niveaux de la récolte 2003.

On remarquera le caractère cyclique des prix, les années favorables alternant avec les années défavorables.

Figure 9.2 : Prix payés aux producteurs pour les pommes de terre de consommation (€/100 kg)
(de juin 2003 à décembre 2005)



Source : DGA

En ce qui concerne les betteraves, la prévision actuelle de diminution de la production devrait être favorable pour l'évolution du prix moyen, d'autant plus que la teneur en sucre est élevée. Cette évolution favorable pourrait cependant être réduite en fonction du déclassement d'une partie de la production.

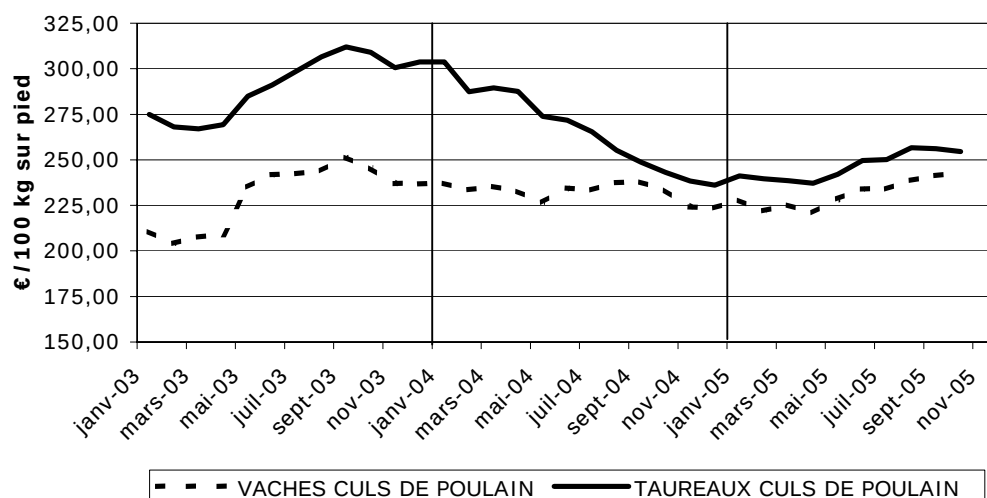
IX.2.2.2 Les productions animales

Par rapport à 2004, les prix des bovins évoluent en 2005 de manière très différente selon la qualité des animaux.

En ce qui concerne le bétail de qualité (figure 9.3), on observe en moyenne un nouveau recul des prix des taureaux culs de poulain (environ 7 %) malgré une amélioration constante au fil de l'année. Pour les vaches culs de poulain, c'est une stabilité des prix qui est observée.

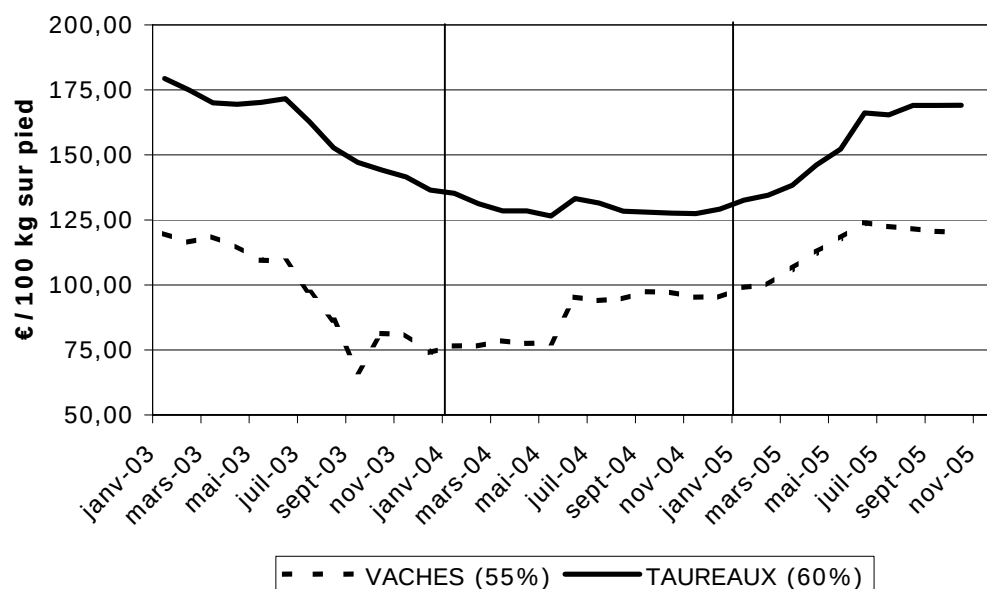
Pour le bétail de moins bonne qualité par contre (figure 9.4), les prix se sont sensiblement relevés tout au long de l'année. On peut s'attendre à des hausses allant de 20 % (taureaux 60 %) à 30 % (vaches 55 %).

Figure 9.3 : Prix payés aux producteurs de taureaux et vaches culs de poulain
(de janvier 2003 à novembre 2005)



Source : DGA

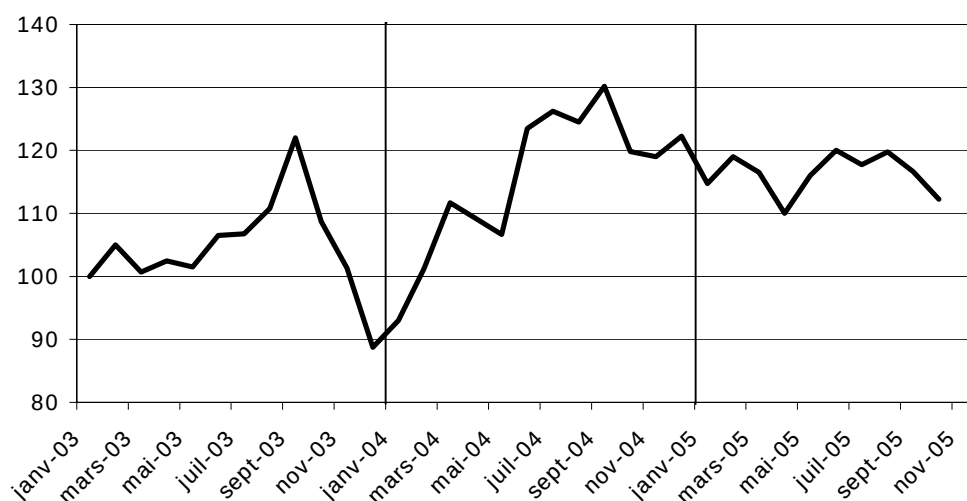
Figure 9.4 : Prix payés aux producteurs de vaches (55 %) et taureaux (60 %)
(de janvier 2003 à novembre 2005)



Source : DGA

En ce qui concerne la viande porcine, la longue diminution des prix s'est arrêtée à la fin de l'année 2003. Les prix ont augmenté tout au long de l'année 2004 avec un sommet en septembre. Ensuite, ils ont légèrement diminué. Pour 2005, on s'attend en moyenne à une stabilité par rapport à 2004.

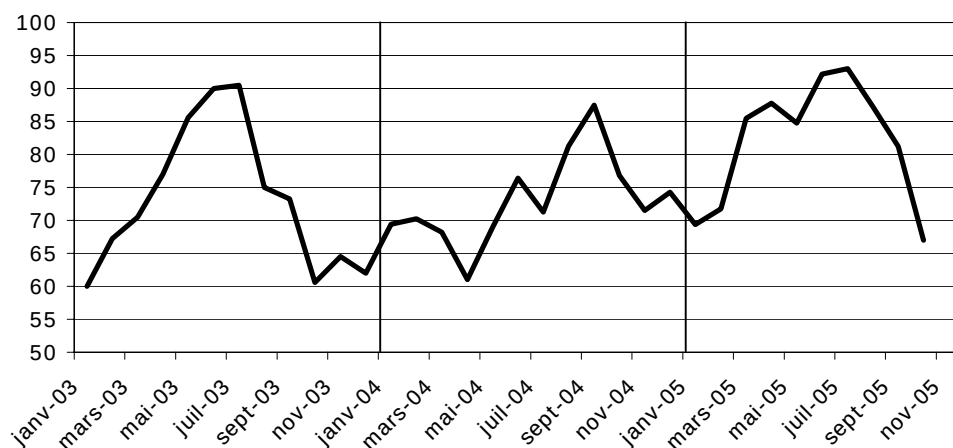
Figure 9.5 : Prix payés aux producteurs pour les porcs de viande (€/100kg sur pied)
(de janvier 2003 à novembre 2005)



Source : DGA

L'évolution des prix de la viande de volaille présente un caractère cyclique prononcé. Le prix moyen de 2005 devrait, en moyenne, être légèrement supérieur à celui de 2004 en raison de bons prix tout au long de l'année. A partir d'octobre cependant, le prix a fortement diminué en raison de la diminution de la demande provoquée par le problème de la grippe aviaire. Si cette baisse devait se poursuivre, elle pourrait annuler la hausse des prix des 8 premiers mois de l'année.

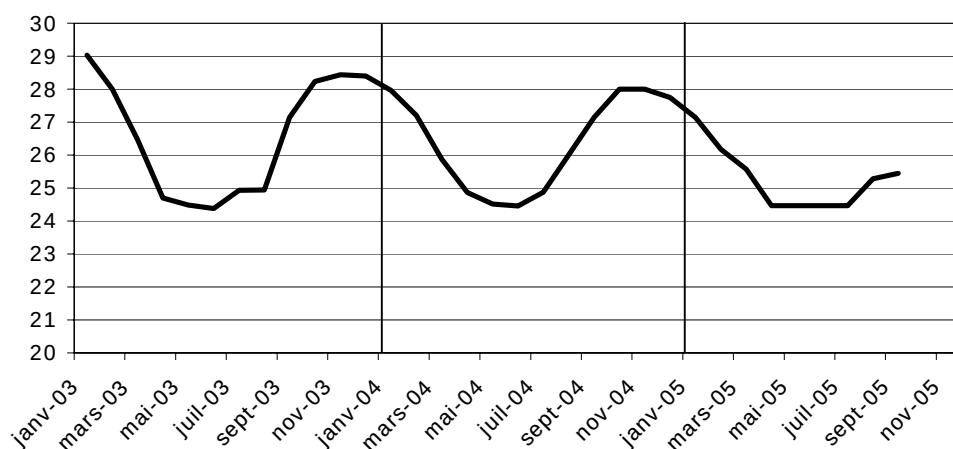
Figure 9.6 : Prix payés aux producteurs pour les poulets à rôtir (€/100 kg sur pied)
(de janvier 2003 à novembre 2005)



Source : DGA

Quant à la production laitière, le prix moyen du lait de l'année 2005 devrait être en recul de 3 à 3,5 % par rapport à celui de 2004. Ce recul est dû essentiellement à la baisse des prix institutionnels pour laquelle des compensations sont accordées.

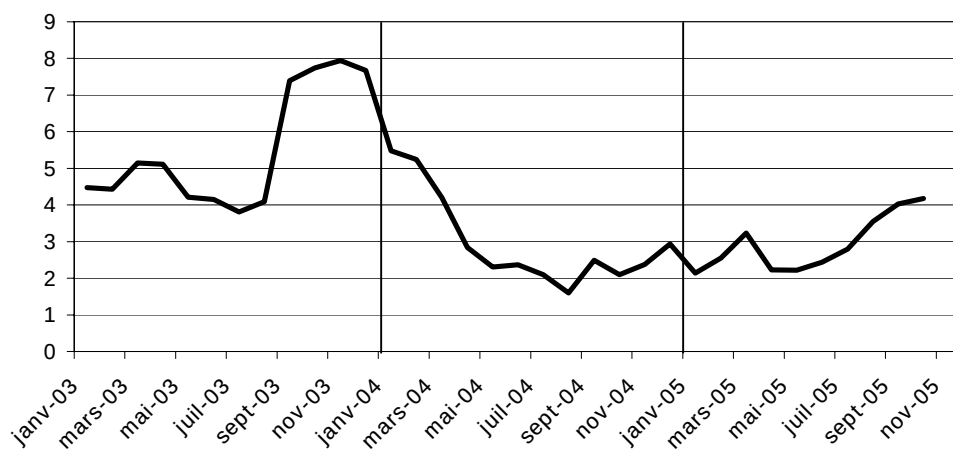
figure 9.7 : Prix de base payés aux producteurs pour le lait (€/100 litres)
(de janvier 2003 à novembre 2005)



Source : DGA

Enfin, pour les œufs, les prix de 2005 seront en moyenne légèrement supérieurs à ceux de 2004 (3 à 5 %). Cette augmentation aurait été encore plus forte si les prix des premiers mois de 2004 n'avaient pas été encore influencés par la relative pénurie due à la peste aviaire.

Figure 9.8 : Prix payés aux producteurs pour les œufs bruns 60-65 gr (€/100 pièces)
(de janvier 2003 à novembre 2005)



Source : DGA

IX.2.3 Les revenus

Des évolutions décrites ci-avant pour les volumes et les prix des différentes productions, on peut attendre une augmentation des prix des pommes de terre et des viandes. Une diminution de valeur est sans doute à prévoir pour les céréales ainsi que pour le lait bien que, pour cette dernière production, les aides compensatoires compenseront la diminution de la valeur. Pour les betteraves, les prix compenseront en principe le recul de la production.

Ces évolutions se répercuteront sur les revenus des différentes spéculations.

Tableau 9.4 : Evolutions prévues

	Volume	Prix	Valeur	Revenu
Grandes Cultures	-	+	-	(+)
Céréales				
Betteraves				
Pommes de terre				
Animaux	+	=	+	(+)
Viande bovine				
Viande porcine				
Viande de volaille				
Lait				
Œufs				
Total				(+)

Source : DGA

Globalement, en prenant en considération l'évolution des valeurs de production et des aides compensatoires, on doit prévoir une légère hausse globale du revenu. Cependant, en 2005, des hausses de prix relativement importantes pour certaines matières premières (énergie) sont intervenues. En fonction de cela, il y a une certaine incertitude sur l'évolution finale du revenu global.